

A2)

ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

**ETAT INITIAL DE
L'ENVIRONNEMENT DE
BRIMONT**

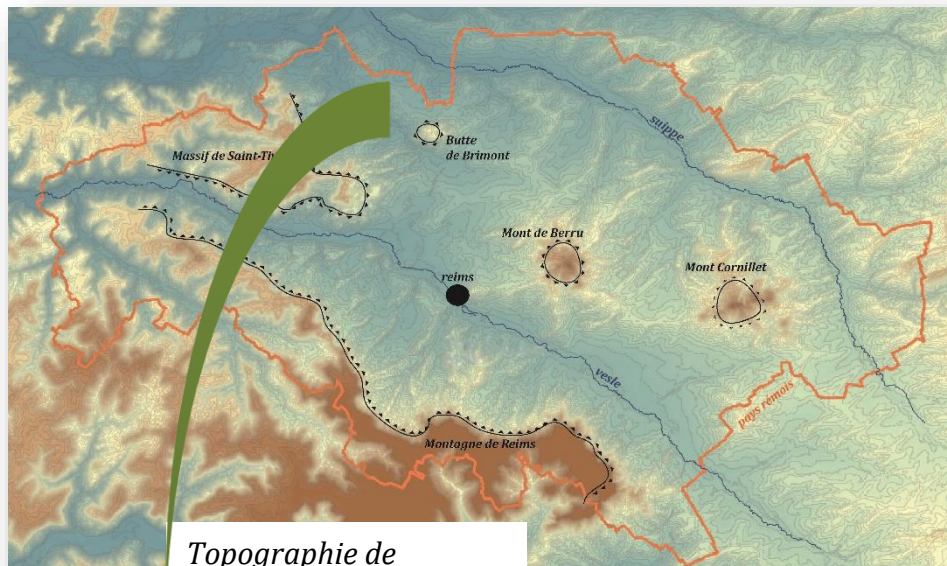
A2

ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT DE BRIMONT	63
LE RELIEF ET LES CARACTÉRISTIQUES DU SOUS-SOL	65
LE RESEAU HYDROGÉOGRAPHIQUE	69
UN VILLAGE AU CROISEMENT DE DIFFERENTS MILIEUX	74
LES ESPACES AGRI-VITICOLES	75
LES ESPACES NATURELS ET FORESTIERS	80
LA TRAME VERTE ET BLEUE	87
LES MILIEUX NATURELS PROTEGES	90
LE PAYSAGE : UN PATRIMOINE COMMUN A PRESERVER	93
UNE CONSOMMATION D'ESPACE MODEREE CES DERNIERES ANNEES	105
LES DENSITES OBSERVEES SUR LE TERRITOIRE	106
LES CAPACITES DE DENSIFICATION DES ESPACES BÂTIS ET NON BÂTIS	109
L'HISTOIRE : L'URBANISATION DE BRIMONT	122
UN PATRIMOINE HISTORIQUE A CONSERVER	124
LES NUISANCES ET POLLUTIONS POTENTIELLES A PRENDRE EN COMPTE	128
LES RISQUES NATURELS	132
LES RISQUES TECHNOLOGIQUES	138

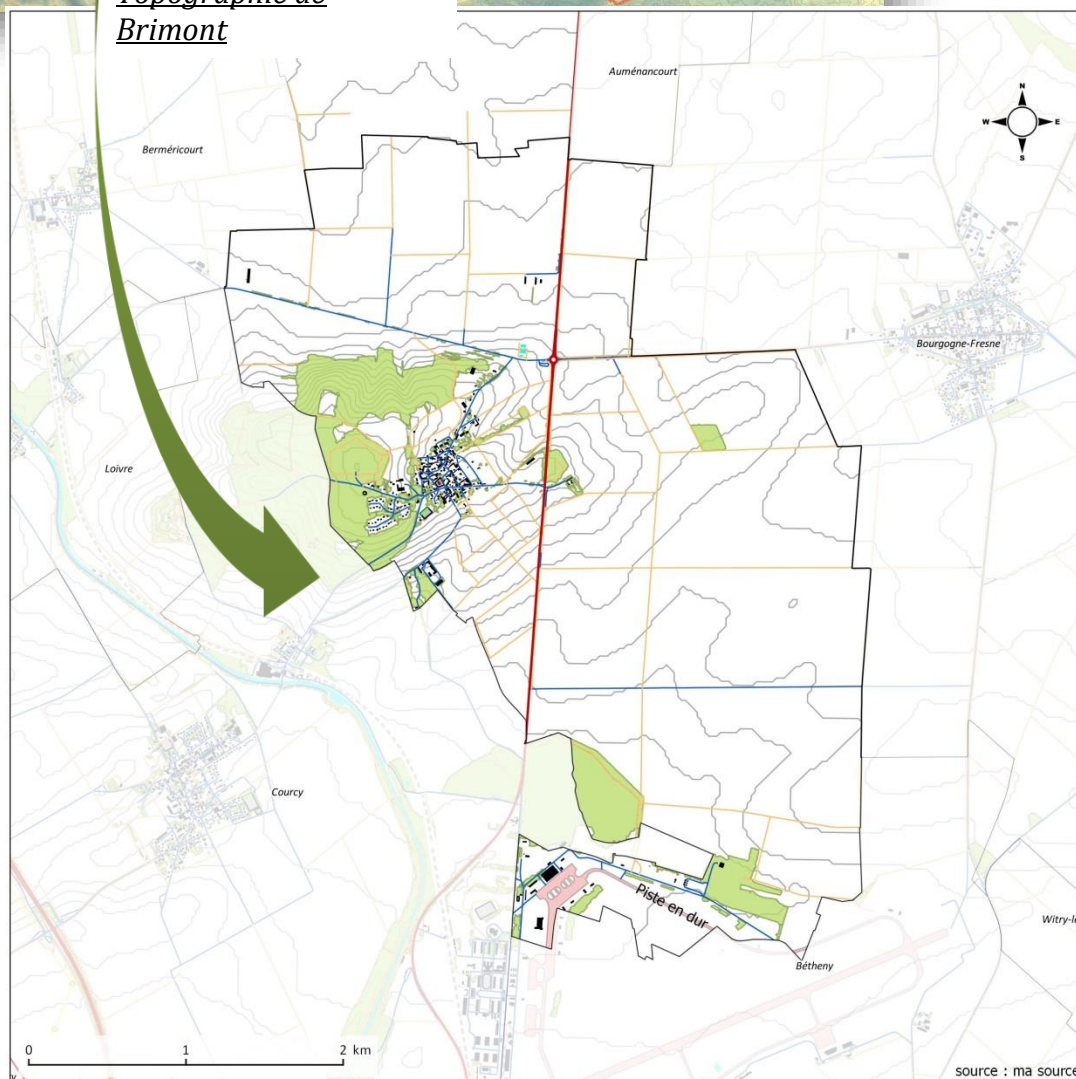
LE RELIEF ET LES CARACTÉRISTIQUES DU SOUS-SOL

Une commune située dans la plaine de Champagne crayeuse.

Topographie du Pays Rémois :



*Topographie de
Brimont*



Le territoire communal s'étend sur 1261 hectares (ha) et appartient à la région naturelle de la plaine de Champagne crayeuse.

L'ensemble topographique du secteur étudié est situé à l'est du Massif de Saint-Thierry, dans un relief alternant entre plaine et coteaux. Le paysage, portant l'héritage des périodes froides du quaternaire, s'y caractérise par des ondulations où s'alternent plateaux et vallées sèches, vallées humides en forme de berceau et la présence de buttes témoins. La « **Butte de Brimont** » en est le parfait exemple puisqu'elle culmine à 170m d'altitude N.G.F. (Nivellement Général de la France). Le relief de cette butte occupe un large secteur au centre, adouci aux extrémités Nord et Sud. Le village initial s'est implanté à l'est de cette butte.

En vertu de sa localisation, le relief de la commune est en pente au centre et plat à ses extrémités Nord et Sud. Les amplitudes topographiques varient de 85 mètres en plaine à 170 m d'altitude sur la butte. L'inclinaison du relief suit une orientation Sud/Sud-Ouest vers Nord/Nord-Est.

Le relief de la commune de Brimont structure le grand paysage. La Butte de Brimont est visible depuis les plaines des communes voisines et se découvre sur l'axe de la RD966. A Brimont, le relief ne semble pas être une contrainte forte. Les caractéristiques géomorphologiques, le relief et l'occupation du sol (le coteau habillé de vignes et les grands massifs boisés...) renforcent les sensibilités paysagères communales. En effet, compte tenu de ce relief, caractéristique des buttes de la Champagne crayeuse, les lignes de crêtes et les coteaux sont des composantes du « Grand Paysage » à préserver pour leur valeur patrimoniale.

Cette unité paysagère présente plusieurs éléments structurants le relief de la commune :

- La Butte de Brimont
- Le passage de la RD966 traversant le relief : cette route segmente le territoire en un axe Nord/Sud et est surélevée au niveau du lieu-dit « Cran de Brimont ».

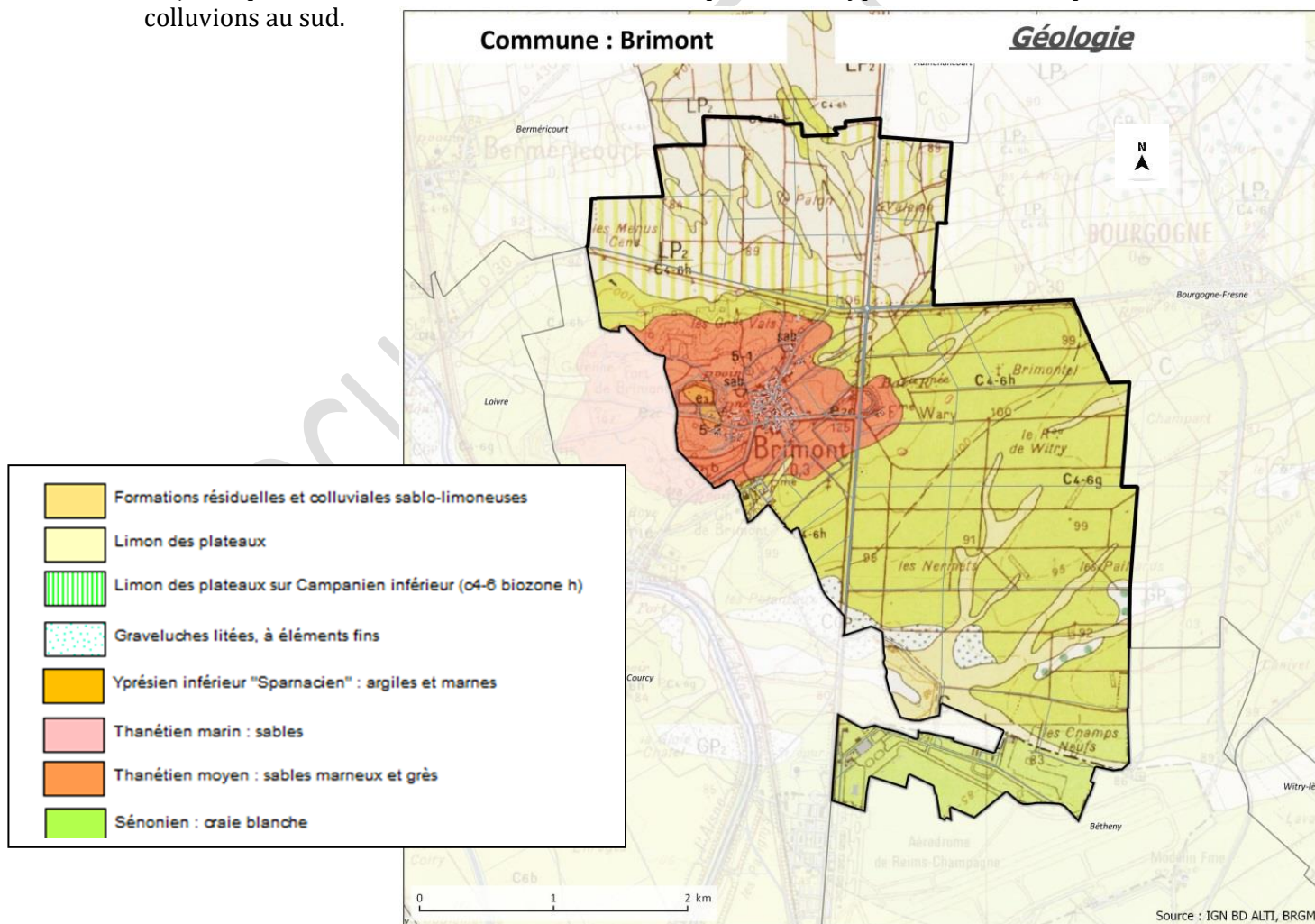
Les secteurs à forte pente sont à surveiller, en fonction de la composition du sol, ils peuvent être vecteurs de mouvement de terrain lors de forts épisodes pluvieux, par l'aléa glissement de terrain, notamment aux abords des secteurs les plus à risques.

Une région calcaire favorable à l'écoulement des eaux dans la nappe

La Champagne crayeuse tire son nom de son socle calcaire datant de la fin du Crétacé. Il n'affleure qu'au niveau des vallées où on rencontre diverses formations tertiaires s'empilant comme des assiettes et qui sont recouvertes de limons quaternaires en couches plus ou moins importantes. Ainsi, la géologie du territoire est relativement simple. Elle s'organise en une succession de trois entités disposées en « terrasses » peu marquées dans le paysage et orientées parallèlement à la Vallée de la Vesle :

- Les formations superficielles au nord caractérisées par des limons des plateaux purs et mélangés à des formations crayeuses. Au sud, elles sont caractérisées par des formations colluviales sablo-limoneuses de vallées sèches et de grèzes crayeuses.
- Les formations tertiaires sableuses et argilo-sableuses caractérisent la Butte de Brimont, vestige des assises tertiaires sur la plaine crayeuse. Quelques formations d'argiles sableuses proviennent de l'Yprésien inférieur. La majeure partie des formations datant du tertiaire est constituée de formations en avant-butte provenant du Thanétien supérieur d'une épaisseur de 25 à 35 mètres, composées de sables calcaires à 20%. L'ensemble du village est d'ailleurs construit sur cette formation sableuse.

Les formations secondaires de Craie à Micraster, formation la plus répandue sur les plateaux de la région Champenoise, occupent le sud et l'est du territoire. Elles datent du Sénonien. Leur épaisseur peut varier entre 15 et 40 mètres. Localisé dans la région naturelle de plaine de Champagne crayeuse, le sous-sol de la commune de Brimont est issu du Tertiaire et du Secondaire, avec une forte présence de sables thanétiens au niveau de la butte, d'un socle crayeux sur la majeure partie du territoire et de formations superficielles types limons sur la partie nord et colluvions au sud.



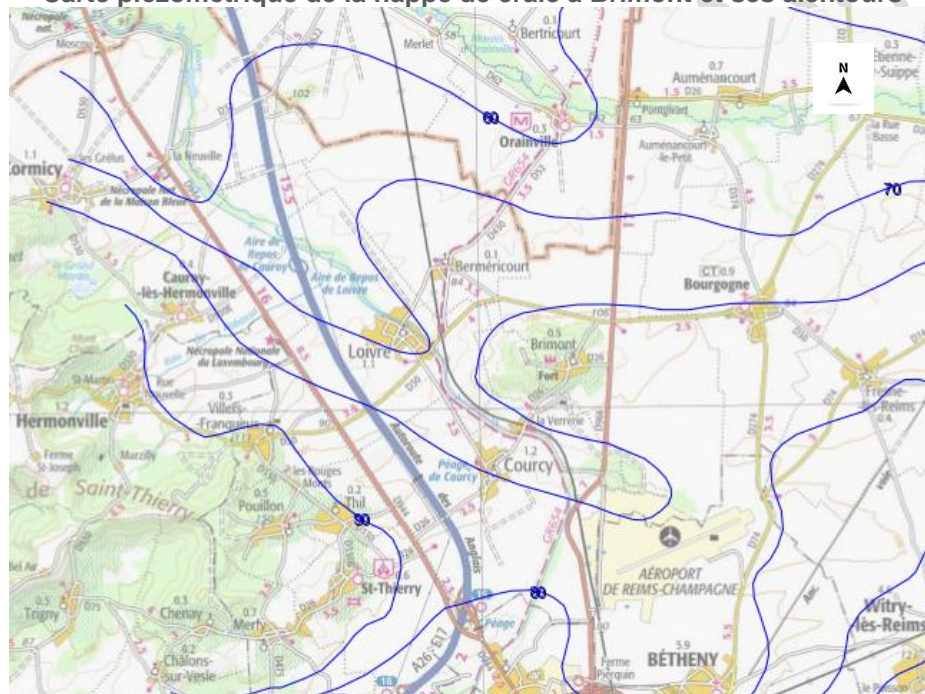
L'hydrogéologie (source feuille Asfeld, BRGM)

Les eaux météoriques tombant sur la région s'infiltrent dans le sol et vont déterminer quelques niveaux insignifiants qui se manifestent par des suintements à flanc des buttes-témoins formées par les terrains tertiaires, (sous les plateaux ou les buttes, la craie est compacte ; les débits sont faibles et les rabattements importants). Ce phénomène est encore accentué sous le recouvrement tertiaire (Butte de Brimont).). L'amplitude des fluctuations du niveau piézométrique est très forte sous les plateaux (de 10 à 15 mètres). Ces fluctuations sont essentiellement saisonnières : elles peuvent être plus ou moins accentuées d'une année sur l'autre selon la pluviosité, mais on observe toujours un cycle annuel. Un réservoir d'eau est présent à l'Ouest.

Les eaux pluviales vont alimenter le réservoir constitué par la craie et les alluvions qui représentent les seuls horizons aquifères importants. Dans les vallées, la nappe de la craie se raccorde insensiblement à celle des alluvions, formant alors avec cette dernière un ensemble unique. La perméabilité de la craie varie considérablement entre les plateaux et les vallées :

La surface piézométrique épouse sensiblement les ondulations du relief de la Butte de Brimont et de son plateau. Elle est plus basse au niveau de la vallée sèche au sud du territoire.

Carte piézométrique de la nappe de craie à Brimont et ses alentours



Source : Système d'information pour la gestion des eaux souterraines en Seine-Normandie

A Brimont, la nature du sous-sol a orienté l'occupation du sol. Les formations sableuses localisées sur la butte ont favorisé le développement de la vigne ou ont permis de maintenir quelques massifs boisés tel que le massif de la Bove.

Les formations secondaires crayeuses ont favorisé le développement de l'agriculture céréalière en champs ouverts.

LE RESEAU HYDROGÉOGRAPHIQUE

Le grand bassin versant de la Seine

Un «bassin versant» est une aire délimitée par des « lignes de partage des eaux », à l'intérieur de laquelle toutes les eaux tombées alimentent un même exutoire: cours d'eau, lac, mer, océan, etc. Chaque bassin versant se subdivise en un certain nombre de bassins correspondant à la surface d'alimentation des affluents se jetant dans le cours d'eau principal.

La région hydrographique à laquelle appartient Brimont fait partie du Bassin Seine-Normandie, territoire qui s'étend de la Normandie à la Champagne Ardenne et de la Picardie à la Beauce.

Les grands cours d'eau structurants sont l'Oise, l'Aire, l'Aisne, la Marne, l'Aube, la Seine, l'Yonne, l'Eure, la Risle, l'Orne et la Vire.

Brimont à cette échelle fait partie des Vallées de l'Oise et de la Marne.



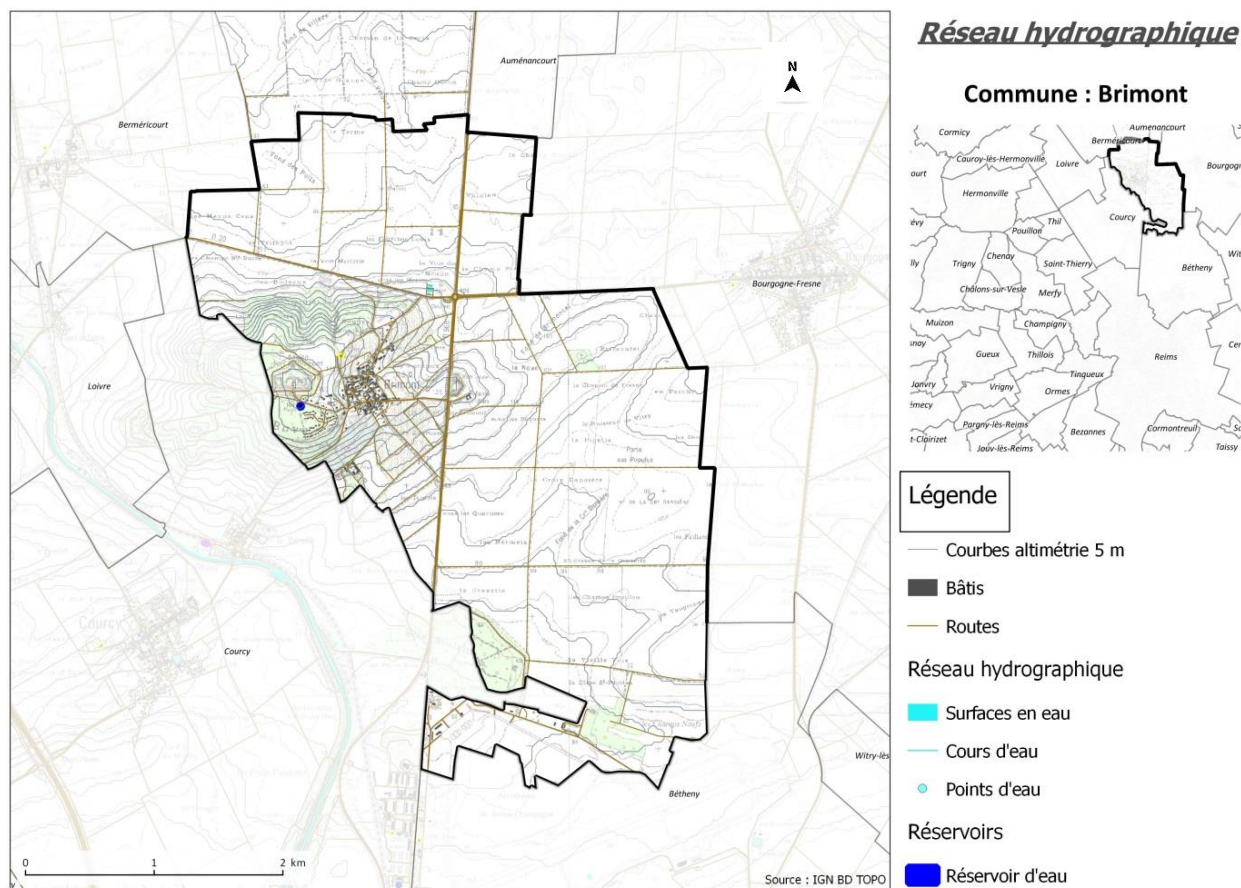
L'Aisne prend sa source dans l'Argonne à Sommaisne, près des limites des départements de la Meuse et de la Marne. L'Aisne se jette dans l'Oise à Compiègne. Ses principaux affluents sont l'Ante, l'Auve, la Bionne, la Biesme, la Tourbe, l'Aire qui reçoit les eaux de la Cousances et de l'Argon, la Vaux, la Retourne, la Crise, le Ru de Bernes, la Vesle (qui reçoit les eaux de l'Ardre et enfin la Suipe, grossier des eaux de la Py).

La Marne prend sa source sur le plateau de Langres, à Balesmes-sur-Marne (Haute-Marne) et se jette dans la Seine entre Charenton-le-Pont et Alfortville (Val-de-Marne).

Le réseau hydrographique du Pays Rémois est essentiellement constitué de 4 rivières : la Vesle, l'Ardre, la Loivre et la Suipe, auxquelles on peut ajouter le Canal de l'Aisne à la Marne. Il s'agit de rivières de petit calibre, à débit faible ou moyen.

Une commune du bassin versant de la Vesle

- Les eaux superficielles de Brimont



La commune de Brimont n'est traversée par aucun cours d'eau. Elle dispose de bassins de rétention des eaux pluviales au nord-est du bourg et d'un réservoir d'eau à l'Ouest, près du lotissement de la Renardière.

L'aquifère (les nappes d'eaux souterraines)

Les masses d'eaux souterraines¹ :

La région hydrogéologique se caractérise par l'extrême fragmentation des nappes phréatiques. D'après le Système d'information pour la gestion des eaux souterraines en Seine-Normandie (SIGES), le territoire communal est concerné par la masse d'eau « Craie de Champagne Nord ». Comme son nom l'indique cet aquifère est constitué par les craies du Campénien et du Sénonien. Le substratum est représenté par la craie marneuse du Turonien moyen. Bien que le réservoir de la craie soit le plus vaste et le plus capable de subvenir aux besoins en eau potable, la perméabilité de la craie varie cependant considérablement entre les plateaux et les vallées.

Sous les plateaux ou les buttes, la craie est compacte et les débits obtenus sont très faibles. Ce phénomène est encore accentué sous le recouvrement tertiaire.

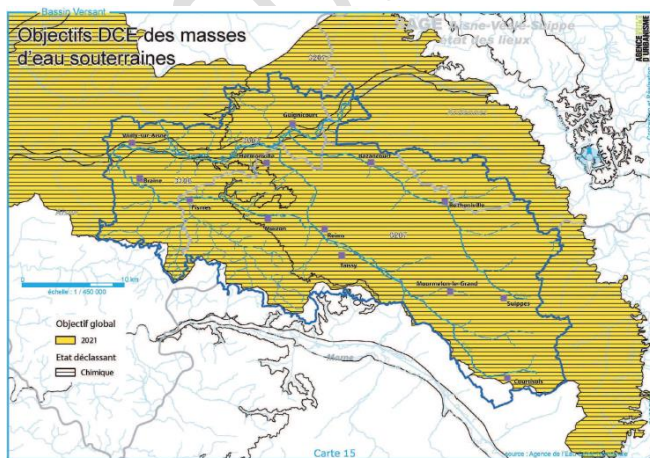
La perméabilité de la craie décroît, aussi, rapidement avec la profondeur, le mur de l'aquifère étant généralement situé entre 30 et 40m sous la surface du sol.

La nappe de la craie représente une quantité d'eau considérable pour l'alimentation en eau potable. Elle est renouvelée essentiellement grâce aux précipitations et est donc très sensible aux aléas naturels type sécheresse. La quantité d'eau souterraine est donc très liée à son remplissage (voir le point « pluviométrie ») et aux prélèvements qui s'y effectuent.

Les coefficients d'emmagasinement des nappes phréatiques varient de la même façon mais avec une amplitude plus faible. L'amplitude des fluctuations saisonnières du niveau piézométrique varie en raison inverse de la fissuration de la craie; elle est faible dans les vallées et plus importante près des crêtes piézométriques. Ces variations sont liées directement à la pluviosité hivernale pour la recharge et au débit des cours d'eau drainants pour la décharge.

Enfin, des variations pluriannuelles liées à l'importance de la recharge hivernale ont été observés.

La qualité des eaux souterraines.



Source: SAGE

Masses d'eaux souterraines en Champagne Ardenne



A l'échelle de l'ensemble de la masse d'eau « Craie de Champagne nord », la qualité de la ressource naturelle est dégradée par les nitrates et les produits phytosanitaires. Les seuls pesticides que l'on retrouve au-dessus du seuil dans la nappe de la « Craie de Champagne nord » sont l'atrazine, interdit depuis 2003, et son produit de dégradation l'atrazine déséthyl, témoins de pollution ancienne. On retrouve ces molécules du fait de l'inertie de la nappe mais on observe aussi des dépassements pour des molécules encore utilisées de nos jours en agriculture et en viticulture.

¹ Source : Note de la feuille n°132 « Reims », Carte Géologique de la France à 1/50 000^e, BRGM

La commune de Brimont est alimentée en eau potable par une ressource souterraine bénéficiant de périmètres de protection, dite Ressources AVAUX AUMENANCOURT, avec un traitement de désinfection. Le rendement du réseau de distribution est de 87%. Le suivi et le bilan qualité de votre eau établis par l'Agence Régionale de Santé Grand Est (ARS). Les eaux usées sont traitées par la station d'épuration de BRIMONT avant de rejoindre le milieu naturel.

Pour concourir à la bonne qualité des eaux superficielles et souterraines, la commune de Brimont doit poursuivre à veiller à la qualité de l'eau potable, l'assainissement à la fois des eaux usées mais également des eaux pluviales (qualité des rejets dans le milieu naturel) en créant des dispositifs traitant les eaux de ruissellement polluées et par l'incitation à l'infiltration in-situ.

La préservation de la nappe de la Craie est un des enjeux les plus importants car c'est la seule réserve d'eau exploitée aujourd'hui, pour répondre notamment aux besoins domestiques. Un bon état chimique est projeté pour 2021 selon l'Agence de l'eau Seine-Normandie.

La préservation de la ressource en eau => Enjeu fort :

La réduction des pollutions diffuses de la nappe et des cours d'eau par le traitement des eaux pluviales / rejets (Habitation/Agriculture/Viticulture/Activités).

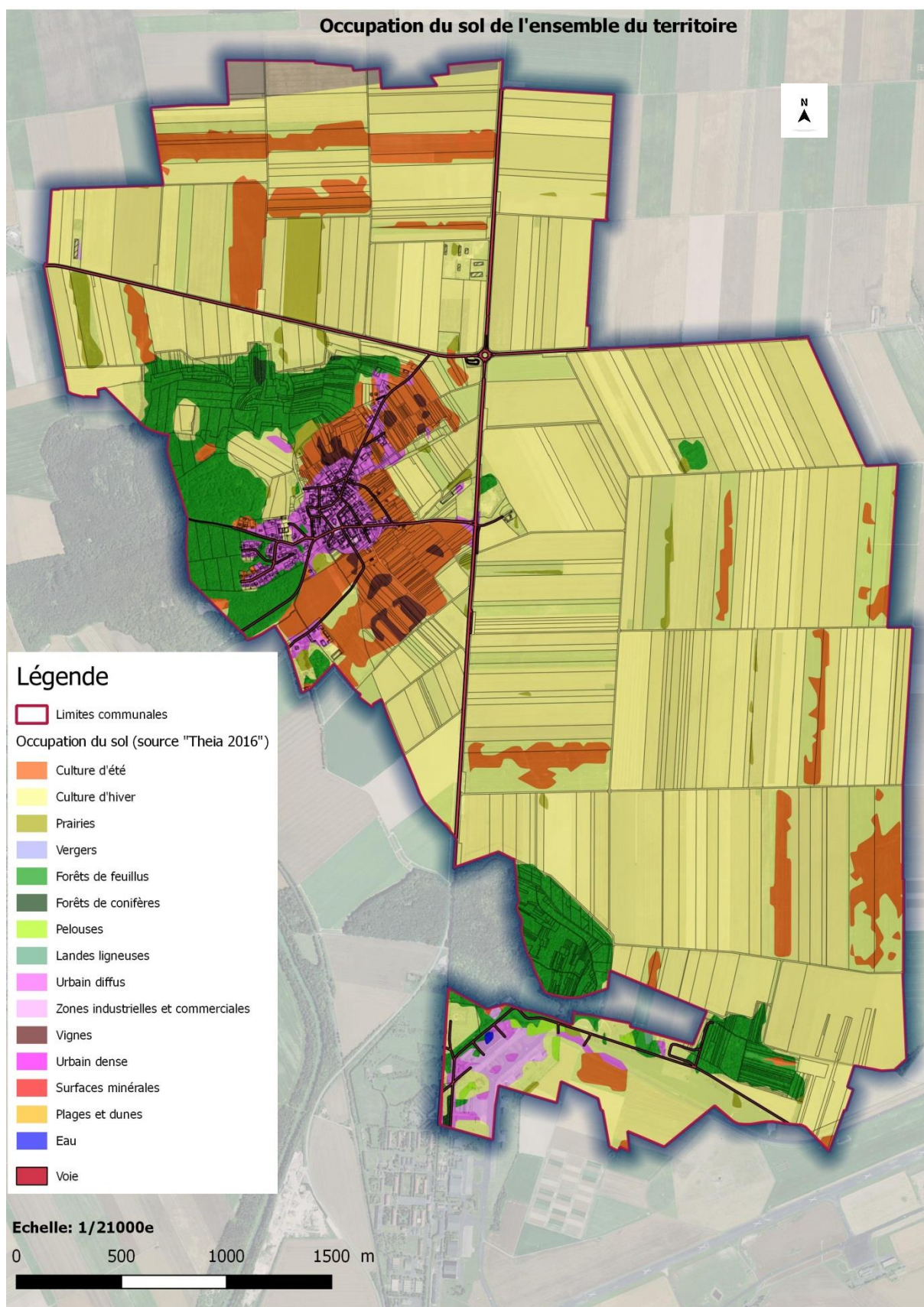
La protection de la ressource en eau, notamment par l'amélioration de la qualité physicochimique des cours et de la masse d'eau souterraine.

/// ENJEUX DE SENSIBILITÉS GÉOPHYSIQUES ET HYDROGÉOGRAPHIQUES

- ✓ *Prendre en compte les caractéristiques du terrain naturel de la commune, notamment pour la gestion des potentiels risques, la gestion et le traitement de l'eau, le choix des formes urbaines...*
- ✓ *Contribuer à la préservation de la ressource en eau en quantité et garantir sa qualité.*
- ✓ *Tirer parti des espaces végétalisés pour participer à la gestion de l'eau.*
- ✓ *Limiter l'imperméabilisation des sols liée à l'urbanisation.*

A2)

ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT



Répartition du territoire par type d'espaces (carte modélisation de l'occupation du sol), source AUDRR ; CES occupation du sol Theia 2016

A2)

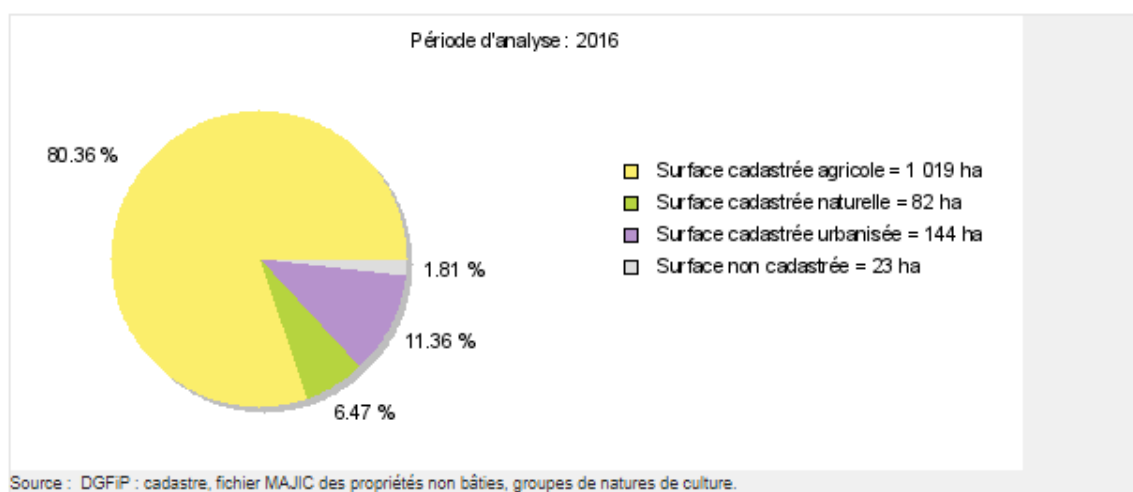
ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

L'analyse de l'occupation du sol permet de mesurer l'état initial de l'artificialisation des sols et de son évolution (cf partie Analyse des capacités de densification et de mutation).

Les espaces qui subissent une artificialisation ne sont plus disponibles pour des usages tels que l'agriculture, la sylviculture ou comme habitats naturels. L'extension de l'artificialisation correspond à une consommation d'espaces naturels et ruraux. L'extension des espaces artificialisés concourt à l'augmentation des déplacements et ainsi à celles des émissions de polluants et gaz à effet de serre. Parmi les sols artificialisés, une partie est revêtue et donc imperméabilisée, ce qui amplifie les phénomènes de ruissellement et peut perturber le régime des eaux (possible augmentation des risques d'inondation) et affecter leur qualité (état chimique et écologique). L'artificialisation peut aussi conduire à une fragmentation et à un cloisonnement des milieux naturels.

La baisse des surfaces d'espaces non fragmentés et la présence d'obstacles peuvent gêner les populations de certaines espèces pour l'accomplissement de leur cycle de vie, leurs migrations, voire le déplacement de leur aire de répartition dans le cadre des changements climatiques².

Répartition des occupations du sol



Source : Observatoire Vigifoncier, 2016

La présente analyse tend à identifier les divers types de l'occupation du sol répartie en trois groupes : les espaces agricoles, les espaces naturels et forestiers et les espaces artificialisés.

La répartition du territoire par type d'espaces en hectares (issue des cartes de l'occupation du sol): La suite de l'analyse détaille l'occupation du sol par type d'espaces. Pour chaque espace identifié, la qualité des milieux observés est analysée afin de déterminer l'état initial de l'environnement sous le prisme de l'occupation du sol.

UN VILLAGE AU CROISEMENT DE DIFFERENTS MILIEUX

Brimont est le croisement de plusieurs milieux spécifiques: les milieux humains, urbains ou anthropiques, fortement liés à l'activité humaine, les milieux agricoles (activité humaine participant à la composition du paysage et au fonctionnement biologique, économique et social du territoire), les milieux naturels et forestiers et les éléments de nature à préserver ou à mettre en valeur concourent aux aménités environnementales du territoire.

² Définition INSEE

A2)

ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

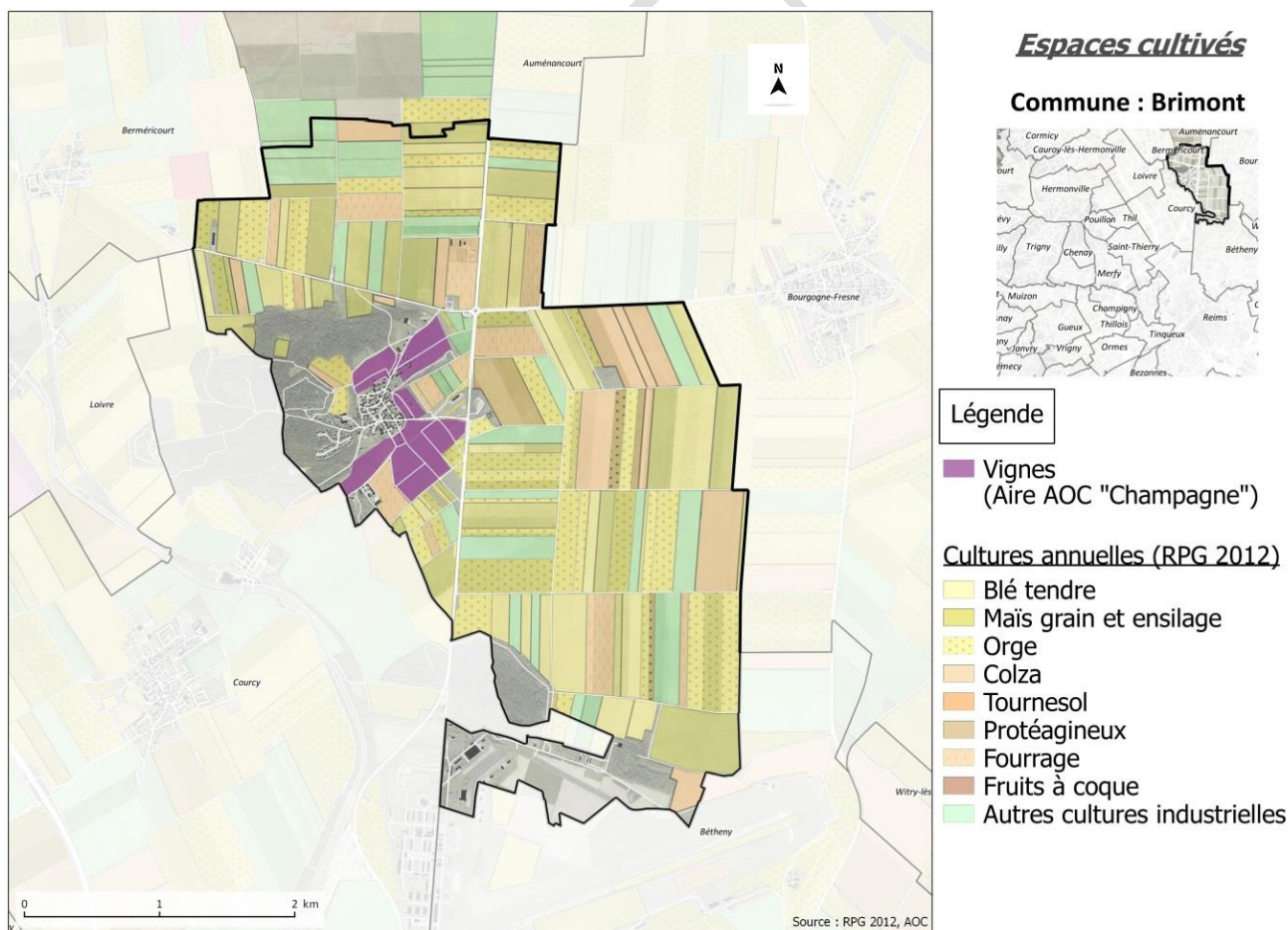
La carte de l'occupation du sol, présentée ci-avant, montre la répartition entre les espaces artificialisés (le tissu urbain à vocation d'habitat et d'équipements...). Les espaces agricoles (terres arables et vignoble) et les espaces naturels et forestiers (la forêt de feuillus). Brimont recense des espaces naturels remarquables à préserver comme le Bois de la Bove ou le Bois Soulain.

La question de la préservation des milieux agricoles (terres arables et vignes) se pose dans le cadre de l'évolution de l'habitat isolé dans ces milieux. L'artificialisation des sols liée à ce type d'habitat est mesurée dans la partie d'analyse de la morphologie urbaine.

Le territoire est concerné par des servitudes d'utilité publique qui grèvent l'espace potentiel de développement de la commune à des degrés divers. Certains secteurs sont constructibles mais dans le respect de règles définies. (Les conditions sont définies dans le recueil des servitudes d'utilité publique figurant en Annexes du PLU). Il existe par exemple des servitudes attachées à la protection aérienne à l'extérieur des zones de dégagement de l'aérodrome de l'ancienne Base Aérienne 112. Ces servitudes s'appliquent à l'ensemble du territoire intercommunal.

LES ESPACES AGRI-VITICOLES

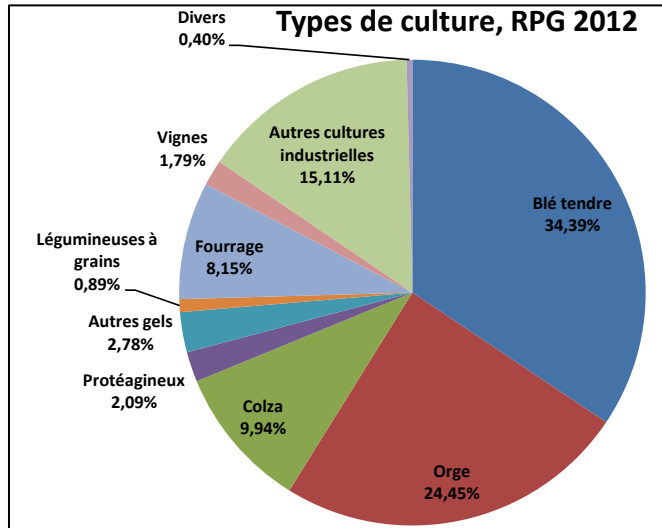
Le territoire de Brimont est composé de 970 ha de terres agricoles exploitées en 2012. 95,6% des milieux agricoles identifiés sont des terres labourables, soit 927 ha et 43 ha sont des vignes soit 4,4%.



A2)

ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

L'ensemble des terres arables sont utilisées principalement pour la culture céréalière comme l'illustre la cartographie du registre parcellaire graphique ci-avant. La répartition de l'utilisation des parcelles agricoles en 2012 (relevé non exhaustif – système déclaratif pour PAC), est la suivante:



- 2,09% dédiées aux Protéagineux
- 2,78% en gel
- 8,15% dédiées au foin
- 9,94% dédiées au Colza,
- 15,11% dédiées aux autres cultures industrielles
- 24,45% dédiées à l'Orge
- 34,39% dédiées au Blé tendre,
- 1,79% dédiées à la Vigne

Les terres de grandes cultures

Ces espaces sont ouverts et forment **un paysage dit d'« openfield »**.

Les grandes caractéristiques de ce paysage sont l'uniformité des parcelles, morcelées en lanières, orientées parallèlement aux chemins d'accès et à l'inclinaison topographique. Le peu de clôtures, de boisements, de haies, d'arbres dans les champs révèlent ce caractère « ouvert ». Ce paysage favorise un habitat groupé en village compact comme ce fut initialement le cas de Brimont.

Bien que fortement induit par l'action de l'Homme, les espaces agricoles regorgent d'espèces végétales et animales importantes pour le maintien de l'agrosystème. Ainsi, les terres de grandes cultures sont des espaces à faible valeur écologique mais ne sont pas dénués d'intérêt notamment pour la prolifération de la petite faune ordinaire locale. Dans ces espaces, on peut citer la présence d'espèces nicheuses comme l'Alouette des champs, la Perdrix grise, la Bergeronnette printanière, le Bruant proyer, le Bruant jaune ou bien le Faucon crécerelle. Le Busard Saint-Martin y est noté au moins en migration tandis que le Busard cendré y est nicheur possible. Ainsi les espaces agricoles ont également un rôle écologique à préserver que certaines pratiques agricoles peuvent impacter:

La qualité des eaux souterraines est amoindrie par l'usage des produits phytosanitaires car aucun « filtre vert », hormis les bandes enherbées, ne permet la réduction du transfert de ces polluants dans la nappe. Les bosquets et boisements permettent le ressuyage des terres par l'effet pompe des racines des arbres et arbustes. Les couverts permettent le dépôt de débris de végétaux de surface et la présence d'humus fixe les substances organiques et minérales. D'une manière générale, le rôle épurateur joué par la végétation ne limite que partiellement la pollution des eaux de surfaces ou souterraines par les nitrates.

La qualité des sols est menacée puisque sans couvert ou racine, les champs ne sont pas protégés contre l'érosion (hydrique). Le manque d'enracinement dense diminue la porosité du sol et limite l'infiltration de l'eau. L'absence de matière organique en décomposition ne permet pas d'enrichir les sols. L'absence de végétation accentue les effets du lessivage des sols. Certains éléments nutritifs pour les cultures (Nitrates, Ions, Ca²⁺, K⁺...) doivent être finalement compensés par l'apport d'engrais.

A2)

ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

Une étendue de terres cultivées sur Brimont, vue depuis la RD966



Les cultures permanentes

Le vignoble :

Les espaces plantés de vignes sont localisés autour du village, en avant-butte. Les espaces naturels et forestiers marquent la limite de l'AOC Champagne. Le vignoble AOC, s'étend sur 42 ha (selon la modélisation du sol de Brimont) et n'est pas en conflit avec l'extension de l'urbanisation. Quelques habitations isolées sont localisées sur le domaine.

Le vignoble forme quatre ensembles, morcelés par les routes, les chemins et quelques constructions à vocation agricole et d'habitation. Il est composé de 6,10 ha de Pinots-Noirs, 3,10 ha de Chardonnay et 35,30 ha de Meunier (source : Union des Maisons de Champagne).

Vignoble de Brimont

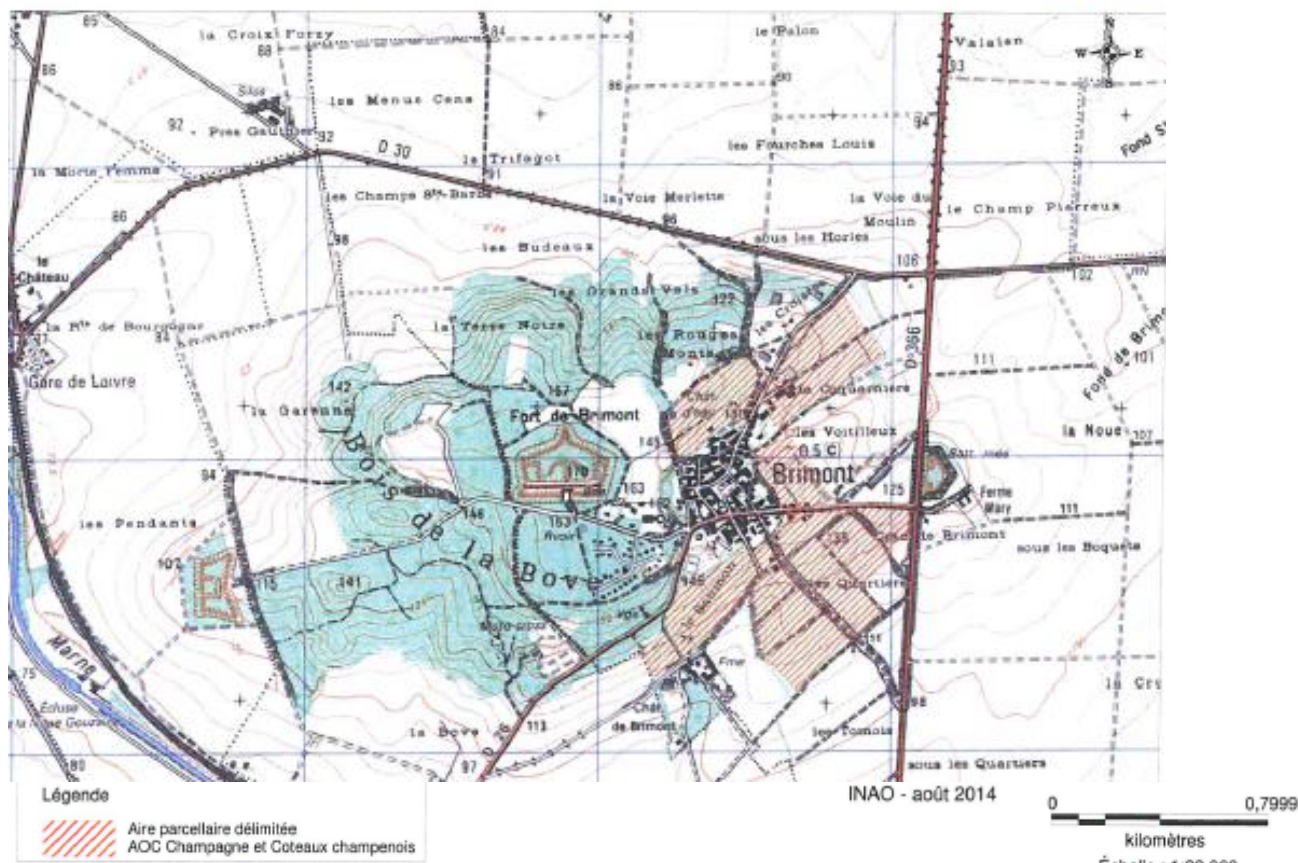


A2)

ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

La carte ci-après illustre le périmètre de l'aire de production et d'appellation AOC Champagne.

AOC Champagne et Coteaux champenois
Aire parcellaire délimitée
Commune de Brimont (51)



Sources : IGN/INAO

L'enjeu paysager, économique et patrimonial du vignoble, tend à une préservation de ces espaces plantés. Dans ces milieux ouverts, certaines espèces animales trouvent un espace de chasse adéquat, notamment, dans le vignoble. Bien que l'usage des traitements phytosanitaires concourt à la disparition des auxiliaires de cultures, pourtant vecteurs de biodiversité, l'enracinement des vignes limite l'érosion du sol et diminue l'aléa mouvement de terrain.

Afin de favoriser la biodiversité sur les exploitations viticoles, différentes pratiques peuvent être réfléchies, telles que l'utilisation raisonnée des produits phytosanitaires ou l'enherbement des vignes. Des aménagements peuvent également être effectués comme l'implantation de haies, de bandes enherbées et de bandes fleuries.

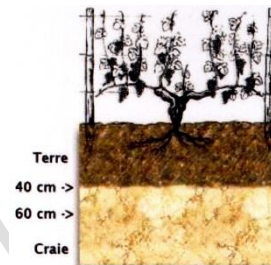
Zoom sur...***Coteaux, Maisons et Caves de Champagne : Patrimoine Mondial de l'UNESCO***

Les terrains les plus propices à la culture de la vigne sont les sols à dominante crayeuse, parfois en association avec de l'argile. En général, le sol champenois est composé d'une mince couche de terre (40-60 cm, cf. schéma ci-contre) sur un substrat de craie. De fait, la craie permet une bonne aération, favorise le stockage de chaleur restitué la nuit et peut stocker une capacité d'eau importante (la craie peut absorber 40% de son volume d'eau).

La Champagne est donc un territoire historiquement viticole ayant pour cépages traditionnels le chardonnay, le meunier et le pinot noir. Depuis le 4 juillet 2015, ses « Coteaux, Maisons et Caves de Champagne » sont inscrits sur la Liste du Patrimoine Mondial de l'UNESCO, dans la catégorie « Paysages Culturels ».

En effet, les impératifs de production des vins de Champagne ont généré une organisation ternaire originale : un système agro-industriel qui structure le paysage. D'une part ce dernier est structuré par le bassin d'approvisionnement, à savoir les vignes, et d'autre part par les fonctions de production et de commercialisation, c'est-à-dire les villages ou quartiers de villes où l'activité viticole s'est imbriquée de manière complexe avec l'habitat pour former un système architectural très spécifique.

Ainsi, l'ensemble du paysage Coteaux, Maisons et Caves de Champagne, et non un site en particulier, est inscrit au patrimoine mondial de l'UNESCO.



Les paysages viticoles de Brimont font partie de la zone d'engagement du Bien UNESCO dont le périmètre recouvre l'ensemble des terres « AOC Champagne ».

Les chemins ruraux

La commune compte un réseau de chemins ruraux tracés progressivement selon leur usage de destination :

- L'exploitation agricole céréalière et fourragère
- L'exploitation viticole
- La défense militaire (fort de Brimont)

Les chemins d'exploitation agricole céréalière et viticole permettent l'accès et le déplacement des engins agricoles sur le territoire. Plus qu'un enjeu économique, les chemins structurent le grand paysage. Ainsi leur maintien est primordial dans une démarche de développement durable et concilient développement économique et préservation environnementale. En effet, les bords de chemins forment un maillage important pour la circulation de la biodiversité. Ces structures herbacées renforcent les rôles des éléments fixes du paysage. Les fonctions environnementales et le rôle vis-à-vis de la biodiversité est d'autant plus important à Brimont au regard de l'agriculture intensive exercée sur le territoire.

Ainsi, assurer la qualité des milieux agricoles en matière d'aménagement passe par la conservation et le développement de la biodiversité au sein des systèmes d'exploitation notamment.

Les autres chemins ruraux sont destinés à la gestion et l'entretien des espaces boisés (Bois de la Bove et Bois Soulain).

Le chemin situé autour du Fort de Brimont avait autrefois un but défensif. Il a aujourd'hui une fonction patrimoniale en permettant aux promeneurs de découvrir cet édifice.

A2)

ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT



LES ESPACES NATURELS ET FORESTIERS

Le territoire communal est concerné par certains milieux identifiés comme naturels remarquables. Bien que le reste des espaces naturels ne possède pas ce caractère remarquable il reste support du développement de la faune et flore locale ordinaires.

Ces espaces sont uniquement composés de boisements (forêt, haies...). Aucun espace de prairie ou de lande n'est présent sur le territoire communal.

Dans cette analyse de la qualité et l'intérêt des milieux naturels et semi naturels³, aucune distinction n'est effective entre les milieux humides ou secs. L'approche sur les types d'espèces et des milieux identifiés sur Brimont est détaillée dans la partie « Patrimoine naturel et les Paysages » de ce présent document.

³ La plupart des milieux naturels devrait être qualifiée de semi-naturels, tant l'emprise des activités humaines a été étendue sur la nature. La nature vierge n'existe plus, si l'on prend en compte les effets indirects des activités humaines.

A2)

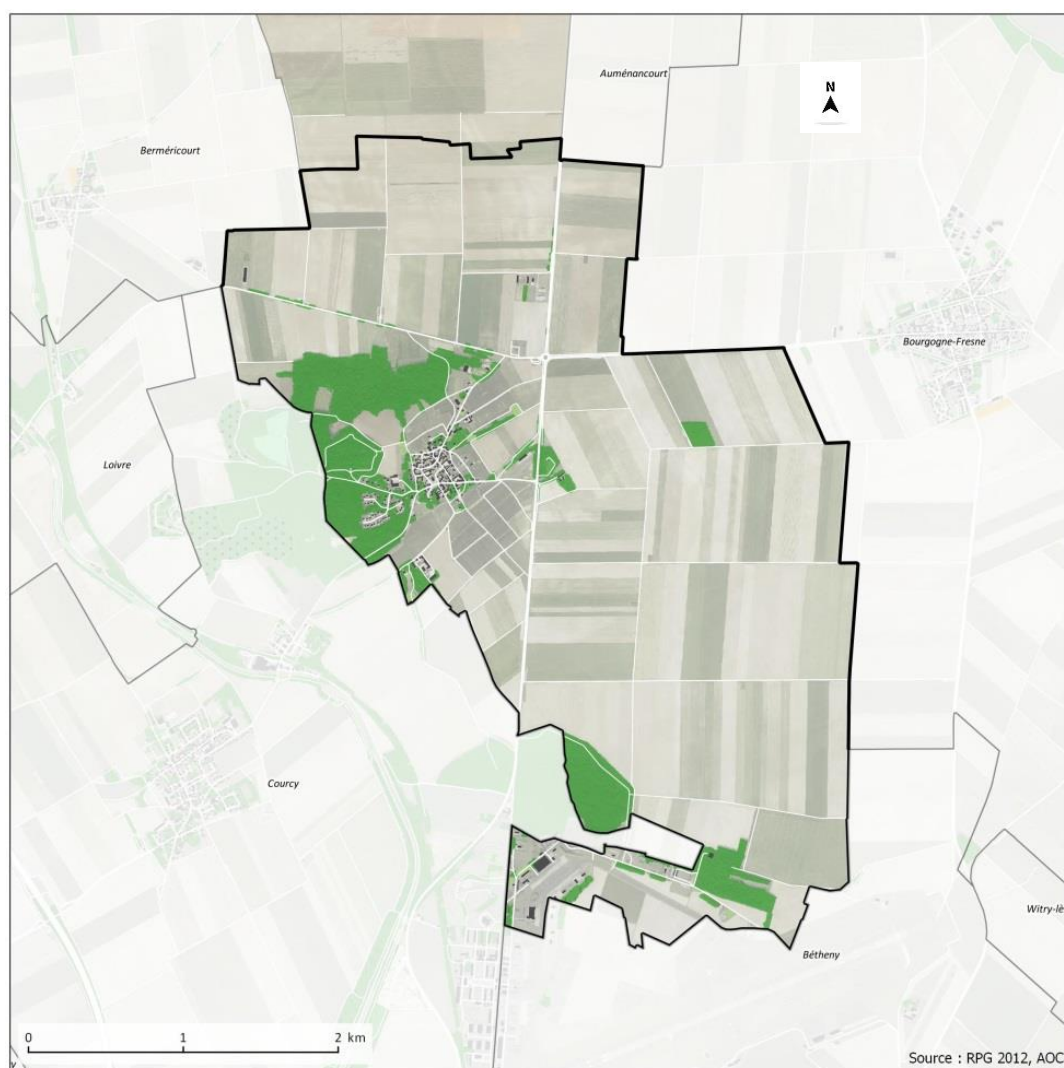
ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

Les espaces boisés et forestiers

Les espaces boisés et forestiers du Bois de la Bove sont situés majoritairement à l'ouest et au nord du bourg et ceux du Bois Soulain sont situés sur la partie sud du territoire. Mais les espaces boisés sont également présents sous la forme d'îlots boisés plus ou moins conséquents à proximité immédiate du tissu urbain du village. Ils sont constitués de bois (2,55% des espaces naturels), de forêt fermée de conifères (1,59% des espaces naturels), de forêt fermée de feuillus (88,74% des espaces naturels), de haie (7,12% des espaces naturels).

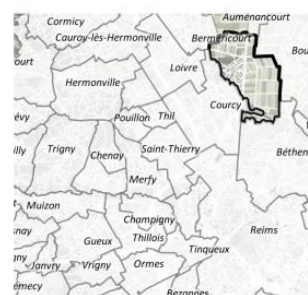
Les forêts de feuillus et mixtes:

Les espaces forestiers sont composés de forêts (fermées ou ouvertes) de feuillus ou mixtes (feuillus et conifères) couvrant la majeure partie des espaces boisés. Les forêts de feuillus à Brimont sont également présentes au sein de l'agglomération.



Espaces boisés

Commune : Brimont



Légende

- Bois
- Forêt fermée de conifères
- Forêt fermée de feuillus
- Haie

A2)

ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

Le Bois de la Bove à Brimont

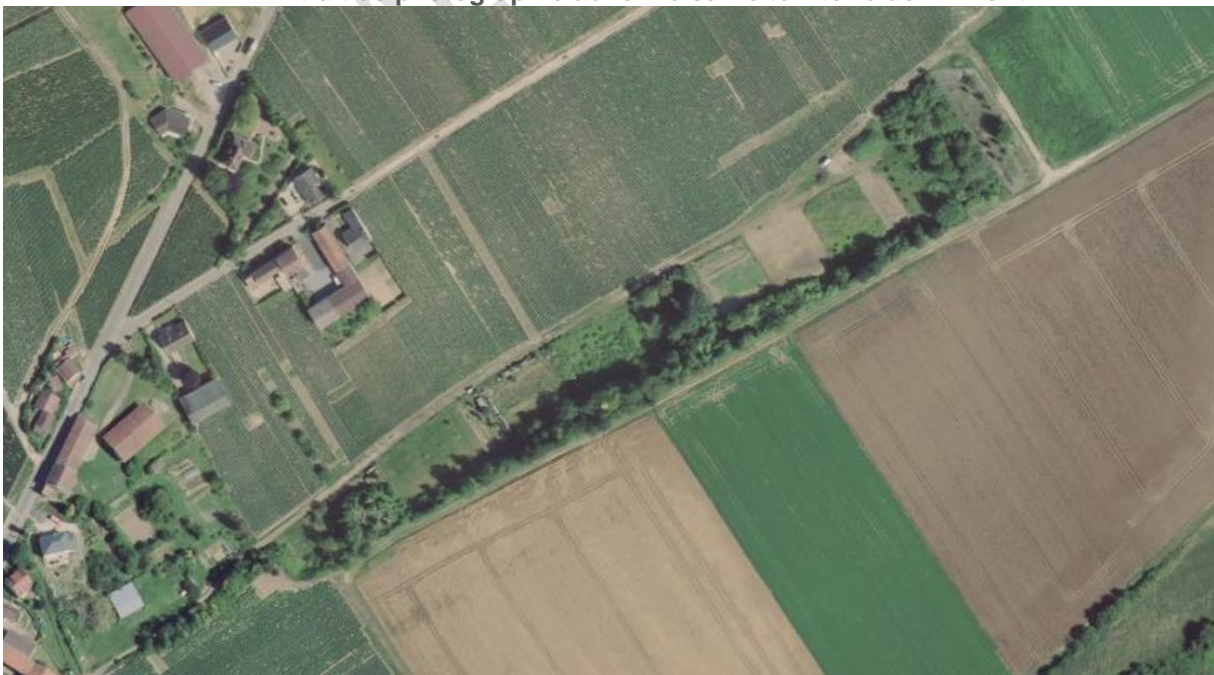


Malgré des défrichements qui se sont poursuivis pour les besoins de l'extension urbaine du bourg, la forêt se maintient à Brimont.

- Les haies:

Structure arborée linéaire composée d'arbustes et de buissons, de taillis et de cépées, d'arbres têtards, d'arbres de haut jet ou encore d'arbres morts, la haie se développe sur un tapis de végétation herbacée. A Brimont, les haies sont présentes en interface entre le village et les zones agricoles essentiellement, le long des routes et autour des corps de ferme isolés.

Extrait de photographie aérienne sur le territoire de Brimont



A2)

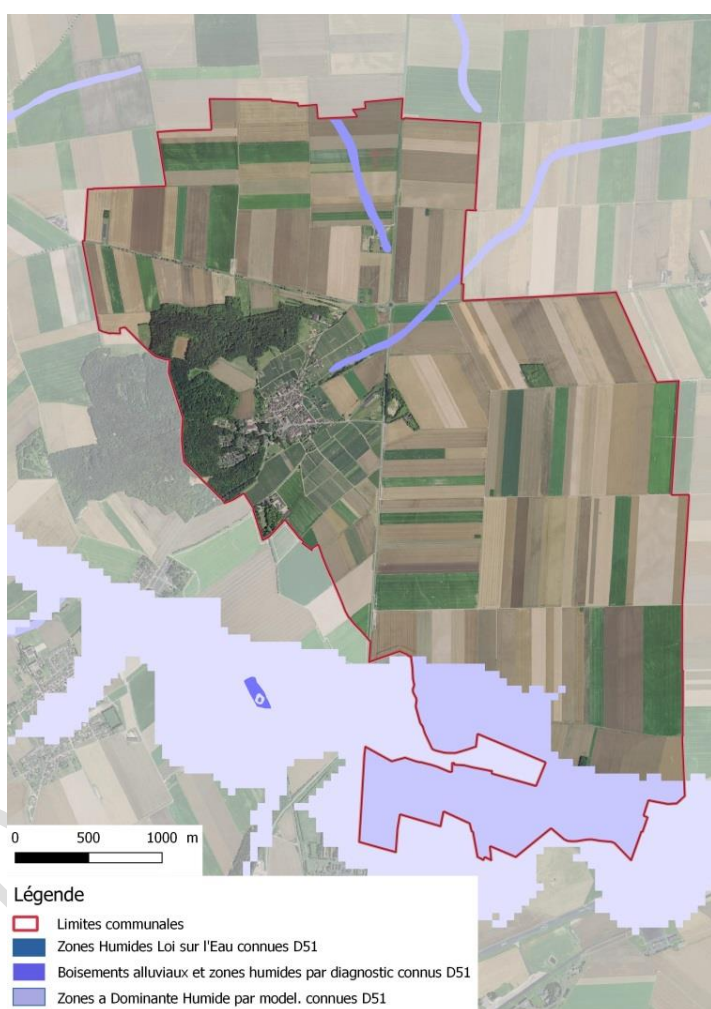
ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

Les milieux humides

Les milieux humides avérés sont appelés « zones humides ». Ils peuvent prendre la forme de marais, de tourbières, de prairies humides et sont des écosystèmes rares qu'il faut protéger. La description de la trame bleue et des relations avec les autres « trames » biologiques est projetée dans la partie « Trame verte et bleue » de ce présent rapport. Les prairies humides sont établies sur des terrasses alluviales ou en fond de vallée à proximité de cours d'eau.

A ce titre, la DREAL Grand Est dispose de cartographies régionales non exhaustives recensant les milieux humides⁴ du territoire. La cartographie ci-après détermine des probabilités plus ou moins fortes de présence de « zones humides » (ne pouvant être avéré qu'après inventaire réglementaire selon le critère végétation ou pédologique listé dans l'arrêté ministériel du 24 juin 2008 modifié en application de l'article R.211-108 du code de l'environnement).

Les zones humides « Loi sur l'eau » effectives, à dominante humide diagnostiquées et modélisées et des boisements alluviaux d'après les données de la DREAL Grand Est.



Source : DREAL Grand Est

⁴ La DREAL Alsace/Lorraine/Champagne-Ardenne différencie deux niveaux de « zones humides » :

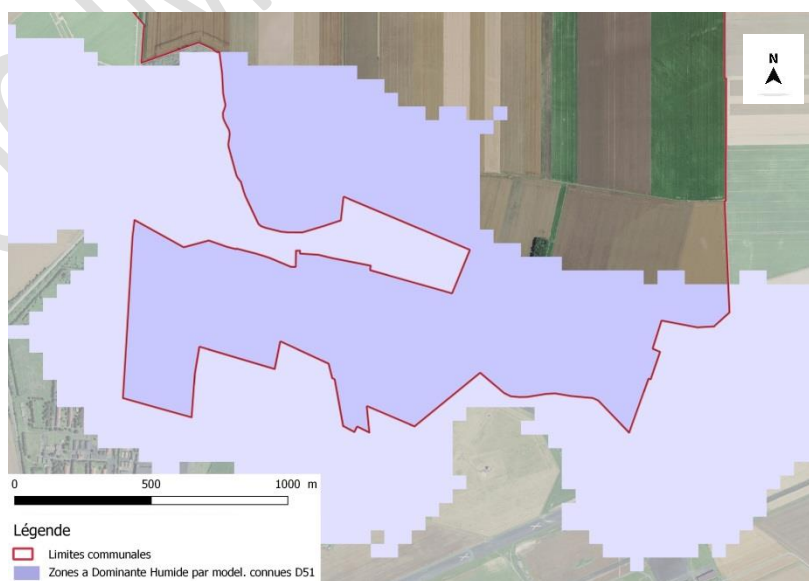
- **Les zones humides dites "loi sur l'eau" (ZH effectives)** (échelle du 1/5000e au 1/25000e) : leur définition est suffisamment précise au regard de la loi sur l'eau et les milieux aquatiques. Leur caractère humide a été défini selon le critère végétation ou pédologique listé dans l'arrêté ministériel du 24 juin 2008 modifié en application de l'article R.211-108 du code de l'environnement ;

Les zones à dominante humide (ZDH - potentielles) : terminologie non réglementaire utilisée pour définir des secteurs à forte probabilité de présence de zones humides et pour laquelle le caractère humide au titre de la loi sur l'eau ne peut pas être certifié à 100 %.

A2)

ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

Pré-diagnostic des secteurs à enjeux urbains et agricoles



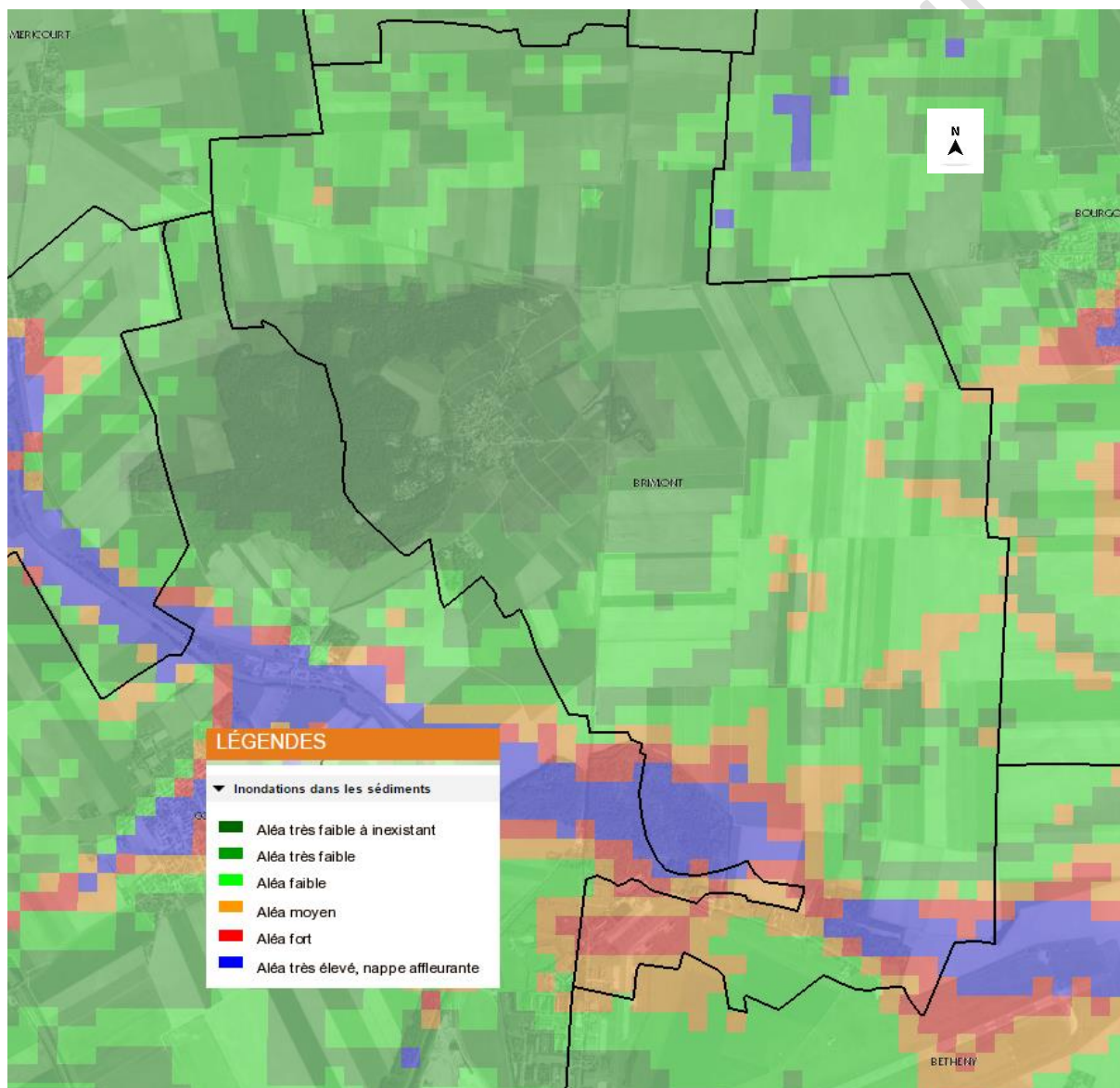
A2)

ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

Dans les secteurs ci-avant, un pré-diagnostic bibliographique est établi :

Ainsi un secteur est potentiellement concerné par la présence d'une zone humide au sens de la définition de l'article L.211-1 du code de l'environnement et de la « Loi sur l'eau » du 3 janvier 1992.

D'après la carte de remontée de nappe, une remontée de nappe subaffleurante ou une sensibilité moyenne ou forte est couplée à un emplacement concerné par une ZDH modélisée dans le secteur de l'ancienne base aérienne 112. Toutefois, aucune remontée de nappe n'est soulignée à l'emplacement des boisements alluviaux proches du village, au centre du territoire. Aucun cours d'eau n'est identifié sur ces deux secteurs.



Source : georisques.gouv.fr

D'après cette carte, il existe dès lors une probabilité importante de présence d'une zone humide dans le secteur de l'ex-base aérienne 112. L'étude complémentaire ayant été réalisée a montré que cette zone n'est pas humide. (cf ; (Voir rapport d'étude en annexe du présent document).

A2)

ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

La carte de Cassini ci-après n'indique pas de présence d'une zone humide ancienne sur le territoire (trois espaces sont identifiés : la plaine agricole, la butte de Brimont et des boisements).

Carte de Cassini



Source : Géoportail, Carte de Cassini en couleur (feuilles gravées et aquarellées), issue de l'exemplaire dit de « Marie-Antoinette » du XVIIIe siècle

Le pré-diagnostic d'analyse bibliographique sur ces secteurs ne permet pas d'infirmier ou de confirmer la présence de zones humides, en l'absence d'inventaire exhaustif selon les méthodes d'identification prévues au Code de l'Environnement.

Afin d'approfondir cette analyse, une étude complémentaire a été réalisée sur les zones pré-diagnostiquées correspondant à la zone agricole abritant des habitations et à la zone à urbaniser de l'ancienne base aérienne (Voir rapport d'étude en annexe du présent document).

Définition et utilité d'une Zone Humide

Souvent en position d'interface, de transition, entre milieux terrestres et milieux aquatiques proprement dits, les zones humides se caractérisent par la présence d'eau, permanente ou temporaire, en surface ou à faible profondeur dans le sol et par une végétation hygrophile au moins pendant une partie de l'année. Elles nourrissent et abritent de façon continue ou momentanée des espèces animales inféodées à ces espaces. En Champagne-Ardenne, elles se trouvent principalement en tête de bassin versant, en bordure de lacs et dans les lits majeurs de cours d'eau. Ce sont généralement des bras morts, des mares, des marais, des landes humides, des tourbières, des forêts et prairies humides. Les zones humides constituent des milieux naturels, qui possèdent des caractéristiques et des propriétés spécifiques leur permettant de rendre de nombreux services aux collectivités, notamment dans l'amélioration de la qualité et la ressource en eau, dans la prévention des risques d'inondation

Services rendus

Services d'approvisionnement :

- la ressource en eau : alimentation en eau potable, besoins liés aux activités agricoles et industrielles ;
- la production de biomasse : bois, roseaux, tourbes, fourrage, poissons...



Services de régulation :

- la prévention des risques d'inondation ;
- l'amélioration et le maintien de la qualité des eaux ;
- la régulation de l'érosion et la formation des sols ;
- atténuation locale des effets de la sécheresse.



Services culturels :

- un riche patrimoine paysager ;
- un vaste espace de tourisme ;
- des aménités éducatives, récréatives, et scientifiques.



Fonctions biogéochimiques

Rôle de « filtres naturels » des pollutions diffuses (nitrates, produits phytosanitaires, solvants...).

Fonctions hydrologiques

Véritables « éponges » à l'échelle du bassin versant qui reçoivent de l'eau, la stockent et la restituent aux cours d'eau et aux nappes phréatiques en période d'étiage.



Réservoirs de biodiversité

Abritent une majeure partie des espèces rares et en danger. La moitié des oiseaux et un tiers des espèces végétales dépendent de leur existence. Elles jouent aussi un rôle important en tant que corridor écologique.

et leur fournissant également des aménités environnementales, culturelles et éducatives. Néanmoins les zones humides font l'objet d'une pression anthropique importante notamment l'urbanisation depuis une cinquantaine d'années, ce qui a entraîné une diminution de leur surface de plus de 50 % au niveau national

Source : Extrait de note de la DREAL Grand Est sur le fonctionnement écologique des zones humides

LA TRAME VERTE ET BLEUE

L'état de la biodiversité⁵ du territoire et de l'écosystème est abordé dans l'analyse de la trame verte et bleue.⁶ Sous l'action de l'homme sur son environnement, la biodiversité s'appauvrit et tend à disparaître. L'exploitation non durable des espèces sauvages, la pollution domestique, industrielle et agricole, l'introduction d'espèces exotiques envahissantes, le changement climatique, la destruction et la fragmentation des milieux naturels dus à une consommation trop importante des territoires naturels sont les principales causes de l'érosion actuelle de la

⁵ La **biodiversité** est la diversité naturelle des organismes vivants. Elle s'apprécie en considérant la diversité des écosystèmes, des espèces, des populations et celle des gènes dans l'espace et dans le temps, ainsi que l'organisation et la répartition des écosystèmes aux échelles biogéographiques.

⁶ L'**écosystème** est une « cellule » de base destinée à l'organisation de la vie sur terre. Il est constitué d'un biotope (facteurs non vivant) et d'une biocénose (organismes vivants) en interrelations.

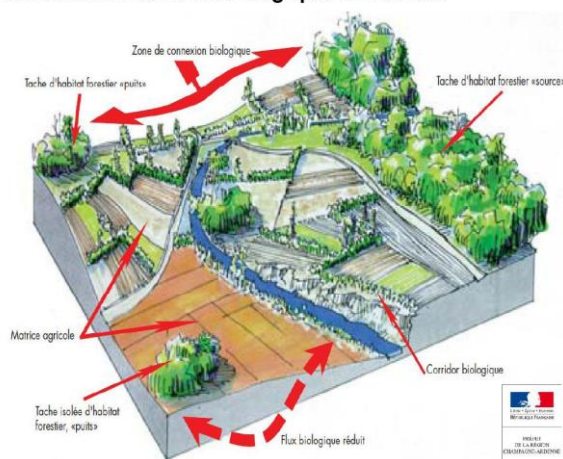
A2)

ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

biodiversité.

La Trame verte et bleue est une mesure phare du Grenelle Environnement qui porte l'ambition d'enrayer le déclin de la biodiversité au travers de la préservation et de la restauration des continuités écologiques. Les continuités écologiques correspondent à l'ensemble des zones vitales (réservoirs de biodiversité) et des éléments (corridors écologiques) qui permettent à une population d'espèces de circuler et d'accéder aux zones vitales. La Trame verte et bleue est ainsi constituée des réservoirs de biodiversité et des corridors qui les relient.

un fonctionnement écologique en réseau



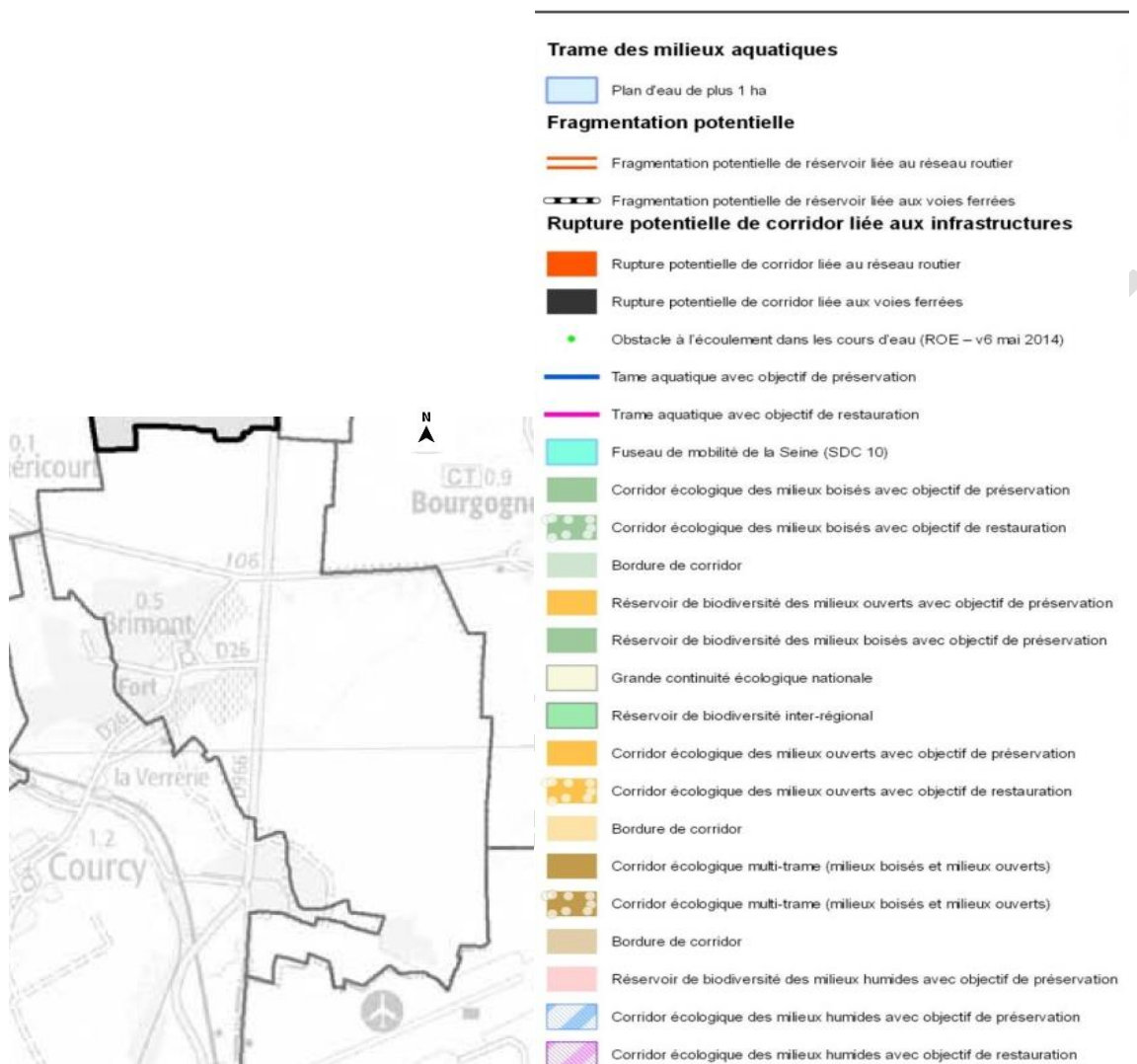
L'une des caractéristiques majeures de la biodiversité est sa perpétuelle évolution que ce soit de manière temporelle ou spatiale. Les espèces bougent, les espèces vieillissent, les espèces évoluent dans le temps et dans l'espace. Cette caractéristique est importante puisqu'elle constitue la base de la politique de préservation de la biodiversité. Les espèces sauvages se déplacent de taches en taches d'habitats (forêts, prairies, lacs...) en utilisant des liaisons naturelles appelées « corridors écologiques » terrestres ou aquatiques (rivières, haies...). Ainsi, on constate un fonctionnement et une organisation des espaces en réseau écologique (cf. schéma). Plus les zones d'habitats

potentielles (réservoirs de biodiversité) seront reliées les unes aux autres, plus le fonctionnement écologique sera optimal et la biodiversité maintenue.

Le Schéma régional de cohérence écologique (SRCE) est le document d'échelle régionale du dispositif « trame verte et bleue ». L'article L.371-3 du code de l'environnement prévoit que ce schéma est élaboré, mis à jour et suivi conjointement par la Région et l'État.

L'objectif principal d'un SRCE est d'identifier, afin de mieux le préserver, le réseau écologique régional : il doit ainsi être la base d'une réflexion des politiques publiques de préservation, voire de restauration des continuités écologiques à l'échelle régionale. Ce document n'identifie aucune continuité écologique d'échelle régionale sur la commune de Brimont.

Trame Verte et Bleue d'après le SRCE

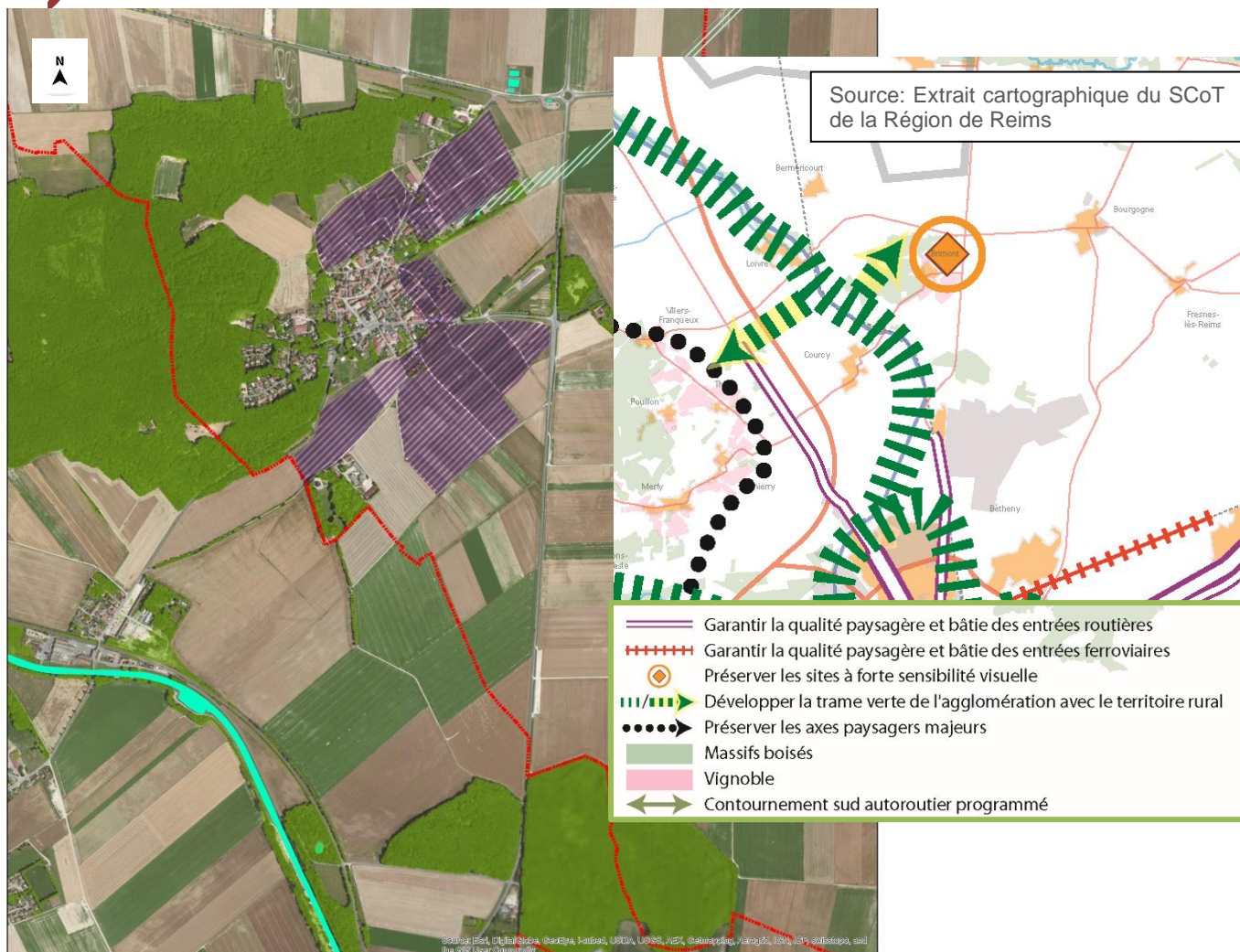


Orientations du Schéma de Cohérence Territoriale en matière de Trame Verte et Bleue

Source: SRCE Champagne-Ardenne (données TVB), fond de carte : BD TOPO®, BD CARTO®, Scan100®

A2)

ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT



Le SCoT de la Région Rémoise décline à l'échelle du territoire la TVB identifiée par le SRCE et l'échelle locale (Plan Local d'Urbanisme) de la TVB précise les composantes (réservoirs et corridors) identifiés dans les cartes du SCoT.

Dans le SCoT de la région de Reims, deux orientations concernent Brimont et visent à développer un corridor écologique entre l'agglomération et le territoire rural.

Par ailleurs, le village de Brimont constitue un site à forte sensibilité visuelle sur le territoire du Grand Reims par la position de promontoire que forme la Butte de Brimont.

LES MILIEUX NATURELS PROTEGES

Les ZNIEFF

Lancé en 1982, l'inventaire des Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF) a pour objectif d'identifier et de décrire des secteurs présentant de fortes capacités biologiques et un bon état de conservation. « Une Znieff est une zone de superficie variable dont la valeur biologique élevée est due à la présence d'espèces animales et végétales rares et (ou) à l'existence de groupements végétaux remarquables. Elle peut présenter également un intérêt particulier d'un point de vue paysager, géologique ou hydrologique par exemple. » d'après l'inventaire du patrimoine ZNIEFF.

On distingue 2 types de ZNIEFF :

- ✓ les ZNIEFF de type I : secteurs de grand intérêt biologique ou écologique ;

A2)

ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

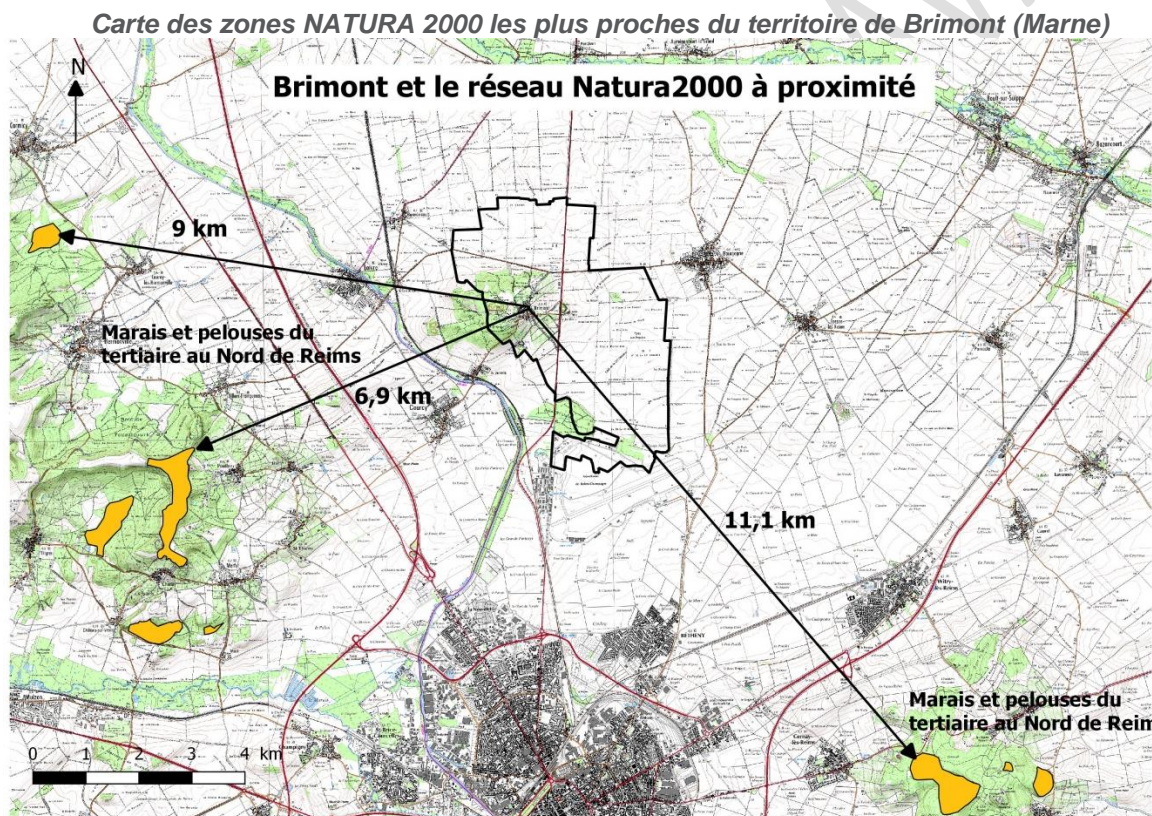
✓ les ZNIEFF de type II : grands ensembles naturels riches et peu modifiés, offrant des potentialités biologiques importantes. Un inventaire du patrimoine de la ZNIEFF de type 2 a été réalisé. **Aucune ZNIEFF n'est présente sur le territoire de Brimont.**

Les zones NATURA 2000

Aucune zone NATURA 2000 n'est présente sur le territoire communal, comme en témoigne la carte ci-après. Cependant, les zones NATURA 2000 les plus proches sont:

- zones NATURA 2000-directive Habitats des « Marais et pelouses du tertiaire au nord de Reims » (la plus proche à 6,9 km, Pouillon) dans la Marne
- zone NATURA 2000-directive Habitats des « Marais de la Vesle en amont de Reims » (la plus proche à 13,2 km, Reims) dans la Marne
- zones NATURA 2000 spéciales de conservation des « Collines du Laonnois oriental » (la plus proche à 22,7 km) dans l'Aisne

Aucune zone n'est proche des limites de la commune.



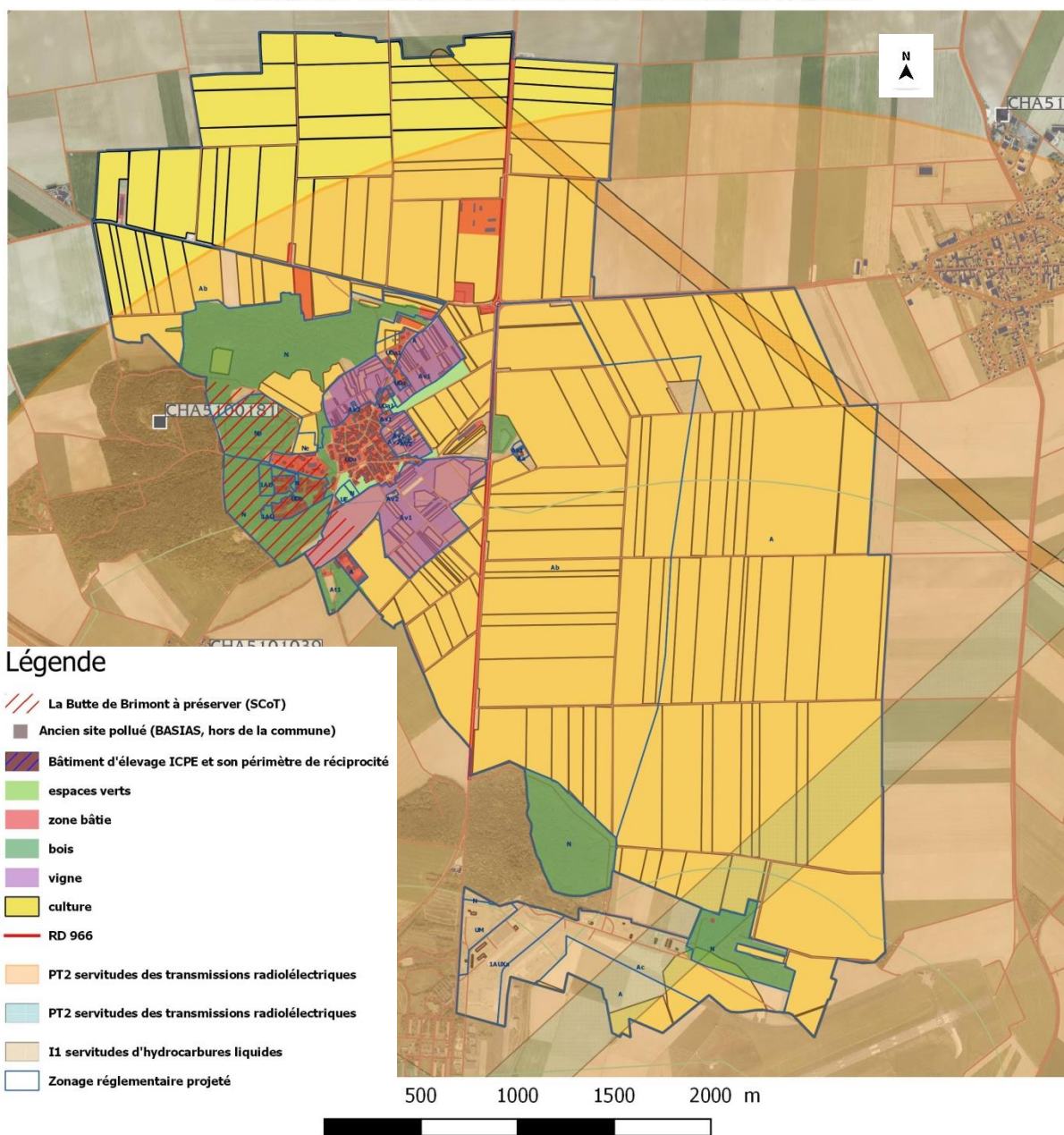
Source : AUDRR ; DREAL Grand Est

Ainsi l'ensemble des espaces ouverts permettent aux espèces animales et végétales de se déplacer et d'interagir entre elles sur des surfaces suffisamment importantes et diversifiées. Ces espaces sont clés dans les réseaux de continuités écologiques. Pour cela l'enjeu de préservation des milieux ouverts est fort sur le territoire en milieu agricole. D'autres continuités comme le réservoir de biodiversité du Bois de la Bove et du Bois Soulain jouent également un rôle clé dans la conservation des écosystèmes.

A2)

ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

Sensibilités environnementales du territoire de Brimont



A2)

ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

LE PAYSAGE : UN PATRIMOINE COMMUN A PRESERVER

Le paysage est une notion transversale et subjective (par les ressentis de chacun), c'est un élément important de la qualité de vie : en ville, et à sa lisière, à la campagne, dans les territoires ou d'une grande qualité, dans les espaces remarquables ou du quotidien... Le paysage joue un rôle majeur dans l'épanouissement de chacun et le vivre ensemble.

Prendre en compte le paysage suppose de comprendre que l'on intervient, dans un système complexe : l'espace du territoire et ses composantes, son évolution dans le temps, sa perception et son vécu par les hommes sont des aspects inséparables.

Enjeu d'attractivité pour les territoires, la qualité des paysages est aussi avant tout un patrimoine à valoriser et à transmettre aux générations futures. **Pour que les paysages ne résultent pas d'évolutions subies, il est indispensable d'identifier les secteurs à forte sensibilité paysagère afin de diminuer les impacts des projets d'aménagement sur la composition du paysage local mais également sur celle du « Grand paysage ». Le développement urbain doit s'accompagner du maintien de la composition du Grand Paysage et des secteurs à forte valeur environnementale.**

Enfin, il est important de comprendre et d'analyser « Le Paysage » comme un ensemble, avec certes différentes composantes comme un massif forestier, un vignoble, des plaines agricoles... mais qui vont se nourrir les unes des autres et qui seront le plus souvent indissociables.

Les paysages de Champagne sont composés de différentes unités paysagères avec le plus souvent une même gradation : le massif forestier surplombe le vignoble et ce dernier débouche sur les plaines agricoles. Ces éléments paysagers emblématiques entourent et cadrent les villages. Cette trilogie donne une identité singulière à ce territoire et compose un ensemble. Le paysage de Brimont est l'exemple même de cette trilogie, tout en présentant des caractéristiques qui le rendent unique.

Un paysage harmonieux à grande échelle

Au sein des paysages Champenois, nous pouvons distinguer différents types de paysages qui se déclinent ensuite selon des unités paysagères.

Les particularités de chaque élément, tels que leurs couleurs, leurs formes, leurs implantations composent un paysage différent dans chaque unité paysagère.

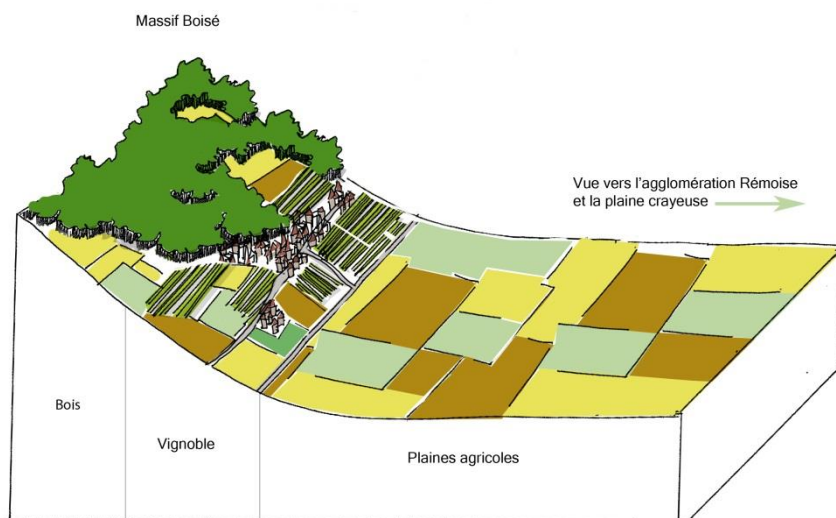
Ici l'unité paysagère concernée est le massif de Saint Thierry. En effet, Brimont marque la fin du massif de Saint Thierry et le début de la plaine crayeuse (plaine champenoise). Il s'agit d'un paysage de cuesta, et plus précisément de cuesta viticole.

A2)

ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT



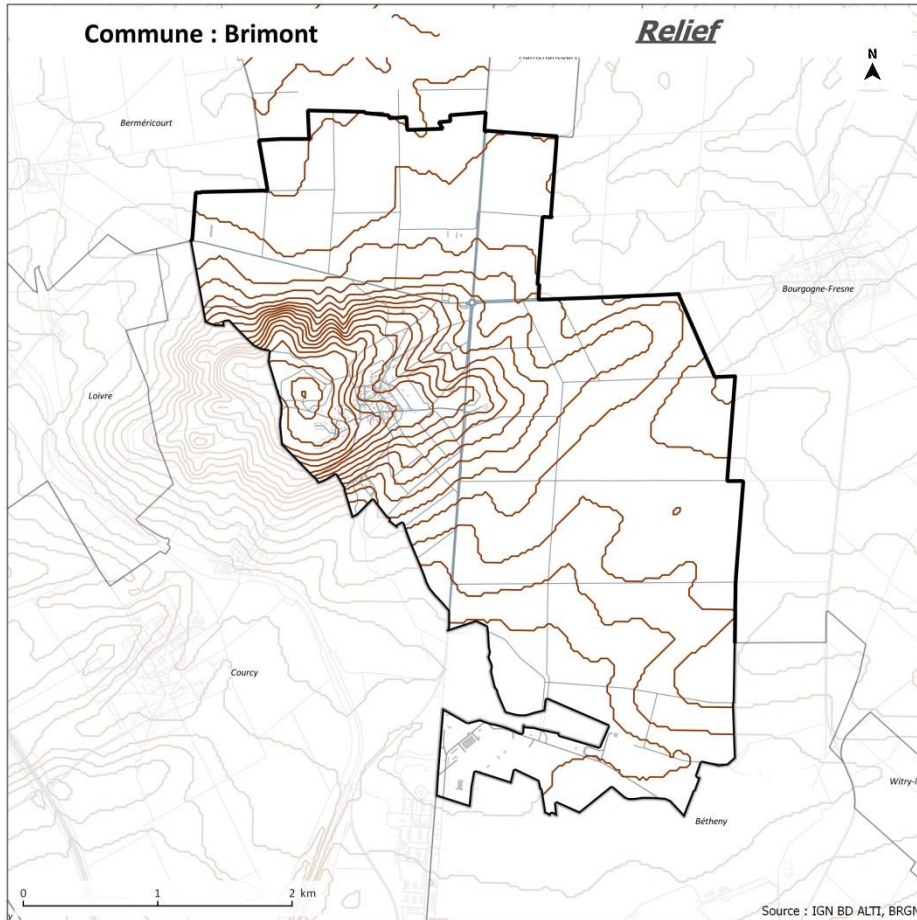
Ce paysage alterne des zones vallonnées avec des successions d'ondulations de faibles amplitudes qui rythment la traversée de ce paysage ouvert et des zones plates avec de larges étendues marquées par une pente faible et régulière.



La commune de Brimont fait donc partie de l'unité paysagère de Massif de Saint Thierry mais plus précisément d'une sous-unité paysagère viticole appelée le Mont Brimont (141 m d'altitude). Le Mont Brimont est une butte témoin détachée de la cuesta d'Ile de France.

A2)

ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT



Des structures naturelles ou façonnées par l'homme à protéger

Brimont est situé à proximité du sommet de la butte, occupé par le Fort de Brimont entouré d'un massif boisé imposant.

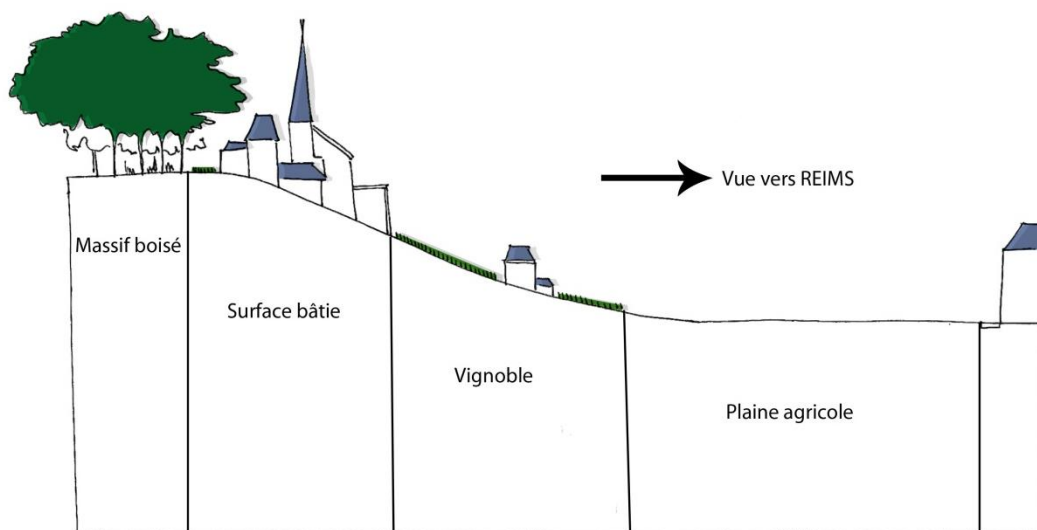
Dans cette partie du paysage champenois le vignoble occupe la partie sud-est de la butte tandis que la partie nord-ouest est occupée par un massif boisé.

Concernant l'architecture villageoise elle est groupée, en haut des pentes entre le massif boisé et le vignoble.

La commune domine donc son vignoble et est constituée de pentes douces, marquée par un relief ample qui offre de nombreux points de vue et une découverte variée du paysage. Les ondulations des coteaux créent des perspectives changeantes par les montées et les descentes successives.

A2)

ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT



Comment et de quoi se compose ce paysage ?

1) **Les éléments de surface** : Les éléments de couverture du sol sont répartis en cohérence parfaite avec l'utilisation potentielle des sols.

- **Le massif forestier** de Brimont constitue un élément marquant dans le paysage. Il s'agit d'un reliquat du massif de Saint Thierry. De ce fait sa situation relictuelle sur le territoire en fait un espace naturel important. D'autant plus qu'il faut préserver le Fort de Brimont implanté en plein cœur de cette masse végétale. La présence du bois renforce par sa teinte sombre, la lecture lointaine de cette butte.
→ **La forte présence de ce massif boisé sera un enjeu important autant dans sa préservation que dans les propositions d'aménagements.**
En effet la lisière forestière est un élément important et principal dans les paysages viticoles champenois. Elle doit être protégée lorsqu'elle surplombe le vignoble.
- **Le vignoble** est étendu et s'impose dans ce paysage. Il est présent surtout dans ce début de plaine champenoise.
Le sens de plantation des rangs de vigne donne un rythme au paysage. L'alignement des rangs de vignes soulignent les courbes et le changement de relief créant un effet « marqueterie de vigne ». Ici le vignoble occupe la partie sud-Est de la butte avec 43.5 ha de vignes champagne AOC majoritairement plantée de pinot meunier.
→ **La présence de ce vignoble reconnu et emblématique sera un élément important à préserver dans les propositions d'aménagements.**
- **La grande culture** s'intègre dans une logique d'agriculture intensive, avec un parcellaire de grande dimension géométrique en damiers, de grands aplats de couleur très purs. C'est un paysage caractéristique de la plaine champenoise où les ondulations topographiques de faible amplitude proposent des lignes d'horizon d'une grande pureté. De plus les plaines agricoles sont un recul nécessaire afin de mieux comprendre le paysage. C'est une respiration dans le paysage
→ **Les enjeux de préservation des vues sur le lointain et de la composition du Grand paysage sont donc importants.**

A2)

ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

2) **Le Village** de Brimont est implanté entre les bois et les vignes. Il est situé sur les hauteurs de la butte de Brimont et donc visible depuis la plaine champenoise. Cette implantation permet surtout d'avoir de nombreux points de vues sur l'agglomération Rémoise.

La commune présente à la fois des fermes agricoles, viticoles, des maisons bourgeoises mais aussi une partie avec un secteur résidentiel plus contemporain encastré dans le massif boisé. La trame villageoise est regroupée au cœur du village. En effet, elle est entourée et contrainte par l'omniprésence de la vigne. L'espace est donc optimisé au maximum tout en gardant des ouvertures et des vues sur l'horizon et l'agglomération rémoise surtout au sud/est du village.



La commune est marquée par la présence de maisons d'architecture du XIX^{ème} siècle et de lotissements résidentiels contemporains.

→ **Enfin il s'agit d'un village qui s'est développé le long des axes de circulation en respectant les éléments paysagers, ce qui est un élément à prendre en compte dans l'urbanisation future.**

3) **Les Sites emblématiques** : La commune de Brimont possède des éléments patrimoniaux à préserver et à protéger :

- Le Fort de Brimont : Fort militaire construit vers la fin du XIX^e siècle. Les Allemands l'utilisaient pour garder les prisonniers français pendant la 1^{ère} GM. Il s'agit d'un élément patrimonial important dans la commune de Brimont autant par son ampleur que son histoire.
- Le monument au mort de la Première Guerre Mondiale.
- Les sept sépultures des aviateurs de la Royal Air Force tombés le 17 avril 1943 (dans le cimetière communal)
- L'Eglise Saint Remi, construite en 1920, elle remplace une église romane du XII^e siècle détruite pendant la première guerre mondiale.
- Le Château et son parc situé sur la route de Courcy. La famille Ruinart occupait ce château. On y trouvait un vendangeoir et des caves. Il s'agit aujourd'hui d'une propriété privée.

A2)

ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT



Eglise Saint Remi

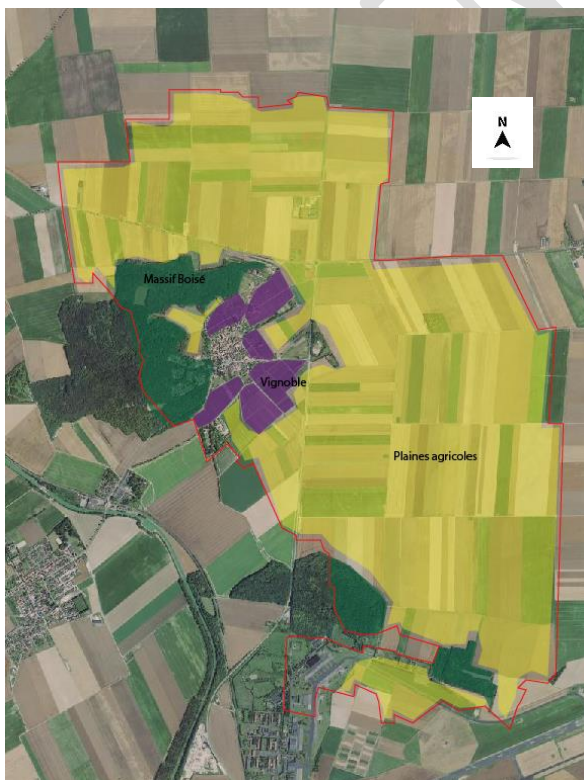


Vestiges du Fort de Brimont

- 4) **Les parcours et randonnées** : En terme d'itinérance, la commune de Brimont est située sur la Route touristique du Champagne : il s'agit d'un parcours qui demande d'être motorisé et qui est de plus en plus empreinté, notamment par les touristes. Cette route apporte touristiquement de l'attractivité au lieu et dans le paysage. Elle permet de découvrir le vignoble mais aussi les éléments paysagers et patrimoniaux associés.

Les zones paysagères marquantes, les espaces naturels à protéger

La commune de Brimont présente donc de nombreux atouts paysagers. Certaines zones paysagères ou principes paysagers devront faire l'objet d'une attention particulière.



- Le triptyque : forêt, vignoble, plaines agricoles

Il s'agit d'une succession d'éléments emblématiques des paysages de Champagne, qui fonctionnent les uns avec les autres, se complètent. Ils font la force de ce paysage. D'autre part il s'agit d'une des premières communes à présenter ces caractéristiques sur la plaine champenoise d'où ces éléments emblématiques à protéger, et à ne pas dénaturer.

→ La conservation de ce patrimoine irremplaçable est conseillée.

*Les lignes de forces et vues à conserver***- Les Lignes de forces :**

Cette composition paysagère crée des lignes de forces importantes, des jeux de topographie et surtout des points de vue à protéger. La caractérisation d'un paysage est fortement imprégnée par le relief. En effet, il a une influence sur le regard et la perception de l'observateur.

Les lignes de forces, les points dans le paysage guident et attirent le regard. On trouve des points d'appel, qui attirent l'œil, lui permettant de se fixer sur un élément pour se reposer comme sur le village de Brimont avec le massif forestier, avec l'église de Saint Remi situé sur un promontoire.

Mais on trouve aussi des points de fuite, qui font converger le regard vers un point sur l'horizon, vers l'agglomération rémoise par exemple, à la fois lorsque nous sommes situés sur un promontoire, sur les hauteurs du village mais aussi en se dirigeant vers le vignoble.

Le relief de Brimont a un rôle déterminant dans la perception de la ville de Reims. Cette dernière est perceptible en vue lointaine, en fond de perspective. Cette vue est une toile de fond sur laquelle se détache la silhouette urbaine.

Enfin, la ligne de force majeure de ce paysage est constituée par l'implantation du village à la fois en limite de bois et du vignoble.

Cette composition, structure du paysage, doit être protégée : il faut éviter l'insertion d'éléments verticaux trop imposants qui créeraient un effet d'opposition indéniable et modifierait la butte de Brimont.



Photo AUDRR

A2)

ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT



Photo AUDRR

- Les points de vue à conserver :

La position de l'observateur est déterminante, selon qu'il se situe plus haut ou bien au même niveau de ce qu'il perçoit.

Ainsi, les points de vue situés sur les hauteurs avec un avant plan à moyenne ou forte dénivellation sont les plus appréciés car ils permettent de dominer toute l'étendue de l'espace. Il est donc important de les conserver. Brimont présente une mise en scène paysagère favorisée par les pentes.

En effet sur les hauteurs du village, au point de le plus haut à la lisière forestière, certains points de vue sont panoramiques. Ils amènent le regard vers le vignoble, les plaines agricoles et surtout vers l'agglomération de Reims.

D'autres sont plus courts, en effet à l'intérieur du village les vues offrant quelques cadres sur son patrimoine bâti et sur le paysage. Si nous partons vers les plaines agricoles, la vue vers l'agglomération est encore plus frappante mais elle est aussi intéressante vers la commune.

Nous pouvons apprécier la topographie, la composition paysagère et certains points d'appels comme les nouvelles habitations ou les bois sur les hauteurs de la commune.



Point de vue vers le paysage et la ville de Reims à conserver

Photo AUDRR

A2)

ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

La perception du paysage, approche sensible

La perception du paysage est une expérience sensorielle et personnelle au travers du ressenti des ambiances qui font appel à tous nos sens.

Les couleurs, la lumière et les textures sont des éléments importants pour comprendre et faire évoluer ce paysage de la meilleure manière.

- **Les couleurs :**

Les couleurs et les contrastes sont importants pour différencier les éléments du paysage. Elles varient, comme la lumière, selon les saisons ce qui par conséquent engendre une composition paysagère différente. La perception d'un paysage sera donc différente en automne, en hiver, au printemps et en été.

Une mosaïque paysagère se dessine sur la commune de Brimont. Les toits rouges, bruns et les murs clairs du bâti vont ressortir dans le vert tendre du vignoble au printemps et dans le vert dense et profond des bois en hiver.

En été, la verdure de la vigne tranchera sur les tons de la terre, des plaines agricoles. Au printemps les champs auront une multitude de teintes vertes, en ajoutant des couleurs spécifiques aux cultures implantées comme parfois le jaune vif du colza qui contraste avec la vigne et le massif forestier très présent tout au long de l'année.



Toutes ces différentes teintes créent un réel patchwork de couleurs dans le paysage et donc dans la commune de Brimont.

Cet élément sensible est donc à prendre en compte dans l'aménagement afin de garder ce nuancier de couleurs caractéristique de nos paysages.

- **Les matières et les textures :**

Le regard, en parcourant la surface d'un paysage, fait naître des sensations « tactiles ». L'impression de rugosité d'un massif forestier s'oppose à l'impression de lisse d'un champ de blé. Ces sensations texturales font souvent naître, chez l'observateur, des impressions subjectives de douceur, de calme, d'âpreté...

Elle sera encore une fois très variable selon les saisons surtout dans les paysages agraires et forestiers. Mais elle permettra surtout de distinguer les éléments des uns des autres, d'autant plus si leur couleur est identique. Au printemps se sont les textures, la matière, les formes qui permettront de différencier les bois des vignes.

A2)

ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

Les enjeux paysagers sont inévitables de par les variations topographiques du territoire communal, mais aussi de par leurs compositions, avec par exemple la forte présence du massif boisé et des parcelles viticoles, éléments paysagers caractéristiques de la commune.



Des bâtis caractéristiques des anciennes activités militaires et aéroportuaires du site, qui le ponctuent encore aujourd'hui



Le radar, un élément marqueur du paysage perceptible depuis l'ensemble du site



L'ancienne piste de décollage, une horizontalité parfaite



Des espaces vides et des bâtiments à l'abandon, un esprit des activités militaires et aéroportuaires qui demeure



Le bois Soulain au nord du site, une entité boisée à préserver et à valoriser



Des cultures qui marquent la plaine intérieure du site et offrent des couleurs et des formes différentes dans le paysage au fil des saisons



Un calme général sur le site, rythmé par le passage des engins agricoles



Des espaces en friche, aux ambiances naturelles et plantés de conifères



Des espaces en friche reconquis peu à peu par la végétation



Des espaces urbanisés à l'ouest, structurés par la rectitude des voies soulignée par les alignements d'arbres

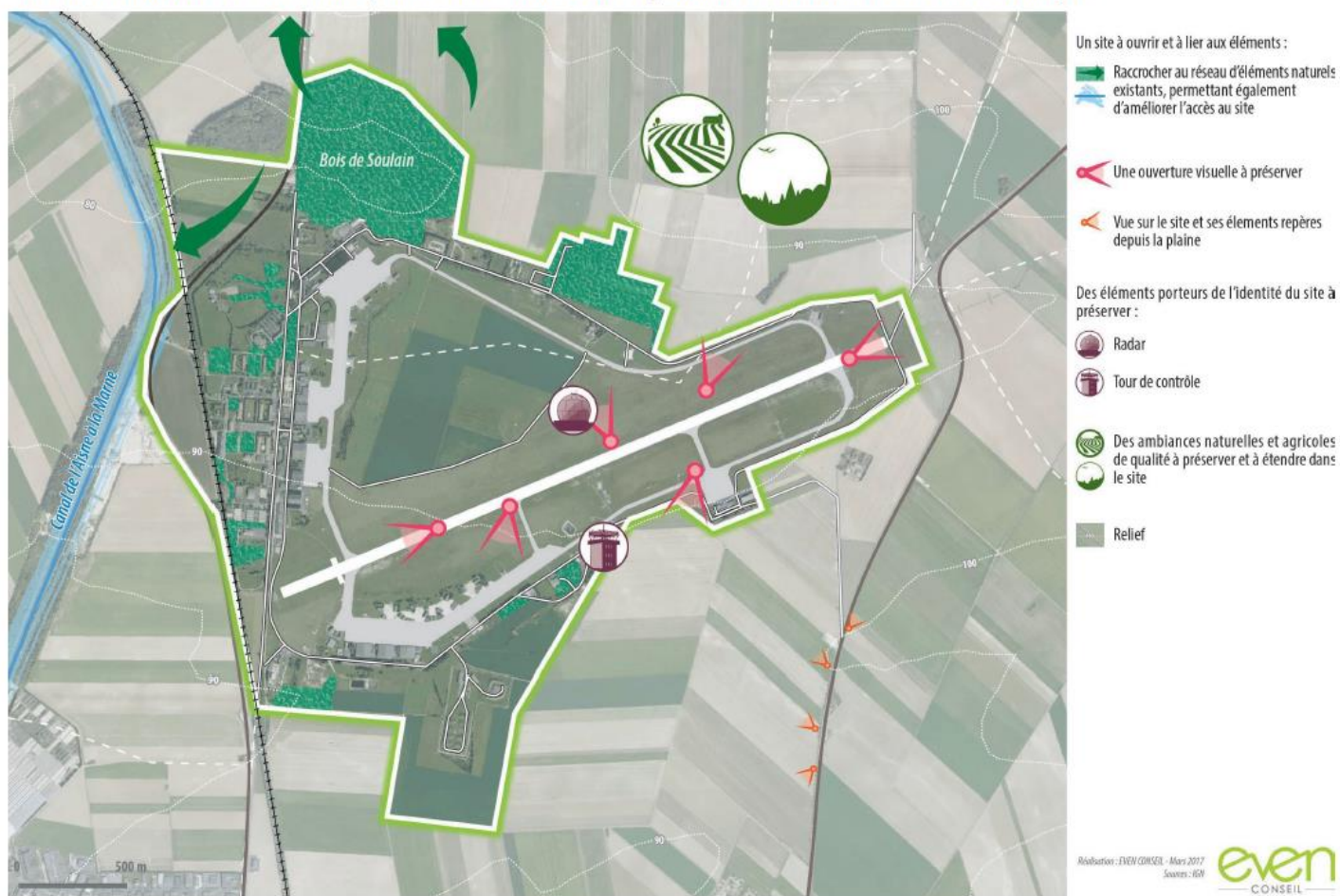
Analyse paysagère du site Terralab

Source : CITADIA, « Études programmatique et opérationnelle sur l'ex. base aérienne 112 » - Terrasolis - décembre 2017

A2)

ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

UNE IDENTITÉ PAYSAGÈRE A PRÉSERVER, ENTRE ESPACES TRÈS OUVERTS, AMBIANCES NATURELLES ET IDENTITÉ MARQUÉE



Source : EVEN Conseil ; CITADIA, « Études programmatique et opérationnelle sur l'ex. base aérienne 112 » -Terrasolis -décembre 2017

A2)

ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT



Le paysage est un élément déterminant de la qualité du cadre de vie mais aussi pour permettre le développement du tourisme. Il ne faut pas oublier que le paysage est une relation entretenue entre l'homme et son espace. Il est vu et vécu.

La commune de Brimont, abrite des milieux d'intérêt paysager et écologique, nécessaires au maintien de la biodiversité locale. Elle est composée d'un ensemble naturel très présent qui crée un paysage hautement qualitatif.

Dans ce contexte la préservation des éléments paysagers et environnementaux doit être intégrée et prise en compte dans les aménagements futurs.

A2)

ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

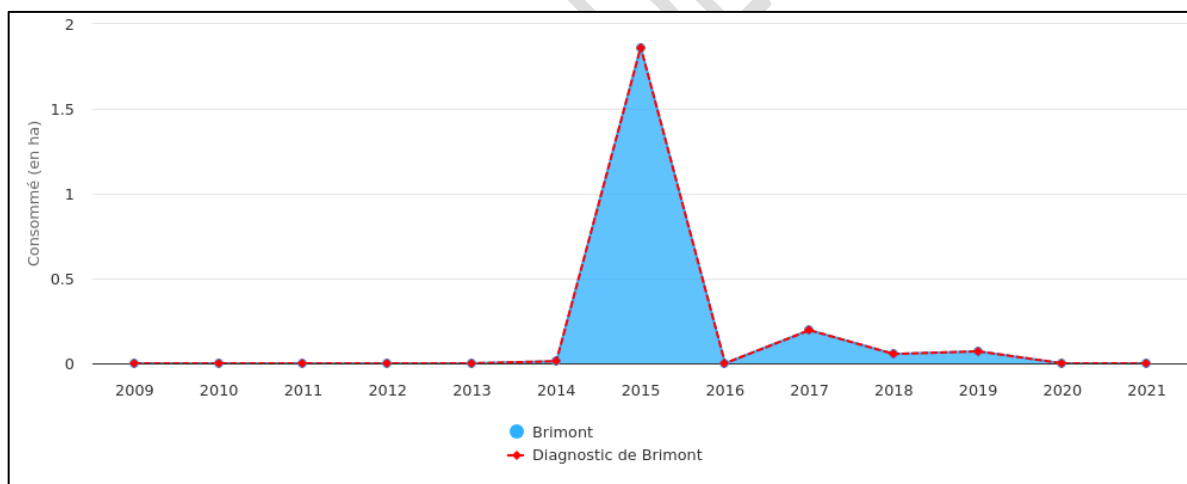
UNE CONSOMMATION D'ESPACE MODEREE CES DERNIERES ANNEES

Bilan de la consommation d'espace

Avec l'extension des zones urbanisées, les pressions sur les sols et les espaces agricoles et naturels augmentent. La nature et l'intensité de ces pressions dépendent du mode d'urbanisation. Le processus d'urbanisation peut prendre plusieurs formes qu'il faut distinguer pour qualifier les pressions exercées sur le territoire en termes de densification du tissu urbain existant ou en l'urbanisation en continuité du tissu urbain existant, ou étalement, qui peut être linéaire en suivant la voirie existante.

Alors que la densification à l'intérieur du tissu urbain existant a pour effet d'optimiser la consommation d'espace, les nouveaux logements et activités bénéficient de réseaux en place (eau, énergie, télécommunications, transports). L'étalement urbain peut, quant à lui, s'accompagner d'une plus forte consommation d'espaces (densité plus faible en logements par hectare) de la nécessité d'étendre les réseaux et peut impacter ou fragmenter les milieux souvent plus sensibles ou initialement mieux préservés (prairies, cultures...), avec le risque de modifier l'équilibre des paysages à dominante initialement agricole ou naturelle.

Depuis 2009, la consommation d'espace NAF enregistrée dans la commune s'est élevée à 2,2 hectares, dont 1,9 ha en 2015 correspondant à l'extension de la zone urbanisée à l'Ouest le long de l'allée des Merisiers et de la rue des Tilleuls.



Source : SPARTE, bêta.gouv.fr

Ainsi, l'enjeu pour le territoire communal est de poursuivre une urbanisation raisonnée du village dans les secteurs les moins contraignants ou moins sensibles pour l'environnement, en privilégiant la densification.

Les ensembles urbains présent dans la commune

Les espaces résidentiels

Le bourg de Brimont a une vocation dominante résidentielle. Peu de nuisances sont identifiées sur ce secteur.

Les autres espaces urbanisés

A2)

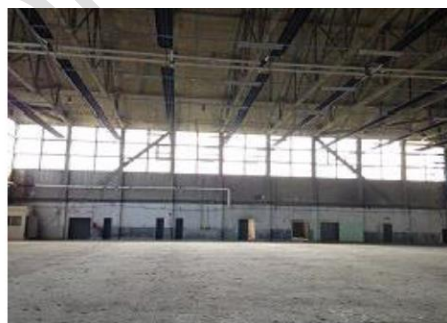
ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

Les principales activités économiques (exploitations agri-viticoles, activités artisanales, services, restauration...) sont insérées sans espace dédié dans le tissu urbain. Les parcs aménagés, aires de jeux et équipements publics sont également des espaces artificialisés importants du paysage urbain de la commune.



Aire de jeux pour enfants face à la salle des fêtes

A noter que l'ancienne base aérienne 112 constitue un important espace artificialisé d'environ 14,77 ha sur 89 ha dédiés à l'ancienne base à Brimont. Sont compris des espaces bâtis en friche, des espaces verts d'agrément, des boisements et des espaces de voirie (piste d'atterrissage de l'aérodrome, maillage de circulation routière dont le Taxiway).



Bâtiments HB 3 et HB4 de l'ex-Base Aérienne 112 à Brimont (source : CITADIA- étude programmatique et opérationnelle pour la reconversion de l'ancienne Base Aérienne 112-décembre 2017)

LES DENSITES OBSERVEES SUR LE TERRITOIRE

Les densités bâties de Brimont

La densité bâtie se mesure par le rapport du volume des constructions effectives sur la surface de l'îlot. Pour se faire, le volume des constructions est calculé comme suit : emprise au sol des constructions en m² x 2 (nombre moyen de niveau). La commune n'a pas enregistré d'immeuble collectif d'une hauteur significative.

Les constructions d'une hauteur de type R+2 restent ponctuelles. La cartographie ci-contre illustre les secteurs plus densément bâtis que d'autres.

Densité résidentielle :
$$\frac{\text{nombre de logements}}{\text{surface (en hectares)}}$$

Densité bâtie :
$$\frac{\text{emprise au sol du bâti} \times \text{nombre de niveaux moyen}}{\text{surface de l'îlot}}$$

Les formules /IAU

A2)

ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

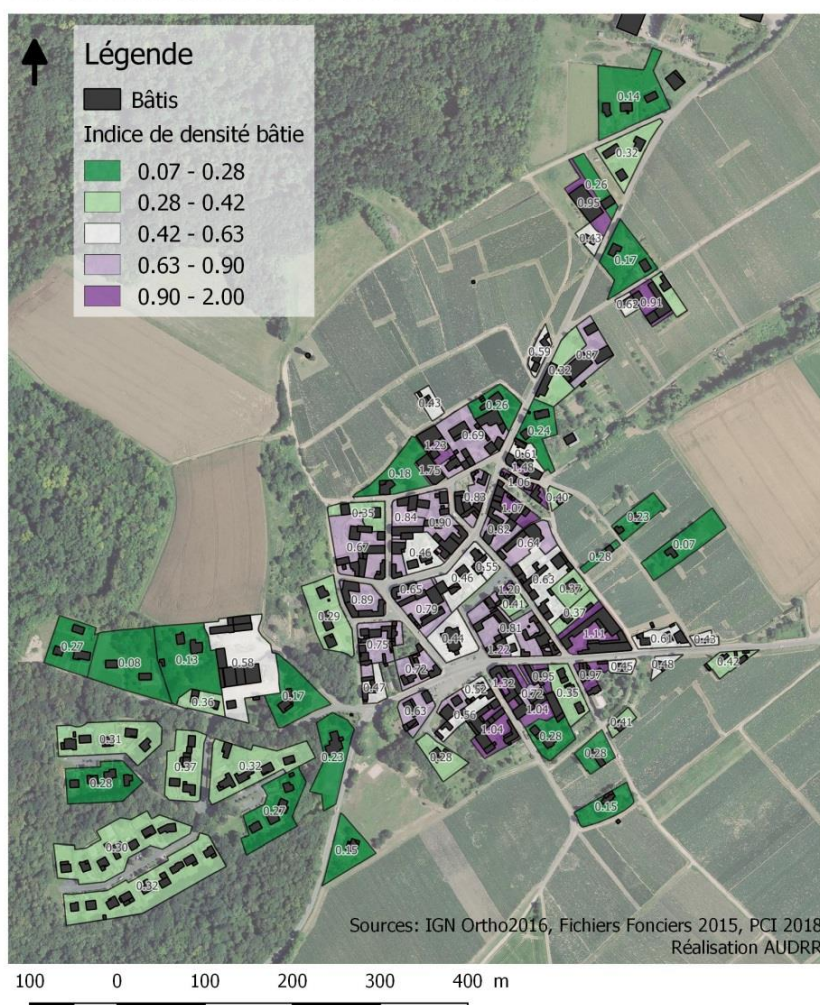
La densité bâtie moyenne⁷ de la zone urbanisée est de 0,5 pour les espaces à vocation dominante d'habitat. Cette densité correspond au tissu d'habitat individuel de bourgs et villages. Les quelques îlots dont les densités bâties sont supérieures sont occupés par des constructions plus anciennes. D'une manière générale, plus le tissu est mixte, le long des voies principales, plus la densité bâtie est grande.

Les îlots les moins denses correspondent aux constructions les plus récentes. Les constructions au coup par coup de maisons isolées ne permettent pas une urbanisation dense de certains secteurs. Bien que la parcelle soit densément bâtie, cela ne signifie pas pour autant qu'elle soit occupée par un nombre de logements conséquents. Il existe ainsi une différence entre la densité bâtie, ici évoquée, et la densité résidentielle (correspondant au nombre de logements par ha). Cette situation est d'autant plus exacerbée par la mixité fonctionnelle au sein des zones urbaines, le bâti n'étant pas exclusivement destiné à l'habitat (y compris au sein d'une même construction).

Les époques de constructions et les formes bâties influencent les capacités de densification des espaces urbanisés. La qualité paysagère et environnementale des espaces urbains doit être prise en compte pour ne pas densifier exagérément le bourg de Brimont.

En effet, le cadre de vie et les paysages sont des aménités environnementales, vecteurs d'attractivité territoriale.

Les densités bâties observées sur Brimont



⁷ Rapport entre superficie des terrains bâtis, et l'emprise au sol des constructions multipliées par une hauteur moyenne des constructions (base : 2 niveaux)

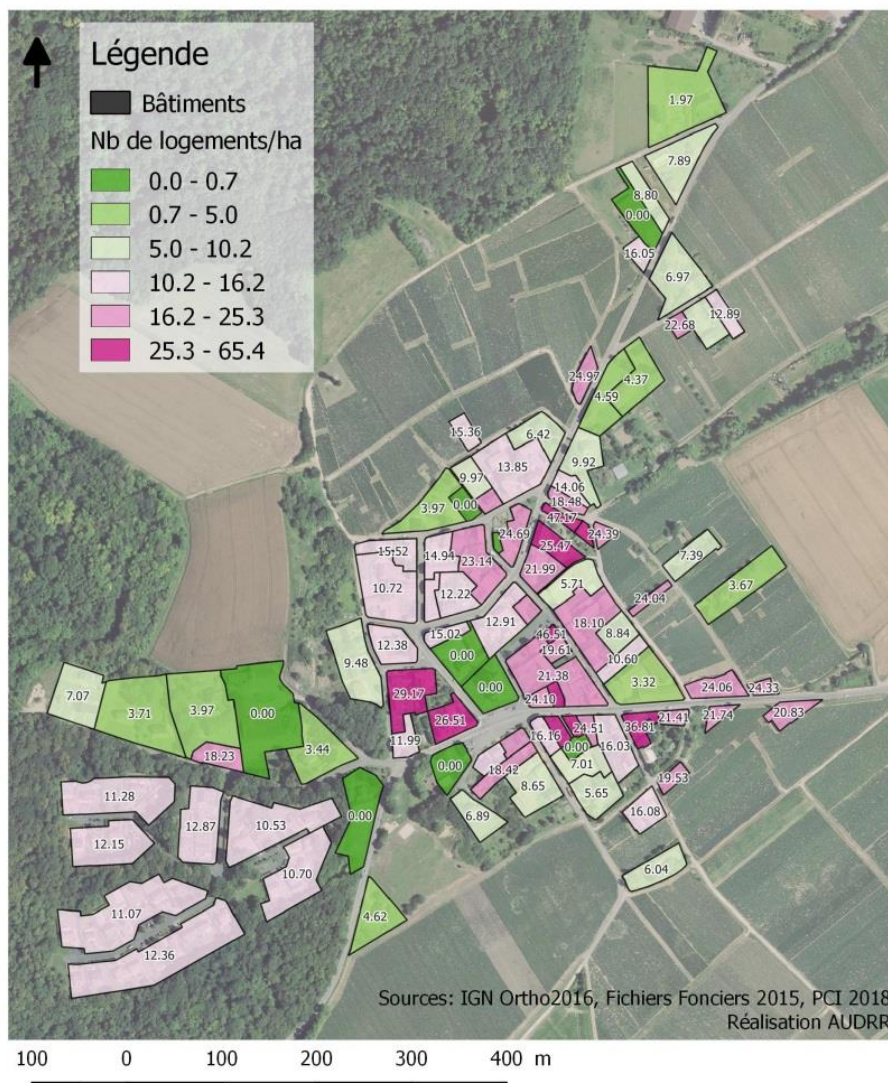
A2)

ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

Les densités résidentielles de Brimont

La carte-ci-contre illustre les densités résidentielles par ilots. Au premier regard, les ilots moins denses sont identiques à la carte des densités bâties. La densité résidentielle se mesure en rapprochant le nombre de logements à la surface urbanisée de chaque ilot urbain à vocation

Les densités résidentielles observées sur Brimont



résidentielle⁸.

La densité résidentielle moyenne de l'ensemble des ilots représentés sur la carte (densité résidentielle dite « nette ») est voisine de 14logts/ha. La densité résidentielle « brute » avoisine les 6 logts/ha, prenant en compte les infrastructures et les espaces communs. Le village de Brimont dispose de densité résidentielle variée entre les espaces bâtis récents et anciens. L'écart entre la densité résidentielle moyenne des ilots bâtis et la densité résidentielle de l'ensemble de la tache urbaine illustre un potentiel d'espace à densifier (en nombre de logement). Pour autant certains de ces espaces ont d'autres fonctions et

⁸ Les constructions dédiées à l'activité économique ou les services et équipements ne sont pas pris en compte.

A2)

ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

ne peuvent être densifiés pour l'habitat.

LES CAPACITES DE DENSIFICATION DES ESPACES BÂTIS ET NON BÂTIS

Les formes urbaines influencent les densités

Que la parcelle soit densément bâtie ou non, les capacités de densification sont dépendantes de la vocation du secteur questionné, de l'âge de la construction car les modes architecturaux n'offrent pas les mêmes potentiels de densification. Les capacités de densification sont fonctions des formes urbaines existantes (bien que non figées dans le temps, la démolition partielle ou totale restant possible). Ces capacités sont également contextuelles⁹. En effet, la perception de la densité d'une forme peut varier en fonction de son environnement (mixité fonctionnelle, proximité d'infrastructures, d'espaces verts...).

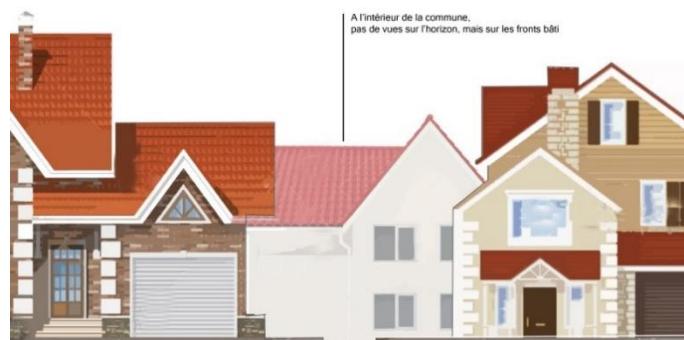
Afin d'estimer les capacités de densification des espaces bâtis, l'analyse des formes urbaines présentes et de la composition urbaine est nécessaire.

Concernant la composition du village, le bâti est dense et les rues étroites. En effet il est entouré et contraint par l'omniprésence de la vigne. L'espace est donc optimisé au maximum ce qui provoque peu de vues sur l'horizon lorsque l'on se situe au cœur du village. La commune est marquée par la présence d'un bâti ancien et de lotissements résidentiels contemporains. C'est pourquoi le village regroupe une diversité de formes urbaines influencées par l'époque de construction du bâti.

Le village s'est développé le long des axes de circulation, notamment la RD26 et le long de la rue Alphonse Hanin et les rues André Faubert et Saint-Nicolas. La forme du village s'est maintenue à travers les siècles, les extensions d'urbanisation ayant suivi un développement dans le prolongement de ces axes. Ainsi, le bourg de Brimont apparaît plus densément bâti en son centre que sur ses franges urbaines plus récentes.

Les formes urbaines sont dépendantes de l'époque de constructions. En matière de densité une dualité s'observe entre les espaces récemment urbanisés et les secteurs anciens. Une différence nette apparaît entre les densités observées sur le bâti résidentiel ancien (densité bâtie élevée entre 0,6 et 3,78) et les constructions résidentielles récentes (densité bâtie faible entre 0,07 et 0,36). La densité des bâtiments agricoles (corps de ferme et maisons viticoles) est intermédiaire, entre 0,36 et 0,78.

Coupe schématique du cœur de la commune et de la disposition du bâti



⁹ Densités & Formes urbaines résidentielles sur le territoire du SCOTAM / AGURAM octobre 2017

A2)

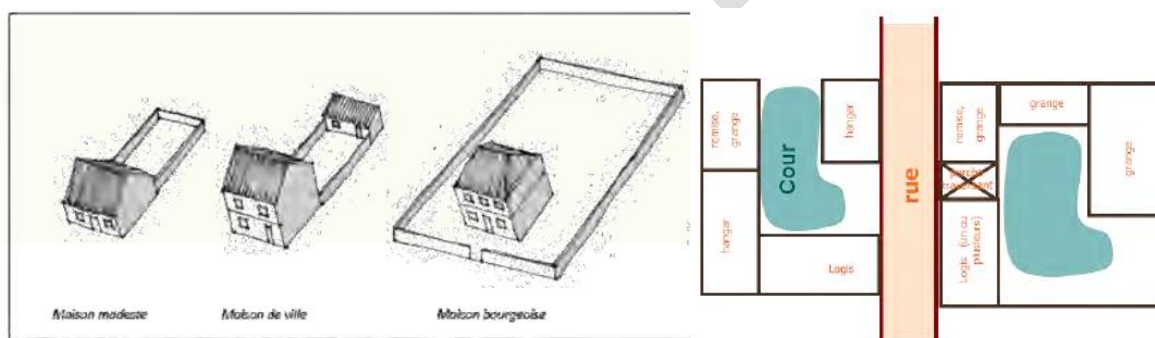
ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

La typologie du bâti récent



Le bâti ancien est caractérisé par le patrimoine bâti du début du XXème siècle et de l'architecture de la reconstruction d'Après-Guerre. Trois grandes familles typologiques d'édifices anciens sont à noter :

- Les édifices publics et institutionnels : l'église et la mairie
- Les maisons de village
- L'ancien bâti d'activités agri-viticoles, vers la RD966 :
- les fermes - bâti sur cour (schéma d'implantation des bâtis sur cours ci-dessous)



Le bâti villageois est dense en raison de son enserrement aux pieds de la Butte de Brimont.

La typologie du bâti récent

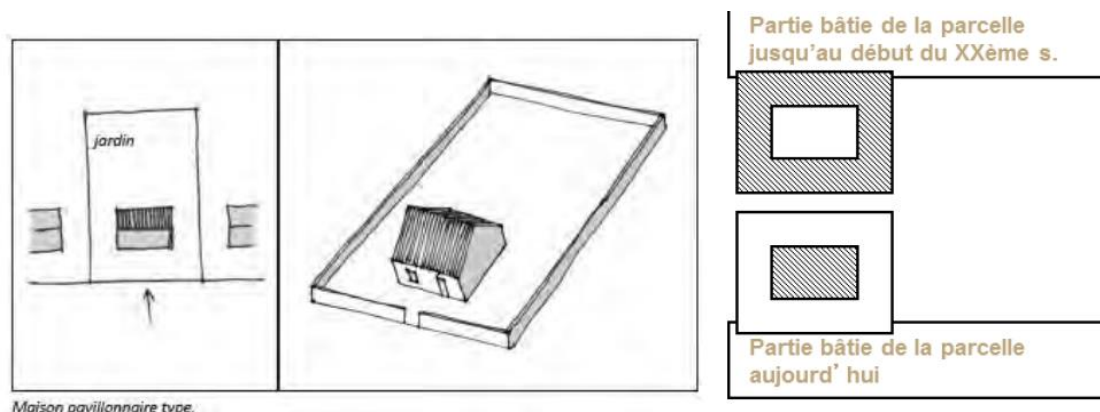


Elle varie selon les époques de construction. Les années 70 développent les habitations sur sous-sol et les toitures à 4 pans. Les années 80 sont marquées par l'utilisation de tuiles mécaniques de ton brun, de l'utilisation d'une pente accentuée, des débords de toiture en façade... ; tandis

A2)

ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

que dans les années 90 - 2000 se développe les « maisons catalogue » au dessin simple et géométrique. C'est également à cette période que se développent les maisons au style contemporain (toit terrasse...). C'est le développement de la maison dite pavillonnaire implantée en cœur de parcelle, modèle exactement opposé de l'urbanisation jusqu'au 20ème siècle. La Renardière s'est notamment en grande partie développée dans les années 1980.



Au regard de ces typologies les formes urbaines observées sont multiples :

On retrouve des formes issues du tissu ancien :

- Les édifices monumentaux identitaires : église et mairie
- Le centre ancien d'origine rural
- Le centre ancien composé de maisons bourgeoises
- Les villas urbaines
- Les formes urbaines issues du tissu récent sont principalement des pavillons discontinus de type maisons individuelles.

Enfin, d'autres formes urbaines sont présentes relevant de la multifonctionnalité du bourg :

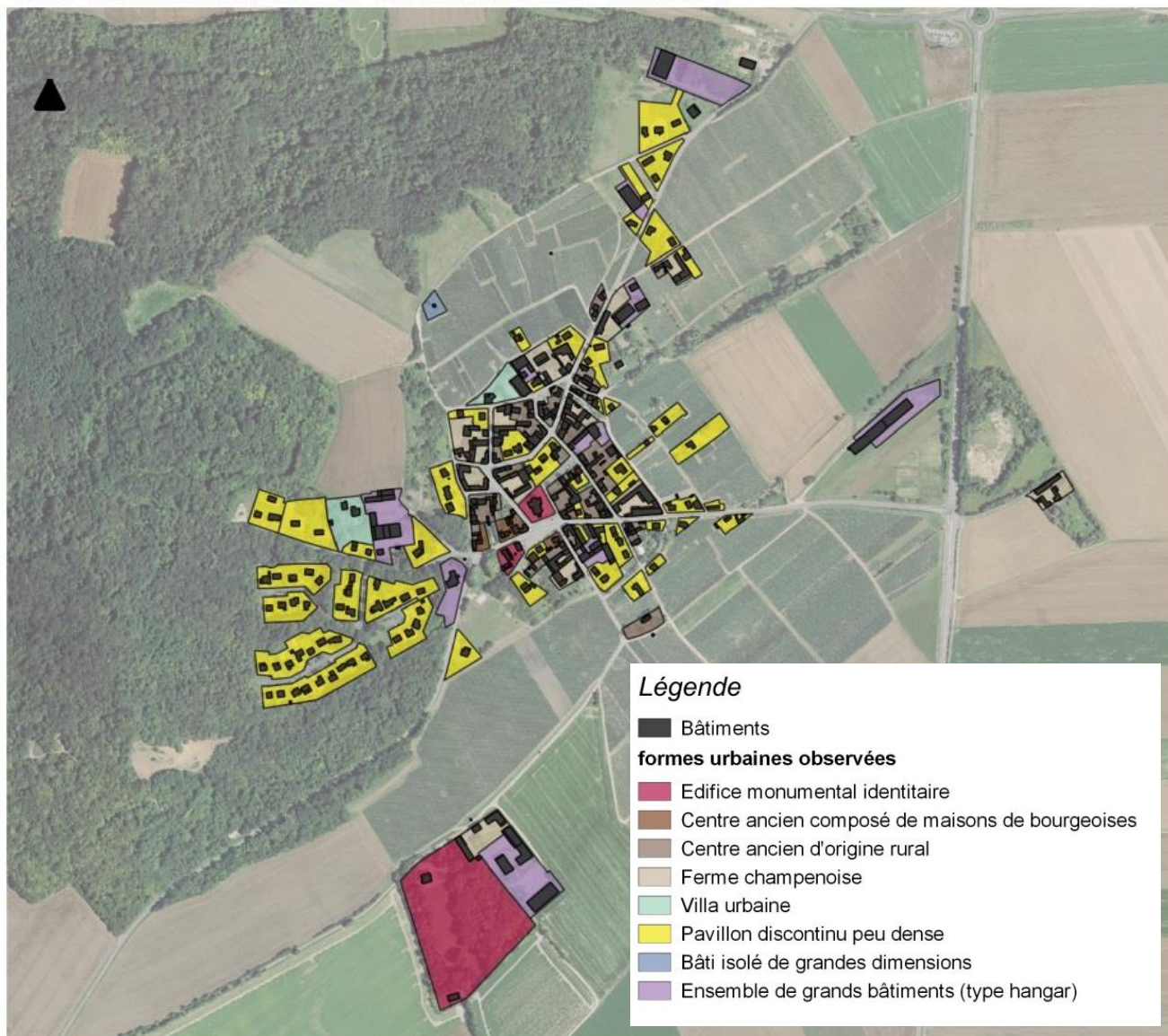
- Les fermes urbaines
- Le bâti isolé de grandes dimensions
- Les ensembles de grands bâtiments de type hangar.

A2)

ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

La carte ci-contre illustre la répartition des formes urbaines au sein du bourg, confortant l'analyse d'un centre dense et minéral ancien et des franges urbaines récentes vertes (prédominance des jardins).

Les formes urbaines identifiées à Brimont



100 0 100 200 300 400 m

Sources: IGNF BDORTHO 2016 / Fichiers fonciers 2015
Observations & Réalisation: AUDRR

A2)

ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

Description des formes urbaines observées et leurs capacités à se densifier

Les **édifices monumentaux identitaires** sont présentés dans le descriptif du patrimoine de la commune. Ces édifices n'ont pas vocation à muter ou à se densifier.

Le centre ancien d'origine rurale :



Rue Pasteur, Brimont

La forme bâtie est homogène ou composite en cœur de village, compacte sur les axes principaux et composées de maisons de ville, de granges...

La mixité est fonctionnelle sur les axes majeurs (commerce et service, artisanat, habit at, jardin potager, verger), et à vocation dominante d'habitat individuel sur les voies secondaires.

L'implantation bâtie est le plus souvent en alignement sur la voie et plus ou moins en continu, sur au moins une limite séparative.

La parcelle est de forme et de taille variée.

La densité bâtie est forte avec des emprises (au sol) moyenne et une hauteur variable de R à R+1.

La densité résidentielle moyenne est de 24,5 logements/ ha

La densité bâtie et résidentielle est élevée au sein des espaces comprenant cette forme urbaine. Le bâti ancien est multiforme. Selon les capacités financières des ménages à l'époque de la construction/reconstruction du centre-bourg, les maisons sont accolées pour des motifs d'économies d'énergie et de matériaux.

Ponctuellement, la densification pourrait se traduire par une augmentation de la hauteur des constructions existantes par surélévation ou extension de l'emprise au sol des constructions existantes.

Globalement, la densité actuelle laisse peu de possibilité pour une évolution supplémentaire. Les capacités de densification des espaces concernés par cette forme urbaine sont donc faibles.

Les formes du centre ancien disposent également de caractéristiques architecturales à valeur patrimoniale. Cependant, les maisons anciennes modestes ne possèdent pas le niveau d'ornement des façades des autres formes du bâti ancien.

Les efforts en matière de performance énergétique et de gestion du stationnement seront autant de défis à relever afin de poursuivre la densification dans l'espace urbain disposant de cette forme urbaine.

Le centre ancien composé de maisons bourgeoises et les villas :

A2)

ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

Les villas sont des **maison individuelle bourgeoise** de caractère, parfois remarquable, et de belles dimensions, bâties au XIXème ou 1ère moitié du XXe siècle au cœur d'un jardin ou d'une grande propriété. Ces maisons sont le plus souvent situées aux abords du centre ancien des villages. Cette forme urbaine se caractérise par la forte présence du végétal sur la parcelle. Le front bâti ne structure pas l'espace. La différence entre les deux classes est la taille du jardin, beaucoup plus conséquents pour les villas que les maisons bourgeoises traditionnelles.

L'implantation bâtie est en retrait de la voie, parfois en angle de rue (illustration ci-dessous), et au cœur de la parcelle, parfois contre une des limites parcellaires pour libérer un bel espace de valorisation, le jardin (qui a parfois été réduit suite à la vente d'un lot).

La parcelle est grande taille et de forme irrégulière.

La densité bâtie est lâche puisque les emprises au sol du bâti sont très faibles avec la présence d'un vaste jardin autour et les hauteurs variées avec de belle toiture (entre R+1+C et R+2+C, ou R+C (parfois en village)).



Rue Pasteur et Rue des Orfèvres Brimont

La densité résidentielle moyenne est de 4 logements/ha

La maison bourgeoise ressemble à la maison individuelle placée au milieu de sa parcelle caractéristique des pavillons récents. La capacité de densification semble forte sur ce type de tissu. En effet, des extensions de l'emprise au sol des constructions existantes et la réalisation de nouvelles constructions sont possibles dans les espaces de jardins attenants. Parfois, ces bâtiments peuvent muter vers les vocations d'activités (tourisme) et/ou d'équipements et services publics. Il n'y a pas de pression foncière forte sur ce territoire ainsi les enjeux de préservation du bâti et des jardins sont plus fort que l'enjeu de densification. En effet, les villas et les maisons bourgeoises dispose d'un caractère patrimonial fort. Ces constructions font partie intégrante du paysage urbain local qu'il est nécessaire de transmettre aux générations futures.

L'ensemble paysager conséquent, les grands parcs participent, quant à eux, à la trame verte urbaine du village. Véritable aménité environnementale, ces jardins offrent un cœur de nature au sein des espaces urbains au-delà de l'intérêt patrimonial dont ils disposent. Au sein d'un tissu

A2)

ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

urbain dense entouré de vigne et proche du massif forestier, ces espaces sont des îlots de biodiversité locaux à conserver.

Ainsi, les enjeux de préservation du patrimoine bâti et la valeur environnementale de ces espaces contraignent la densification et plus largement la mobilisation des espaces non bâtis. La faisabilité des opérations se trouve ainsi fortement limitée.

Le potentiel de densification du centre ancien est limité au renouvellement urbain par démolition-reconstruction de bâtiments vieillissants et à la construction en dents creuses.

Des pavillons discontinus peu denses.



Rue des Tilleuls, Brimont

La composition aérée de cette forme est plus ou moins homogène, les maisons individuelles sont identiques ou bien distinctes, formant un tissu urbain très lâche et monofonctionnel (vocation dominante d'habitat). Le front bâti ne structure pas l'espace public. Les caractéristiques prégnantes sont l'absence de point de repère et d'aménité ainsi que la forte place de la voiture.

L'implantation bâtie est en retrait de la voie, en alignement sur une limite séparative, ou le plus souvent au cœur de la parcelle.

Le parcellaire est homogène (parfois différent pour les maisons distinctes) de taille variable : jardin devant et derrière.

La densité bâtie est très faible sur cette forme urbaine car l'emprise bâtie au sol est faible, ainsi que la hauteur (homogène) de R+C à R+1(+C).

La densité résidentielle moyenne est de 11 à 13 logements/ha.

Dans ces secteurs la densification des espaces bâtis est potentielle, de manière très ponctuelle, en division parcellaire ou, de façon plus récurrente, en extension des constructions existantes.

La densité bâtie est souvent basse mais la densité de logement à l'hectare (résidentielle) est assez forte dans les opérations groupées, du fait notamment de l'omniprésence des logements (de la fonction résidentielle) dans ce tissu.

Là plus encore qu'ailleurs, les capacités de densification sont liées plus particulièrement à l'évolution possible des constructions existantes. Le premier lotissement réalisé dans les années 70 est dense et ne semble pas disposer de capacité supplémentaire (en logement).

Globalement, la densité actuelle laisse peu de possibilité pour une évolution supplémentaire. Les capacités de densification des espaces concernés par cette forme urbaine sont donc faibles.

Les fermes urbaines Champenoises :

A2)

ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

La forme bâtie est compacte et homogène, avec un grand porche d'entrée. Sa composition est marquée par plusieurs grands corps bâtis de forme rectangulaire, encerclant une cour intérieure dédiée aux activités agricoles.



Rue de la Paix, Brimont

La mixité fonctionnelle est bien présente sur la parcelle avec plusieurs corps bâtis distincts : habitat, espace libre (potager, stockage...), stockage, cour fermée ou ouverte par une clôture en maçonnerie haute...

L'implantation est réalisée en continuité bâtie, en limite séparative, et en alignement sur la voie... La parcelle est de grande taille et de forme variée (petite ou moyenne taille pour le bâti vigneron).

La densité bâtie est forte puisque que les emprises bâties au sol sont moyennes à forte, avec une hauteur homogène de R à R+1+C

La densité résidentielle moyenne est de 11,9 logements/ha

Les fermes ont une densité bâtie très élevée. Disposant de plusieurs bâtiments, certaines fermes conservent leur caractère mixte (habitat + activité agricole). Cette mixité fonctionnelle renforce les densités bâties. En revanche, la densité résidentielle s'amenuise au sein de ce type de tissu urbain. Le potentiel de mutation de cette forme urbaine est donc fort (fermes urbaines dites champenoises). Disposant également de grandes emprises foncières, les évolutions apparaissent favorables à la densification au sein de ces espaces bâtis.

La réhabilitation¹⁰ permet l'exploitation de grands volumes permettant la réalisation de plusieurs logements. La démolition/reconstruction est également possible, puisque ces fermes occupent la plupart du temps de grandes emprises foncières.

Les possibilités sont nombreuses avec ce genre de formes urbaines. Ainsi les fermes urbaines disposent de fortes capacités de densification/ mutation (dans le cas d'une cession d'activité).

Au regard des enjeux environnementaux et de préservation du patrimoine, la réhabilitation de l'existant apparaît plus pertinente au regard du projet de territoire. En effet, ces fermes urbaines sont le témoin du passé de la commune. Celles-ci disposent des caractéristiques architecturales locales (souvent préservés par les propriétaires), sources de qualité du patrimoine et

10 « La réhabilitation consiste à rénover sans détruire, sans raser, à la différence de la rénovation. Elle suppose le respect du caractère architectural des bâtiments et du quartier concerné. Il s'agit parfois de "trompe l'œil" : la façade extérieure respecte les apparences d'un bâtiment qui est entièrement restructurée, réaffecté, à la différence de la restauration impliquant un retour à l'état initial. Souvent coûteuses, les opérations de réhabilitation bénéficient, en France de financements et d'encadrements dédiés tels que ceux de l'agence nationale pour l'amélioration de l'habitat (ANAH) et autres dispositifs spécifiques (PACT-ARIM, ZPPAU, etc.). La rénovation urbaine prête souvent à confusion avec la réhabilitation. Il s'agit ici, bel et bien, de démolir, de raser pour reconstruire. La rénovation urbaine est une opération lourde qui nécessite une intervention massive des pouvoirs publics. » Réhabilitation / restauration / rénovation urbain / extrait du glossaire/ Géoconfluences

A2)

ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

d'attractivité locale. Afin de garantir le maintien des grandes caractéristiques du paysage urbain d'hier et d'aujourd'hui pour les générations futures, il est préférable d'opter pour la restauration/ réhabilitation de ces bâtiments¹¹.

Ce choix n'est pourtant pas sans contraintes, les efforts liés à la performance énergétique des bâtiments et la gestion du stationnement seront autant de défis à relever sur la densification de cette forme urbaine. De plus, la densification et la mutation de ces espaces ne doivent pas contraindre l'exploitation agricole en place accentuer et/ou créer des nuisances liées à la mixité des fonctions.

Ainsi, le potentiel de densification semble fort mais leur capacité réelle est plutôt faible compte tenu de la rétention foncière. En effet, d'après l'analyse des Fichiers Fonciers de 2017 des constructions nouvelles sur une période allant de 2005 à 2015, 12 constructions nouvelles ont été réalisées, dont 6 en densification de l'enveloppe urbaine. Considérant que les terrains étaient disponibles pour la réalisation de 15 constructions d'après les terrains restant à bâtir dans l'enveloppe urbaine actuellement pour 9 constructions, la rétention foncière était de 60% entre 2005 et 2015.

Les capacités de densification sont influencées par la mixité fonctionnelle et les formes urbaines existantes. Les sensibilités environnementales et paysagères sont également à prendre en compte dans l'analyse de ces capacités afin d'éviter la « sur-densification » des espaces urbains pouvant induire des dysfonctionnements très difficiles à résoudre, ou dont la fonctionnalité et l'usage voire le caractère patrimonial, sont incompatibles avec cet objectif d'augmentation de la densité qui doit donc être employé de manière raisonnée.

Le potentiel en densification et en mutation des espaces bâtis et les espaces non bâtis mobilisables

Sans mixité fonctionnelle, la densité résidentielle des ilots (les plus récemment urbanisés) varie de 16 à 18 logements par hectare hors voirie réseaux divers. La densité résidentielle des espaces bâtis à Brimont est donc forte.

Les îlots les moins denses, quant à eux, sont les constructions les plus récentes, de type maisons individuelles avec jardin. Cette caractéristique décline le caractère périurbain de la commune (indicateur de la périurbanisation). La densification de ces espaces est possible sur certains ilots par division foncière ou extension de la construction initiale.

En effet, le cadre de vie périurbain et le contexte rural induisent la présence de jardins ayant un intérêt écologique et social avéré. Bien que la biodiversité existante dans les jardins privés reste peu documentée (par le caractère privatif de ces espaces), ils constituent une trame verte, des îlots verts qui forment autant de refuges, de repères d'alimentation pour la faune mais également des espaces riches en espèces horticoles. Ainsi, ces espaces « artificialisés » présentent un intérêt

¹¹ Fonction de l'état du bâtiment

A2)

ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

du point de vue de la gestion de la diversité du vivant puisque ces espaces constituent des réservoirs potentiels d'espèces et de milieux intéressants.

La trame des jardins et des boisements et/ou plantations présente au sein du village est un élément prégnant du patrimoine bâti, favorisant notamment son intégration paysagère : les jardins ont un rôle majeur au sein des espaces urbains. Ils participent au verdissement de la commune fortement agricole mais constituent autant de refuges / d'habitat pour les espèces ordinaires (animal et végétal). Cela participe également au maintien des aménités environnementales du cadre de vie tout en répondant à l'idéal d'habiter des ménages. La densification des espaces urbains les moins denses est également contrainte par le maintien des espaces perméables et favorables au cycle de l'eau.

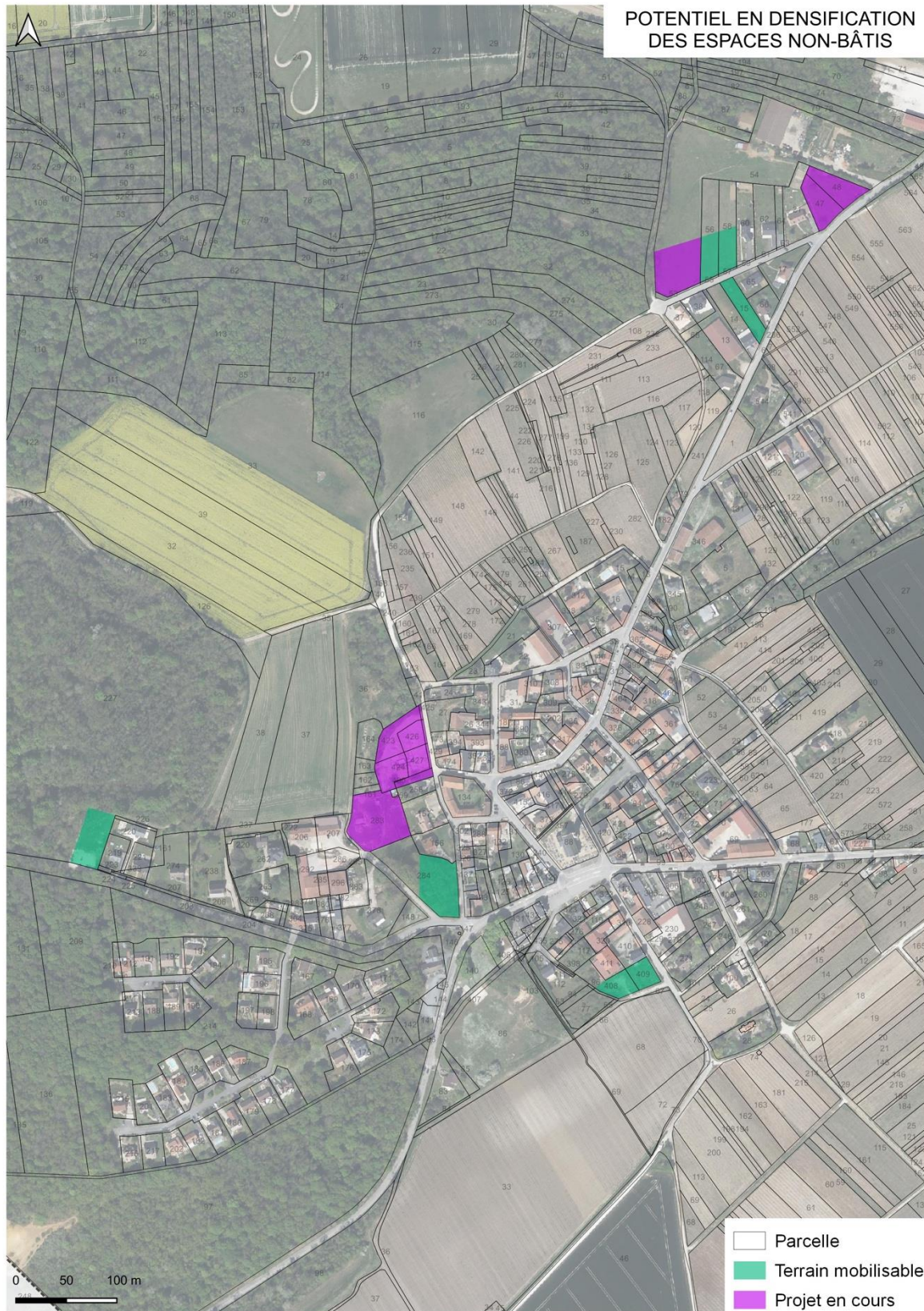
Le cadre environnemental et paysager ainsi que les caractéristiques propres à chaque forme urbaine, ont été pris en compte dans le relevé des capacités de densification à court terme.

La carte ci-après illustre le potentiel de densification au sein de l'enveloppe urbaine. Elle tient compte :

- Des projets en cours ou récemment réalisés, signalés sur la carte, et par conséquent exclus du volume de dents creuses mobilisables à court terme
- Des terrains ayant une vocation d'agrément dans le prolongement des habitations existantes (jardins privés) et par conséquent exclus du volume de dents creuses mobilisables à court terme
- Des terrains ayant vocation à l'infiltration des eaux pluviales ou au maintien d'espaces végétalisés dans le village et par conséquent exclus du volume de dents creuses mobilisables à court terme
- Des terrains contraints par la topographie et par conséquent exclus du volume de dents creuses mobilisables à court terme

A2)

ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT



Ainsi, la commune de Brimont est caractérisée par un centre-bourg ancien minéral et resserré sur l'espace privé, au faible potentiel de mutabilité des bâtis anciens et des franges urbaines récentes vertes. Il reste encore quelques dents creuses mais soumises à

A2)

ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

rétenction foncière. Le processus de densification est en cours et possible au sein de l'enveloppe urbaine par division foncière des îlots sous-densifiés situés dans les zones urbaines récentes. Cependant, la forte rétenction foncière en fait un potentiel mobilisable à long terme. L'un des enjeux est de parvenir à concilier densification du tissu bâti existant et maintien de la qualité environnementale des espaces urbanisés en préservant notamment, des espaces naturels dans le tissu urbain en tant qu'éléments de continuités écologiques ou espaces de qualité paysagère pour la qualité du cadre de vie.

Perspectives de mutation pour l'ex Base Aérienne 112

L'ancienne base aérienne 112, dont le site est partagé entre les communes de Brimont, Bétheny et Courcy, constitue un important espace artificialisé d'environ 89 ha, dont 14, 77 à Brimont.

La zone comprend des espaces bâtis en friche, des espaces verts d'agrément, des boisements et des espaces de voirie (piste d'atterrissage de l'aérodrome, maillage de circulation routière dont le Taxiway).

La présence dans la commune d'un site tel que celui de la B.A 112 constitue pour la commune et les porteurs de projets l'opportunité d'enrichir le panel de services et d'activités disponibles sur le territoire tout en valorisant une friche militaire.

Les enjeux identifiés concernant l'occupation du sol, les milieux naturels et les paysages sont :

La préservation des espaces naturels sensibles => Enjeu fort

La gestion durable des espaces et l'entretien des milieux forestiers notamment le Bois Soulain et le Bois de la Bove (Trame Verte) ;

Flore & Faune ordinaires (Favoriser les espèces végétales locales) ;

La préservation du cône de vue sur la Butte de Brimont => Enjeu fort

La modération de la consommation des espaces et de lutte contre l'étalement urbain => Enjeux forts : Limiter la consommation des espaces agri-viticoles et naturels, en identifiant les besoins de développement urbain, économique et agricole et les capacités de densification de l'espace urbanisé tout en concourant à l'amélioration de la qualité urbaine, environnementale et paysagère ; valoriser l'emprise de l'ex-B.A 112

/// ENJEUX DE SENSIBILITÉS A L'OCCUPATION DU SOL ET A LA QUALITE DES MILIEUX

- ✓ Mobilisation de leviers conjuguant urbanisation et préservation des terres agri-viticoles et forestières
- ✓ L'équilibre entre la préservation de la trame verte urbaine et la densification des espaces urbains
- ✓ Gestion durable des espaces et entretien des milieux forestiers notamment le Bois Soulain et le Bois de la Bove (Trame Verte)
- ✓ Préservation du cône de vue sur la Butte de Brimont
- ✓ Modération de la consommation des espaces et lutte contre l'étalement urbain
- ✓ Limitation de la consommation des espaces agri-viticoles et naturels, en identifiant les besoins de développement urbain, économique et agricole et les capacités de densification de l'espace urbanisé tout en concourant à l'amélioration de la qualité urbaine, environnementale et paysagère.
- ✓ Valoriser l'emprise de l'ex - B.A 112

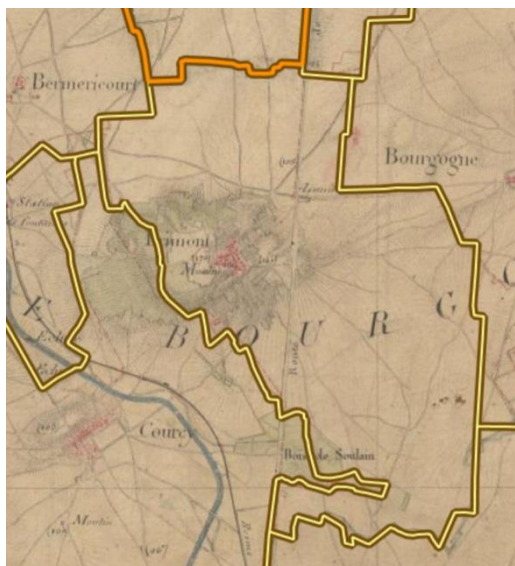
A2)

ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

L'HISTOIRE : L'URBANISATION DE BRIMONT

Un peu d'histoire...

Brimont est une commune traversée par la voie romaine de Reims à Bavay. Le franchissement de colline se nomme « Le cran de Brimont ». La borne Victorin témoignant de ce franchissement est d'ailleurs conservée au musée de Reims. Une tombe de personnage chrétien datant du II^e ou III^e siècle a été découverte en 1790. Le duc de Lancastre y établit son camp le décembre 1359 lors du siège de Reims pendant la Guerre de Cent Ans. Les Ruinart deviennent seigneurs de Brimont en 1771. La commune est un lieu important dans la Première Guerre Mondiale puisqu'elle a été le terrain d'une offensive russe sur le Chemin des Dames pour rompre le front et dégager Reims, notamment en raison de la présence stratégique de son fort.



La carte de l'Etat-major de 1866 présente une implantation du village similaire à l'actuelle mais concentrée. Une partie du Bois de la Bove semble avoir été défrichée, notamment à l'emplacement du futur fort, qui verra le jour 9 ans plus tard.

La commune a par ailleurs été décorée de la croix de guerre 1914-1918 le 1^{er} octobre 1920.



A2)

ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT



Une photographie aérienne datant de 1950 permet d'observer une extension de l'enveloppe urbaine sur le pourtour du village. Les contours du fort sont visibles depuis le ciel. De nouvelles constructions apparaissent en périphérie Ouest, notamment des exploitations agri-viticoles. Le Bois de la Bove est partiellement re-végétalisé sur sa partie Est.



Ainsi, le rapport entre le village et le bois attendant a évolué au fil des siècles, au gré des besoins, qu'ils soient militaires ou démographiques. En serré par les vignes, le village n'a eu de cesse de s'étendre vers l'Ouest et le Nord, trouvant des opportunités foncières à son développement.

A2)

ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

UN PATRIMOINE HISTORIQUE A CONSERVER

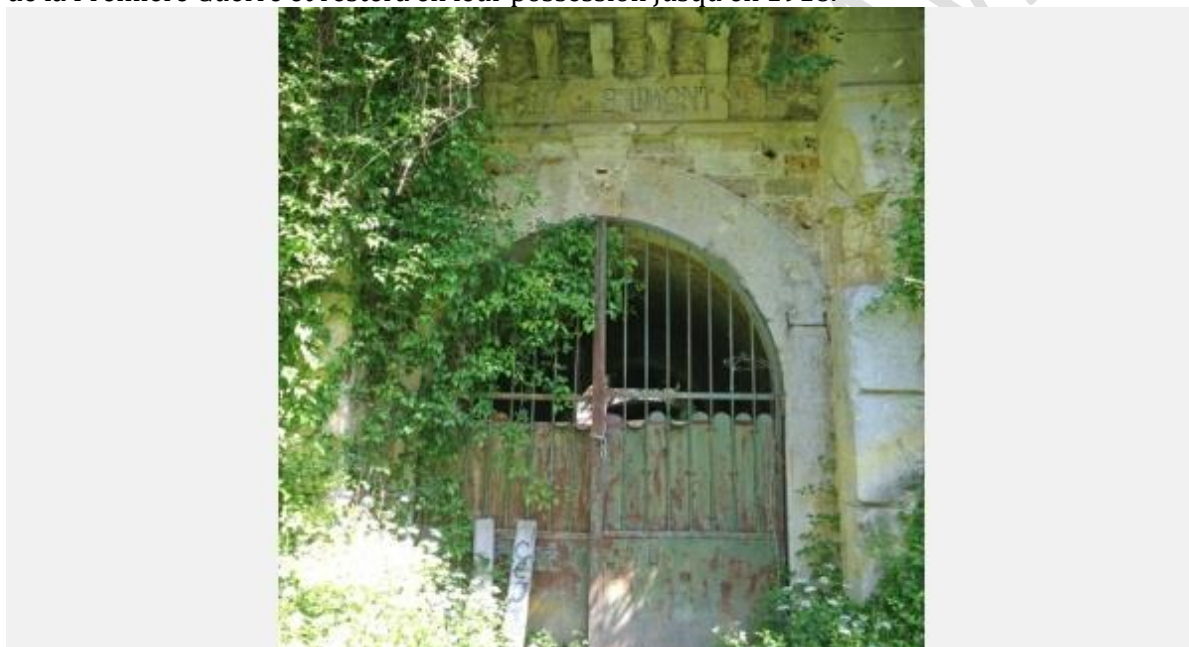
Le patrimoine bâti¹²

Brimont dispose d'un patrimoine bâti témoin de son passé militaire.

Le fort en est l'exemple le mieux conservé. Peu à peu gagné par la végétation, il reste visible à travers le Bois de la Bove. Ce fort fait partie de la ceinture de défense autour de Reims.

Il a été édifié à l'emplacement d'une briqueterie pour créer une ceinture fortifiée Reims, pensée par le Général Adolphe Séré de Rivières. Il se situe sur les hauteurs du village de Brimont à seulement 10 km de Reims. Sa construction qui débuta en 1875, dura 4 années.

Il faisait partie (avec le Cran de Brimont et la batterie de Loivre) d'un ensemble de forts construit en arc de cercle autour de Reims et solidaires les uns des autres : La Pompelle, Witry-lès-Reims, Nogent-l'Abbesse et la « Vigie » de Berru, Montbré, Saint-Thierry, le « Réduit » de Chenay, Fresnes-lès-Reims et la Batterie de Loivre. Il a été utilisé par les Allemands comme prison lors de la Première Guerre et restera en leur possession jusqu'en 1918.



Source : Au-dessus : brimont.fr ; au-dessous :By G.Garitan - Own work, CC BY-SA 4.0, <https://commons.wikimedia.org/w/index.php?curid=46762217>

¹² Source : Porter à connaissance du PNR de la Montagne de Reims-mai 2015

A2)

ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

Le monument aux morts de la Première Guerre Mondiale



L'église Saint-Rémi a été construite entre 1924 et 1925 dans un style néo-roman par les architectes rémois Margotin et Roubert. Elle remplace un édifice Roman datant du XIIe siècle, détruit pendant la Première Guerre Mondiale. Sa disposition est différente de l'originale car elle est orientée selon un axe nord-sud sur un plan en croix latine, alors que la précédente était orientée selon un axe nord-sud. Néanmoins, le vocabulaire architectural rappelle le premier édifice. Elle conserve une statue médiévale en pierre de Saint-Rémi, classée au patrimoine des Monuments Historiques. Le cimetière est distribué tout autour de l'église.

L'église Saint-Rémi (source : brimont.fr)



Le château de Brimont



A2)

ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

Carte postale ancienne du château après les combats de la Première Guerre Mondiale



Source : lagrandeguerrecultureforum.net

Ce château situé sur la route de Courcy a été la propriété de la famille Ruinart au XVIII^e siècle. Ils y installent un vendangeoir et des caves. Il a été en partie détruit lors de la Première Guerre Mondiale, Brimont fut alors le théâtre de violents combats.

Le patrimoine archéologique

Depuis le 1^{er} août 2003, la loi prévoit la création par arrêté préfectoral des secteurs géographiques, où sont précisés les zones et les seuils de surfaces à partir desquels les dossiers d'aménagements seront automatiquement transmis pour instruction par le service régional de l'archéologie de la DRAC.

La détermination de ces zones et/ou seuils de surface est élaborée sur la base d'un certain nombre de critères, tenant compte à la fois de l'état des connaissances scientifiques et de la notion de préemption de l'existence d'éléments du Patrimoine archéologique. Ces différents critères permettent ainsi la hiérarchisation du potentiel archéologique de l'ensemble du territoire.

A l'heure actuelle, trois types de zone affectée d'un seuil de surface permettent de hiérarchiser le potentiel archéologique. Ces zones géographiques sont définies sur la carte jointe.

Aussi, l'ensemble des dossiers relatifs à certaines procédures d'aménagement du territoire (demandes de permis de construire, d'aménagement, de démolir et d'autorisation d'installations ou de travaux divers...) sera automatiquement transmis au Préfet en fonction des zones et seuils de surface définis. Ceci ne représente que l'état actuel de nos connaissances et ne saurait en rien préjuger de découvertes futures sur ce territoire.

Sur le territoire communal, 3 zones sont affectées d'un seuil de surface et concernent tous les dossiers affectant le sous-sol à partir de 0 à 500m², 2 000m² et 10 000 m².

Ce dispositif vise avant tout à assurer une protection efficace des sites connus, mais aussi des sites potentiels, également susceptibles d'être affectés par les travaux d'aménagements.

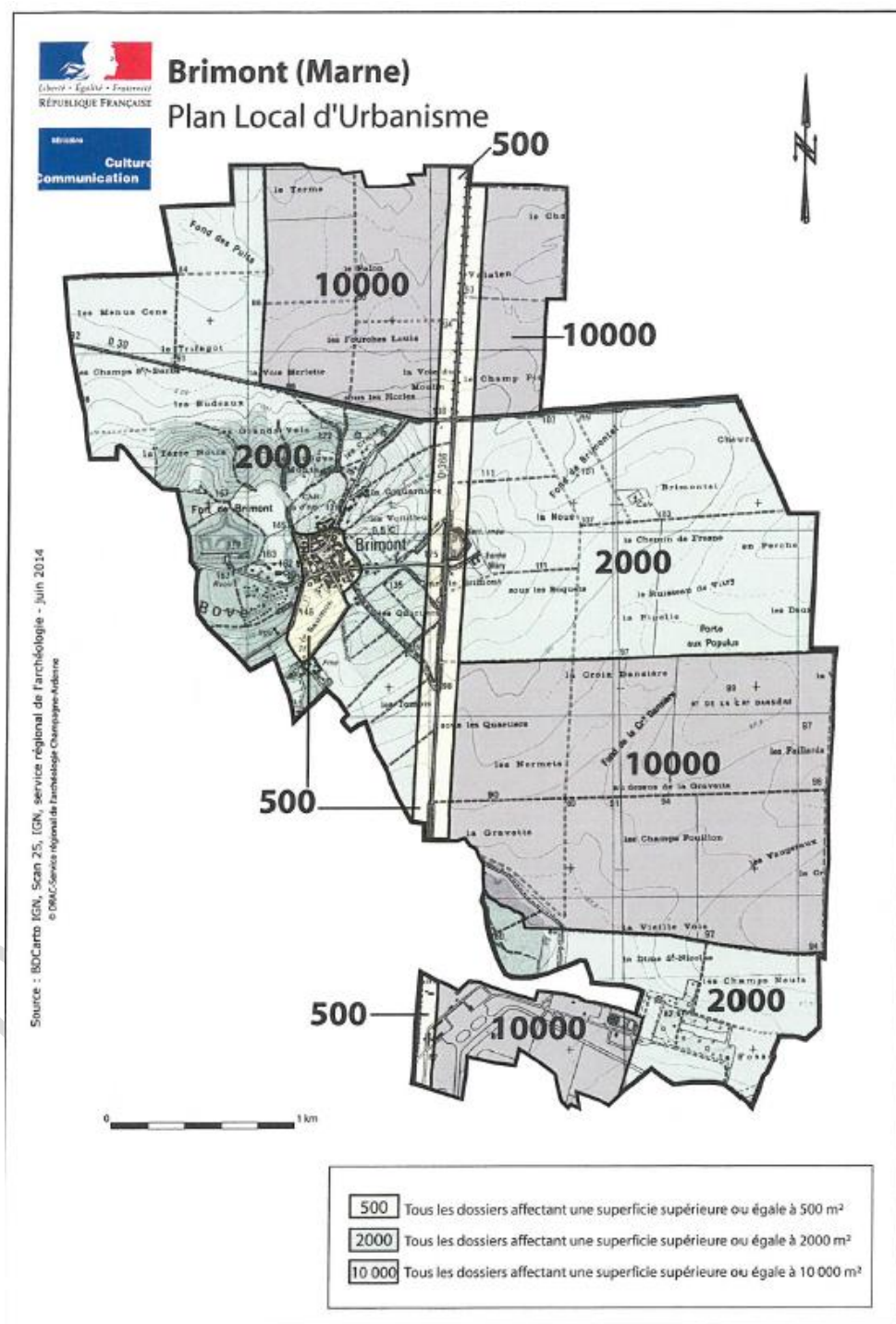
Toutefois, les arrêtés de zonage ne constituent qu'un outil de prévention et de gestion territoriale. Ils ne préjugent en aucun cas l'édiction de prescriptions archéologiques éventuelles.

A2)

ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

Les textes qui constituent le cadre législatif et réglementaire de protection du patrimoine archéologique sont :

- ✓ Code du patrimoine, notamment son livre 1er, titre 1er et livre V, titres II, III et IV.
- ✓ Code de l'urbanisme, articles L425-11, R425-31, R111-4 et R160-14,
- ✓ Code pénal, articles R645-13, 311-4-2, 322-3-1, 714-1 et 724-1.
- ✓ Loi n°89-900 du 18 décembre 1989 relative à l'utilisation des détecteurs de métaux.



LES NUISANCES ET POLLUTIONS POTENTIELLES A PRENDRE EN COMPTE

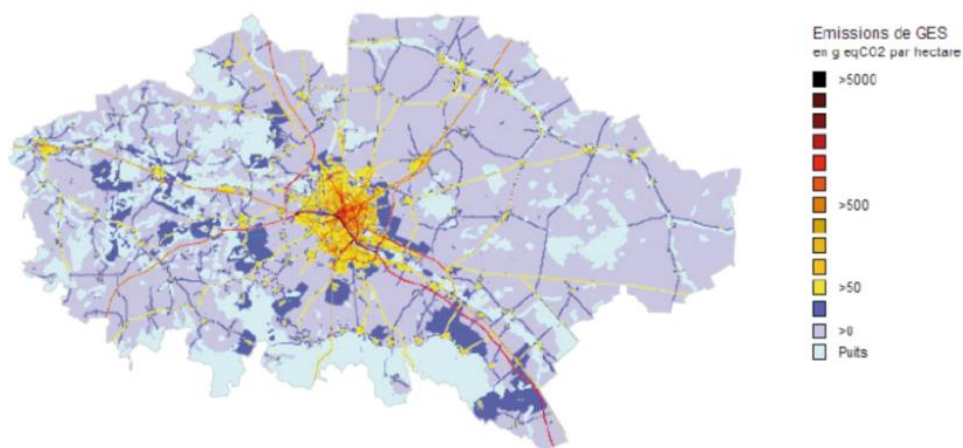
Les activités humaines impactent l'environnement du territoire et l'appréciation du cadre de vie, de la santé et sécurité publique. Les déplacements motorisés (par exemple), accentués par les mouvements pendulaires du système périurbain, engendrent des dégradations de la qualité de l'air (émission de polluants dans l'air), mais également du « bruit » sur les axes les plus fréquentés. Les caractéristiques géophysiques du territoire ou encore certains établissements économiques induisent des risques prévisibles qu'il est nécessaire de prendre en compte dans les choix de développement urbain.

La qualité de l'air

« La qualité de l'air constitue un enjeu sanitaire et environnemental important et de manière générale, les Français perçoivent la pollution atmosphérique comme une réelle menace pour la santé. » (ADEME)

La lutte contre la pollution de l'air. Selon l'Agence de l'Environnement et de la Maitrise de l'Energie, les sources de pollution de l'air concernent différents secteurs :

- ✚ -celui des transports où dans la ville, les véhicules motorisés constituent des sources de polluants au cœur même de nos lieux de vie ;
- ✚ -celui de l'industrie et de l'agriculture dont les consommations d'énergie et les procédés de fabrication sont à l'origine du rejet de gaz et de particules ;
- ✚ -celui des bâtiments enfin, dont la conception déterminera fortement l'impact tant par les rejets dus à la consommation d'énergie que par la qualité de l'air intérieur.



Répartition des émissions de gaz à effet de serre par commune et par hectare en 2008

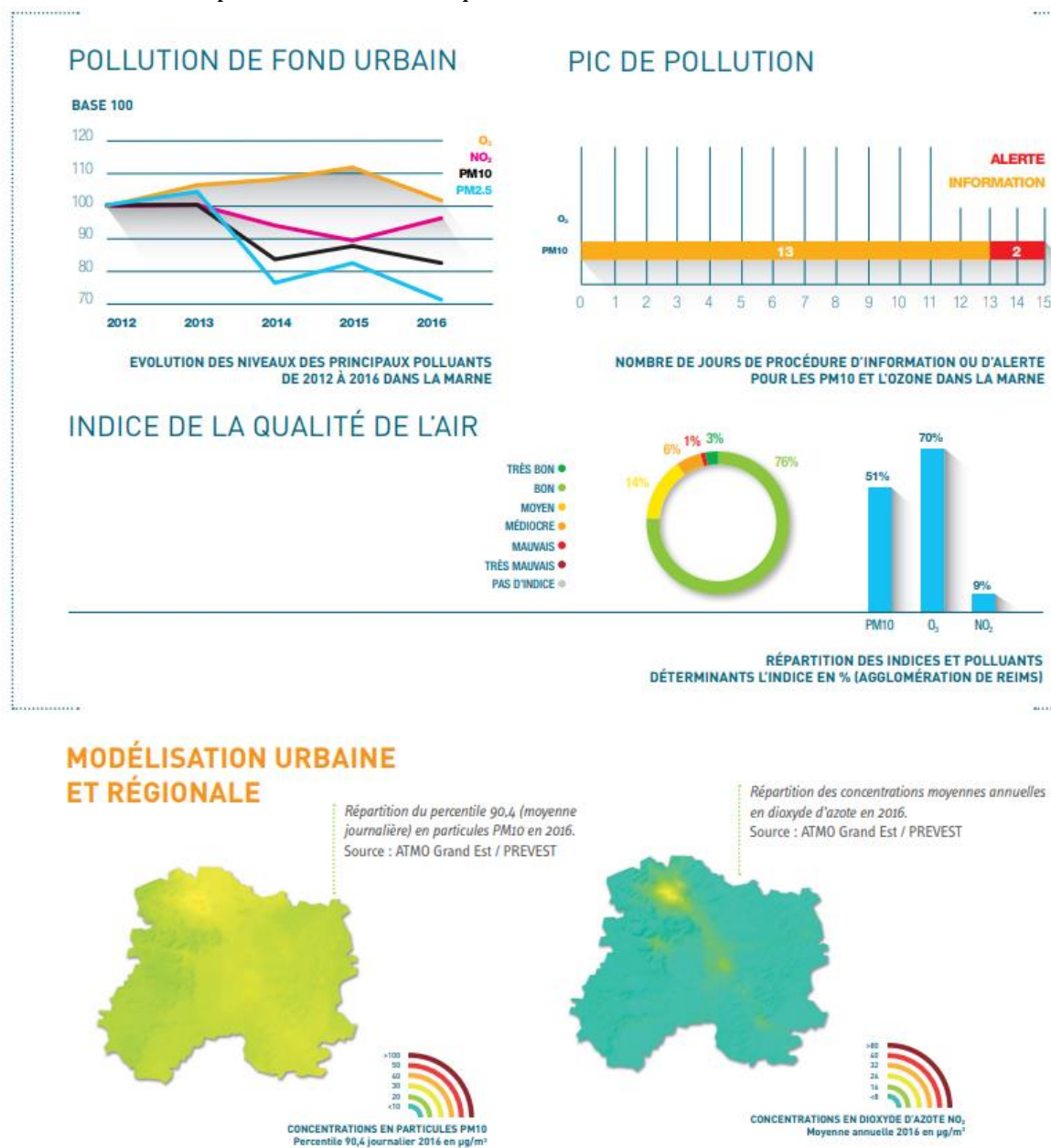
Source : Observatoire régional de Champagne-Ardenne

La Loi sur l'Air et l'Utilisation Rationnelle de l'Énergie (LAURE) de 1996 reconnaît à chacun le droit de « respirer un air qui ne nuise pas à sa santé ». Elle rend en particulier obligatoire, dans les agglomérations de plus de 100 000 habitants, la mise en place d'un dispositif de surveillance de la qualité de l'air. En région Grand Est cette mission est assurée par ATMO Grand Est, l'une des 40 Associations Agréées de Surveillance de la Qualité de l'Air (AASQA).

Différents plans sont mis en place pour améliorer la qualité de l'air dans le Grand Est, le Second Plan National Santé Environnement et le Plan régional Santé Environnement qui en découlent ainsi que le Plan climat air énergie régional.

Les dernières données atmosphériques

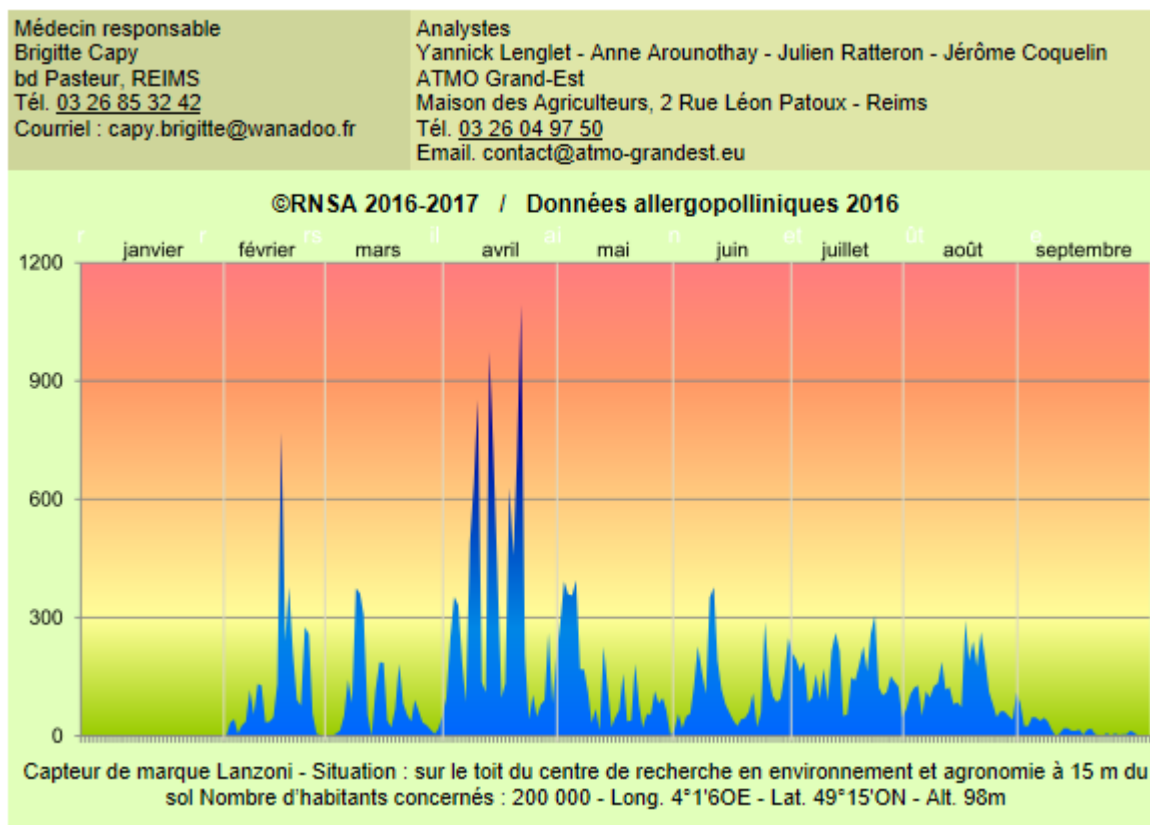
ATMO Grand Est a publié un bilan de la qualité de l'air dans la Marne en 2016 :



On note une concentration moyenne (environ 30µg/m³) en PM10 sur l'année sur l'ensemble du département et une concentration plus importante dans l'agglomération de Reims, dont Brimont fait partie, de dioxyde d'azote (environ 16µg/m³) alors que la moyenne départementale est inférieure à 8µg/m³. Cette concentration s'explique par un important trafic routier dans ce secteur. La traversée du territoire par la RD951 (axe principal entre Epernay et Reims) dégrade la qualité de l'air à Brimont par ce type de polluant.

L'Agence Régionale de Santé recommande d'éviter les espèces d'arbres à ornement fortement allergènes comme les bouleaux, les cyprès, les frênes, les platanes, ... Le réseau national de surveillance aérobiologique établit des prévisions de pollinisation des espèces les plus allergènes.

Les données ci-après représentent les concentrations polliniques (pollens/m³ d'air) pour l'année 2016 à Reims tous taxons allergènes confondus. On remarque que le mois d'avril est celui qui concentre le plus d'allergènes dans l'air (environ 1100 pollens/m³ d'air).



Les sites et sols pollués

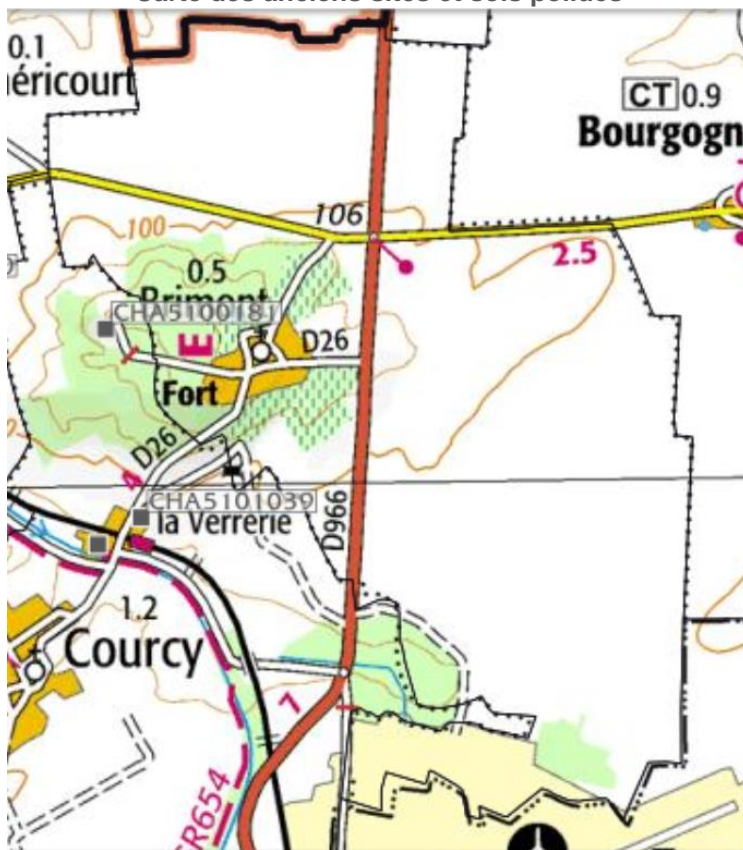
Les sites pollués doivent être renseignés. Ils ont pour caractéristiques d'avoir un sol, un sous-sol ou des eaux souterraines pollués par d'anciens dépôts de déchets ou l'infiltration de substances polluantes. Ces pollutions sont souvent dues à d'anciennes pratiques sommaires d'élimination des déchets, mais aussi à des fuites ou des épandages accidentels de produits chimiques. Ainsi, devront être identifiées les friches industrielles ou les anciens sites industriels susceptibles d'être pollués.

Les données BASIAS renseignent sur les anciens sites industriels et activités de service susceptibles d'avoir pollué le sol.

Ces données indiquent qu'aucun site industriel ancien n'est susceptible d'avoir pollué le sol dans la commune de Brimont. Néanmoins, deux sites sont répertoriés à Courcy, près de la limite communale avec Brimont :

- **Une déchetterie (CHA5100181)**
- **Une verrerie (CHA5101039)**
- **Un dépôt d'engrais liquide et verrerie (CHA5100182)**

Carte des anciens sites et sols pollués

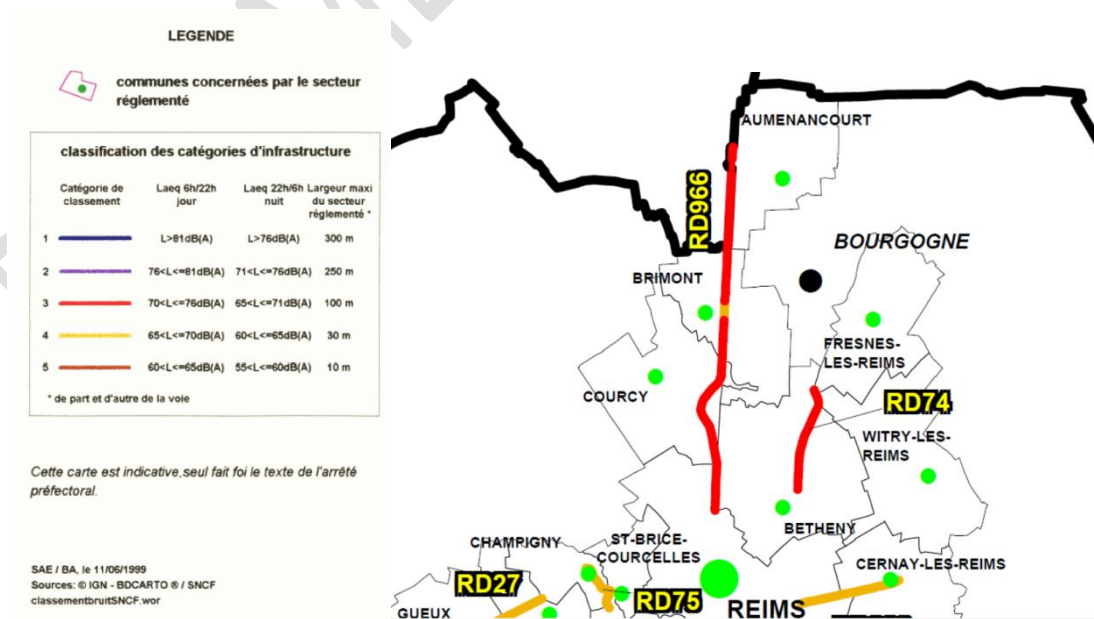


(source : Géorisques d'après les données BASIAS)

Les données BASOL renseignent sur les sites et sols pollués connus.

Sur la commune de Brimont, d'après ces données, aucun site et sol n'est recensé comme pollué.

Les nuisances sonores



Extrait de la cartographie sonore des infrastructures terrestres de la Marne Source : DDT 51

Le territoire de Brimont est concerné par un arrêté préfectoral relatif au classement sonore aux abords des routes départementales. En effet la commune est proche de la RD966 causant des nuisances sonores.

✎ La route départementale RD966 sur l'extrait de plan ci-avant (100m et 30m)

Cette infrastructure de transports cause différentes prescriptions notamment en termes d'isolement acoustique.

✎ La RD966 a fait l'objet de l'arrêté du 16 juillet 2004 qui prévoyait une bande de 100 m ou 30 m de protection au bruit.

Le département identifie des cartes stratégiques du bruit puisque les infrastructures routières ont un trafic annuel supérieur à 3 millions de véhicules, voir carte ci-avant dans la partie diagnostic du présent rapport.

Ainsi, Il est nécessaire dans les choix de développement urbain de limiter l'exposition des habitants de Brimont aux nuisances notamment sonore et aux espaces potentiellement impactés par des pollutions atmosphériques issues des déplacements soutenus en direction du Pôle urbain rémois. Réduire les pollutions issues des émissions des véhicules motorisés passe le développement des modes de déplacements alternatifs à la voiture individuelle notamment comme le rabattement des déplacements vers les transports collectifs (transports urbains, train express régional) ou bien des pratiques d'autopartage ou de covoiturage. Cela passe également en matière d'aménagement par le développement des supports de déplacements doux sur le territoire communal.

LES RISQUES NATURELS

Aux regards des caractéristiques géophysiques du territoire, la commune de Brimont est peu impactée par des risques naturels prévisibles.

Le risque sismique est faible : zone de sismicité niveau 1. Le niveau d'enjeu est faible.

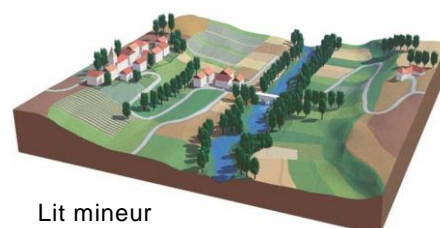
Le Dossier Départemental des Risques Majeurs de la Marne de 2012 n'identifie aucun risque majeur dans la commune.

Le potentiel risque naturel « Inondation »

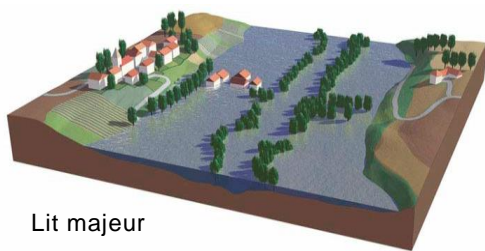
Les inondations constituent un risque majeur sur le territoire national, mais également en Europe et dans le monde entier (environ 20 000 morts par an). En raison de pressions économiques, sociales, foncières ou encore politiques, les cours d'eau ont souvent été aménagés, couverts, déviés, augmentant ainsi la vulnérabilité des hommes et des biens. Pour remédier à cette situation, la prévention reste l'outil essentiel, notamment à travers la maîtrise de l'urbanisation en zone inondable.

- En temps normal, la rivière s'écoule dans son lit mineur.

- Pour les petites crues, l'inondation s'étend dans le lit moyen et submerge les terres bordant la rivière.



Lit mineur



Lit majeur

- Lors des grandes crues, la rivière occupe la totalité de son lit majeur.

- Lorsque le sol est saturé d'eau, la nappe affleure et inonde les terrains bas.

Une crue est une augmentation de la quantité d'eau (le débit) qui s'écoule

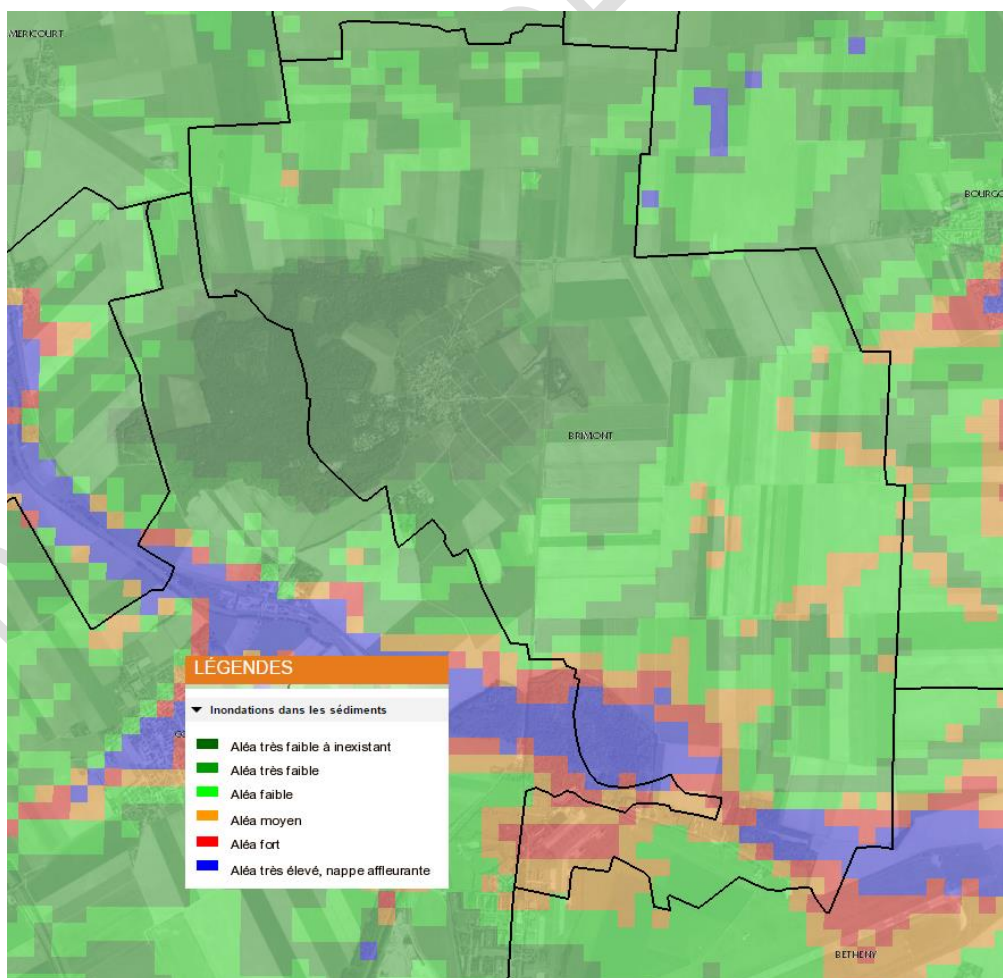
dans la rivière. Le débit d'un cours d'eau en un point donné est la quantité d'eau (en m³) passant en ce point par seconde ; il s'exprime en m³/s.



Remontée de nappe

La commune de Brimont est concernée par le risque inondation par l'aléa « remontée de nappes phréatiques ».

Les espaces le plus sensibles à l'aléa sont sur la partie Sud du territoire, autour et dans l'ex-base 112. En effet, la nappe y apparait comme ayant une sensibilité moyenne ou étant subaffleurante selon la carte ci-après. Lors de forts épisodes pluvieux, ces espaces sont les plus susceptibles d'être saturés en eau. Cet indicateur est à prendre en compte dans les choix de développement urbain.

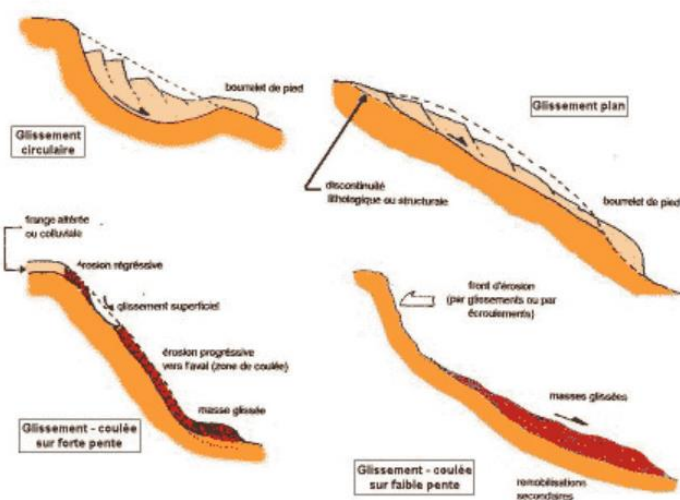


Le risque naturel « Mouvement de terrain »

Les mouvements de terrain regroupent un ensemble de déplacements, plus ou moins brutaux, du sol ou du sous-sol, d'origine naturelle ou anthropique. Les volumes en jeux sont compris entre quelques mètres cubes et quelques millions de mètres cubes. Les déplacements peuvent être lents (quelques millimètres par an) ou très rapides (quelques centaines de mètres par jour). Sources : BRGM, DREAL et ministère de l'écologie).

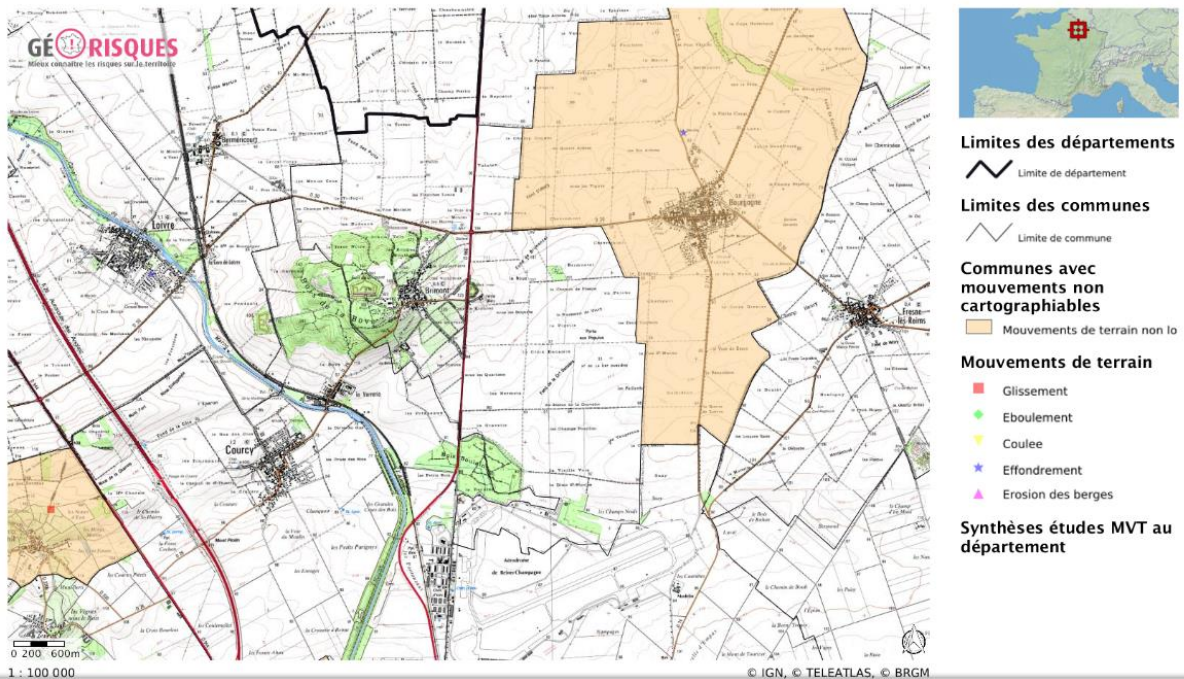
Le risque de glissement de terrain

Selon le service Géorisques, il correspond au déplacement de terrains meubles ou rocheux le long d'une surface de rupture. La commune de Brimont peut être touchée par ce risque.



Source : georisques.gouv.fr/mouvements-de-terrain

Aucun risque de glissement de terrain n'a été recensé sur le territoire.



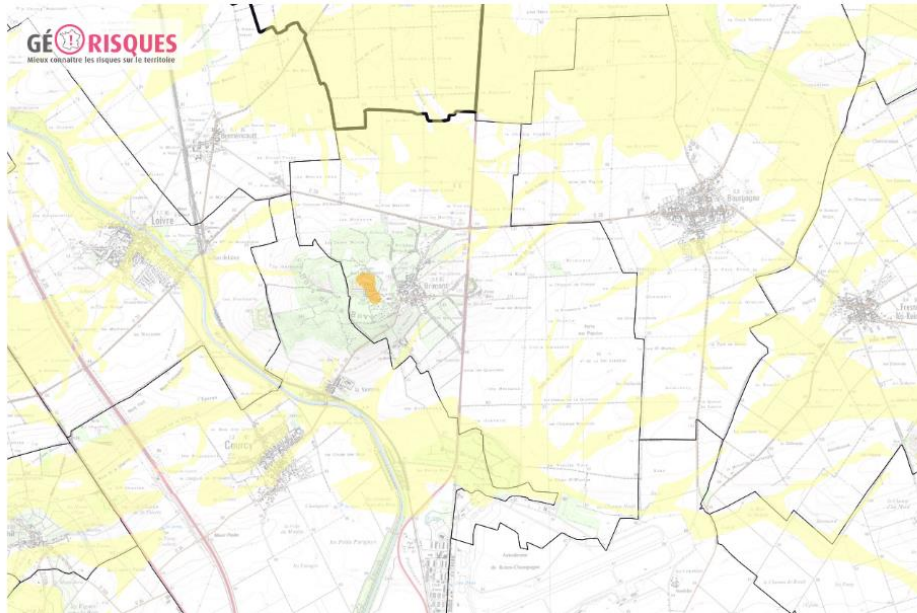
Mouvements de terrain sur le territoire de Brimont (source : Géorisques)

L'aléa « Retrait-gonflement des argiles »

Les mouvements de terrains différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation désigné sous le vocable de « retrait-gonflement des argiles » sont liés à des propriétés qu'ont certaines argiles de changer de volume en fonction de leur capacité d'absorption. Ce « retrait-gonflement » successif des terrains argileux, qui peut être accentué par la présence d'arbres à proximité, engendre des dommages importants sur les constructions : fissures des murs et des cloisons, affaiblissement des dallages, rupture de canalisation... Des mesures préventives existent ; elles exigent le respect de règles relativement simples n'entraînant pas de surcroît majeur sur la construction. Le retrait-gonflement des argiles : les variations de la quantité d'eau dans certains terrains argileux produisent des gonflements (période humide) et des tassements (périodes sèches).

Les risques de mouvements de terrain liés au phénomène de retrait-gonflement des argiles doivent faire l'objet d'une attention particulière dans le Plan Local d'Urbanisme. Leur prise en compte passera par une réflexion sur la gestion de l'urbanisation existante et sur la définition des zones d'extension future. Néanmoins, le niveau d'enjeu lié à cet aléa est faible, voire nul, car l'implantation d'activités humaines n'est pas envisagée sur les secteurs à risque potentiel.

Sur la carte ci-après, on remarque la présence d'un aléa moyen au risque de retrait-gonflement d'argiles au niveau du Fort de Brimont. Un aléa faible est présent au nord et au sud du territoire, sans enjeux urbains.



Limites des départements

— Limite de département

Limites des communes

— Limite de commune

Argiles

■ Aléa fort

■ Aléa moyen

■ Aléa faible

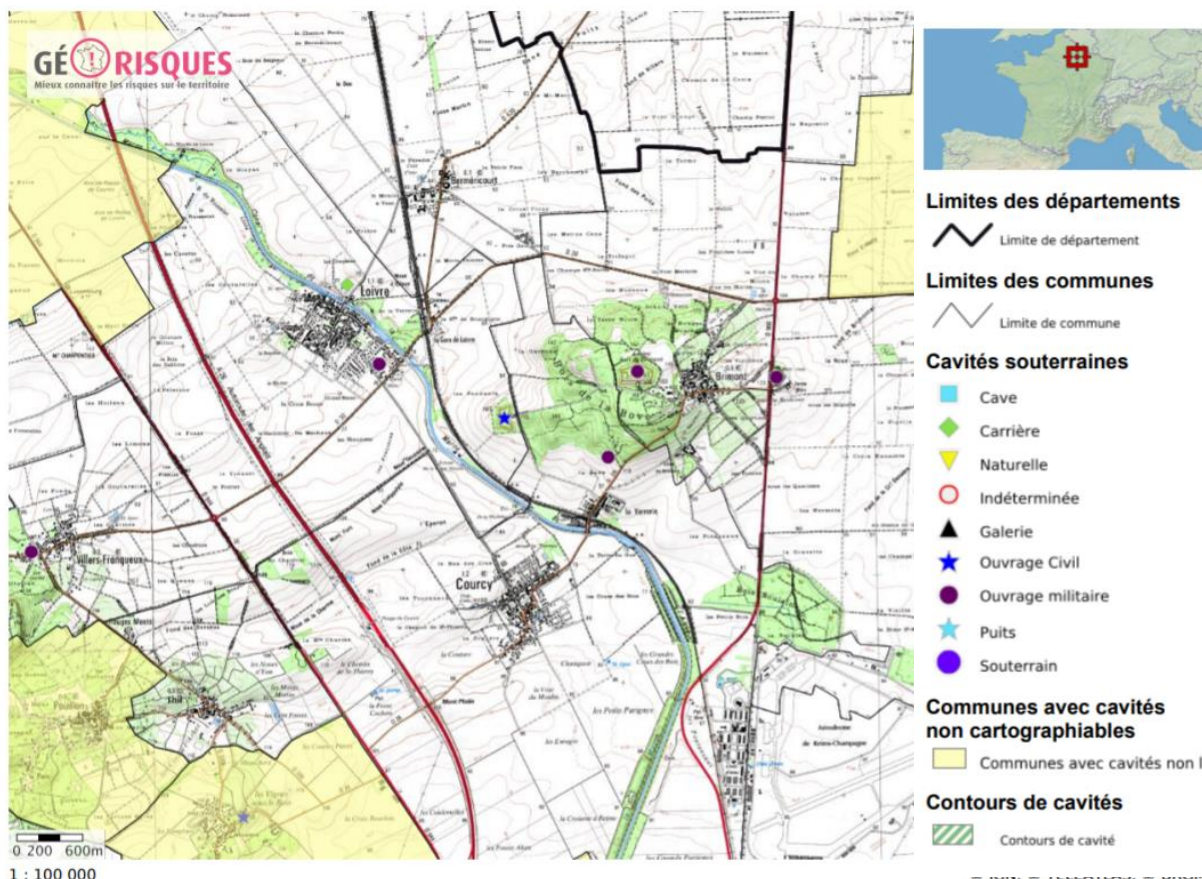
■ A priori nul

Argiles non renseignés

■ A priori nul

L'aléa « effondrement des cavités souterraines »

Le territoire communal est soumis à un risque d'affaissement et d'effondrement de terrain dû à la présence de cavités souterraines.



D'après la carte ci-avant, on note la présence de 2 cavités souterraines liées à des ouvrages militaires au centre du territoire, en périphérie du village. Elles sont localisées au niveau du Fort de Brimont dans le Bois de la Bove et au Cran de Brimont, le long de la route départementale 966.

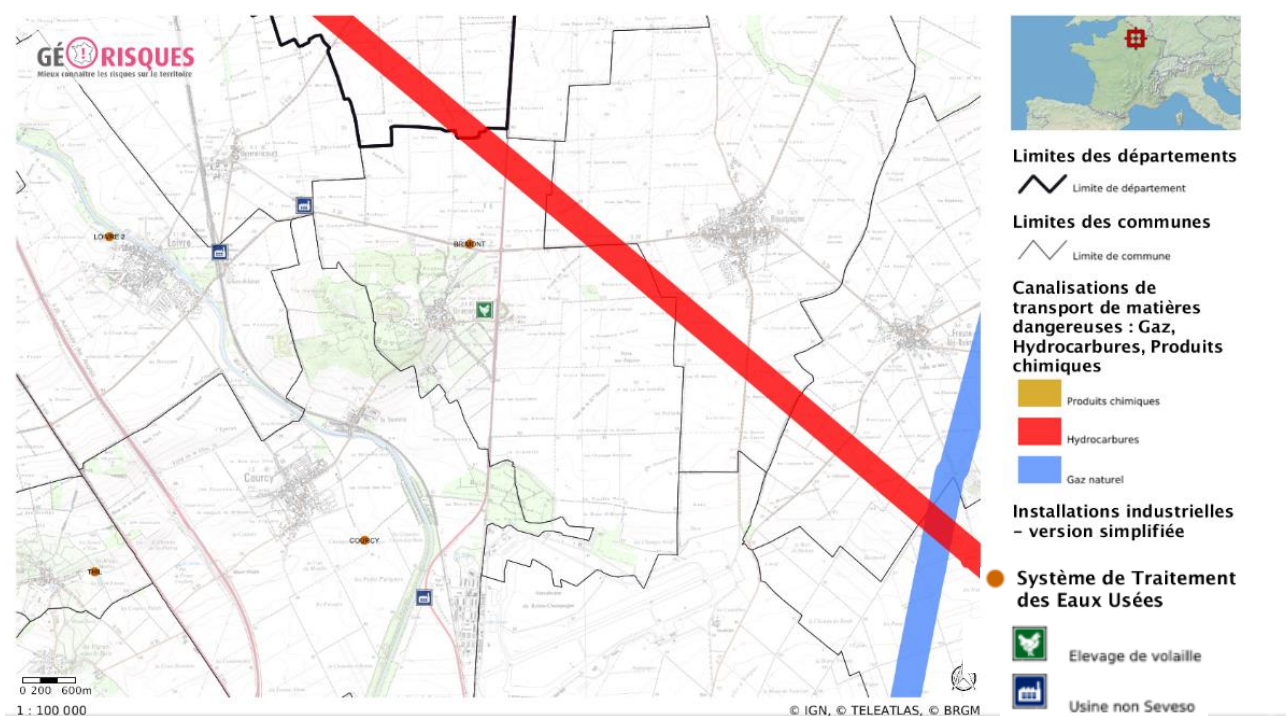
Aucune cavité non cartographiable n'est présente sur le territoire communal.

LES RISQUES TECHNOLOGIQUES



GÉORISQUES
Mieux connaître les risques sur le territoire

Le risque technologique dans le secteur de Brimont



Le Dossier Départemental des Risques Majeurs de la Marne de 2012 n'identifie aucun risque majeur dans la commune.

Les ICPE (Installations Classées pour la Protection de l'Environnement)

Les installations classées pour la protection de l'environnement, au titre de leurs activités industrielles ou agricoles polluantes ou dangereuses, relèvent du régime d'autorisation.

Un établissement soumis à autorisation ou à déclaration au titre de la législation des installations classées est présent sur le territoire communal : La SCEA avicole de Brimont est une ICPE soumise à autorisation.

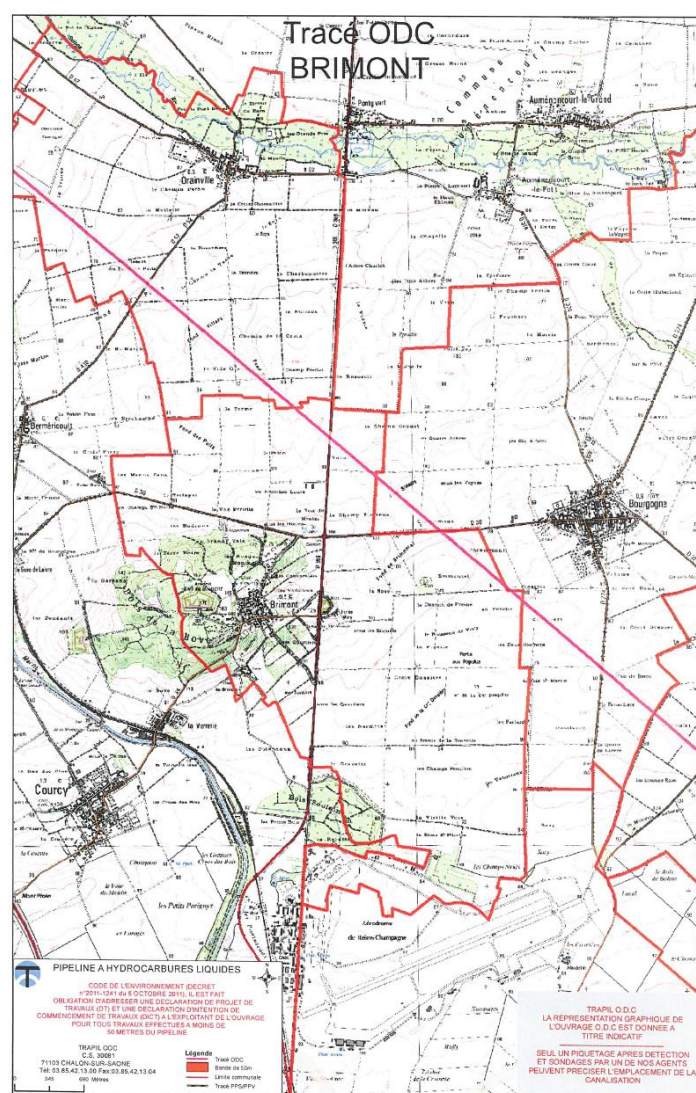
Une usine non SEVESO est située à Courcy, près de la limite communale avec Brimont.

Un système de traitement des eaux usées est présent à Brimont.

Concernant les installations non classées, ces activités non soumises au régime des ICPE peuvent être réglementées par le Maire en vertu de ses pouvoirs de police générale (notamment via l'article L.2212-1 du Code Général des Collectivités Territoriales).

Le risque de transport d'énergie

Brimont est concernée par le risque de transport d'énergie, car elle est traversée par une canalisation d'hydrocarbure liquide entre Witry et Mauregny (voir tracé rose sur la carte ci-après). Elle traverse la commune sur sa frange Est. Elle est sans enjeu pour les zones urbaines, éloignées de son tracé mais elle croise la RD966.



Aucun risque de transport de matière dangereuse n'est recensé sur le territoire communal.

/// ENJEUX LIES AUX RISQUES ET NUISANCES

- ✓ Un développement urbain à organiser pour limiter les déplacements des véhicules motorisés et ainsi diminuer les émissions de gaz à effets de serre.
- ✓ La réduction des nuisances liées au bruit généré par la RD 966 dans l'aménagement.
- ✓ Un environnement sain, sûr et de qualité pour tous.
- ✓ La prévention des différents risques liés au mouvement de terrain : le retrait-gonflement d'argile, l'effondrement des cavités souterraines.
- ✓ La prévention du risque de transport d'hydrocarbures.

/// ENJEUX DE SENSIBILITÉS GÉOPHYSIQUES ET HYDROGÉOGRAPHIQUES

- ✓ Prendre en compte les caractéristiques du terrain naturel de la commune, notamment pour la gestion des potentiels risques, la gestion et le traitement de l'eau, le choix des formes urbaines...
- ✓ Contribuer à la préservation de la ressource en eau en quantité et garantir sa qualité.
- ✓ Tirer parti des espaces végétalisés pour participer à la gestion de l'eau.
- ✓ Limiter l'imperméabilisation des sols liée à l'urbanisation.

/// ENJEUX DE SENSIBILITÉS A L'OCCUPATION DU SOL ET A LA QUALITE DES MILIEUX

- ✓ Mobilisation de leviers conjuguant urbanisation et préservation des terres agri-viticoles et forestières
- ✓ L'équilibre entre la préservation de la trame verte urbaine et la densification des espaces urbains
- ✓ Gestion durable des espaces et entretien des milieux forestiers notamment le Bois Soulain et le Bois de la Bove (Trame Verte)
- ✓ Préservation du cône de vue sur la Butte de Brimont
- ✓ Modération de la consommation des espaces et lutte contre l'étalement urbain
- ✓ Limitation de la consommation des espaces agri-viticoles et naturels, en identifiant les besoins de développement urbain, économique et agricole et les capacités de densification de l'espace urbanisé tout en concourant à l'amélioration de la qualité urbaine, environnementale et paysagère.

/// ENJEUX LIES AUX RISQUES ET NUISANCES

- ✓ Un développement urbain à organiser pour limiter les déplacements des véhicules motorisés et ainsi diminuer les émissions de gaz à effets de serre.
- ✓ La réduction des nuisances liées au bruit généré par la RD 966 dans l'aménagement.
- ✓ Un environnement sain, sûr et de qualité pour tous.
- ✓ La prévention des différents risques liés au mouvement de terrain : le retrait-gonflement d'argile, l'effondrement des cavités souterraines.
- ✓ La prévention du risque de transport d'hydrocarbures.

L'évaluation environnementale présentée dans la partie A4 du rapport s'appuie sur ces enjeux environnementaux.